Rapport d'activité 2016

L’Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

Rapport d’activité 2016

Sommaire

Éditorial : 2016, année patrimoniale et stratégique p. 5
Dates clés p. 6
Chiffres clés p. 8

1

1. L'Oppic, maître d'ouvrage culturel au service de l'État

L'Oppic, un opérateur immobilier de référence p. 12
Des orientations stratégiques guidées par le nouveau contrat de performance p. 15
Une gouvernance confortée par une organisation repensée p. 16
Les instruments d'un pilotage performant et innovant p. 21
Une activité au service des projets culturels p. 29

2

2. Les performances économique, juridique et humaine

Les opérations en chiffres p. 43
Le budget de l'établissement : un retour à l'équilibre p. 48
Les ressources humaines, acteurs de la stratégie p. 50
L'activité juridique p. 52
Mémoire et valorisation des opérations p. 54

3

3. Les opérations

Opérations en cours ou achevées en 2016 p. 60
Répartition géographique des opérations p. 62
Classement par typologie p. 64
I. Musées p. 67
II. Châteaux, domaines et manufactures p. 95
III. Ouvrages d'art p. 129
IV. Bibliothèques p. 133
V. Réserves de collections et archives p. 141
VI. Lieux de spectacle, d'événements, d'expositions p. 153
VII. Enseignement supérieur p. 167
VIII. Institutions p. 189
IX. Bureaux, laboratoires p. 205
X. Équipements sportifs p. 215
XI. Opérations transversales p. 219

Annexes

Légendes des photographies et perspectives 3D p. 221

Cité de la céramique Sèvres, bâtiment Roux-Spitz

2016, année patrimoniale et stratégique

Château de Versailles, auditorium du pavillon Dufour

Clarisse Mazoyer,
Présidente

2016 aura été une année riche pour les opérations dites patrimoniales, qui sont l'une des caractéristiques de l'activité de l'Oppic. Au gré des mois, des opérations emblématiques en matière de patrimoine monumental se sont achevées tandis que de nouvelles tout aussi déterminantes débutaient. L'année écoulée a ainsi vu l'inauguration du pavillon Dufour du château de Versailles aménagé pour accueillir dans de meilleures conditions les visiteurs, et la réouverture des premiers espaces rénovés du quadrilatère Richelieu, cœur historique de la BnF et nouvelle implantation de l' Institut national d'histoire de l'art et de l'École des Chartes. Dans le même temps, s'engageaient les études du projet de restauration et d'aménagement du Grand Palais – projet «déclencheur» d'une nouvelle organisation au sein de l'Oppic – et les travaux de restauration de l'ouvrage d'art du pont transbordeur du Martrou, *unicum* français.

2016 illustre plus largement l'engagement continu de l'État en faveur de son patrimoine au travers de nouveaux mandats initiés. En matière de musées, citons le projet de rénovation du musée national de la Marine au sein du Palais de Chaillot, la poursuite du projet «Cluny IV» avec la refonte de ses parcours muséographiques, ou encore les travaux du Palais de la Porte dorée. En matière d'enseignement supérieur, le projet d'Institut méditerranéen de la ville et des territoires [IMVT] autour de l'École nationale d'architecture de Marseille succède à l'École nationale d'architecture de Strasbourg, dont le second bâtiment a été inauguré à l'automne. Le lancement des études du schéma directeur du Centre Pompidou et les travaux de réaménagement de la Bibliothèque publique d'information initient, quant à eux, une phase de modernisation du bâtiment bâti par Piano et Rogers.

Pour l'Oppic 2016 aura également permis de formaliser ses orientations stratégiques pour les années 2016 à 2018. Il s'agit pour l'établissement de :

- **pouvoir faire référence en matière de maîtrise des délais, des coûts, des programmes et avec un haut niveau de qualité** pour les maîtres d'ouvrage ou les usagers, en permettant à chacun d'exercer pleinement ses responsabilités grâce à une connaissance précise de l'avancement des opérations et une claire conscience des impacts des décisions à prendre ;
- **privilégier son positionnement au service des équipements culturels et des monuments historiques de l'État** en créant les modalités *ad hoc* pour les maîtres d'ouvrages ne dépendant pas du périmètre d'intervention direct du ministère de la Culture et de la Communication, et en s'inscrivant dans les manifestations fédératives en faveur du patrimoine et de l'architecture. Un nouveau projet de décret statutaire a été préparé pour confirmer ce positionnement ;
- **poursuivre et parfaire sa modernisation** en améliorant ses outils de suivi et en continuant sa nécessaire mise à niveau informatique à l'heure de la dématérialisation, tout en s'inscrivant dans des démarches sociale et environnementale importantes.

Dates clés 2016

15 mars **Conseil d'administration** :
2 conventions de mandat (opération d'aménagement du différé d'équipement du site des Archives nationales de Pierrefitte et refonte des parcours de visite du musée de Cluny) et 5 avenants à conventions de mandat.

18 mars **Lancement du chantier de restauration du Pont Martrou** :
Conférence de presse à la sous-préfecture de Rochefort.

5 avril **Conseil d'administration extraordinaire** :
Une convention de mandat relative au schéma directeur de restauration et aménagement du Grand Palais.

10 mai **Inauguration de l'achèvement des travaux de restauration des façades du château d'Écouen** à l'occasion de l'ouverture de l'exposition « Masséot Abaquesne - L'éclat de la faïence à la Renaissance ».

21 mai **Inauguration du musée Henner par la ministre de la Culture et de la Communication** à l'occasion de La Nuit des Musées.

17 juin **Inauguration présidentielle du pavillon Dufour du château de Versailles**.

27 et 28 juin **Mois de l'architecture en Île-de-France** :
Visites et présentation du pavillon Dufour du château de Versailles et de la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine de Charenton-le-Pont par les agences Dominique Perrault architecture et Pierre-Louis Faloci.

7 juillet **Lancement par le président de la République de la réalisation de la nouvelle École de la photographie à Arles**.

8 juillet **Conseil d'administration** :
3 conventions de mandat (Bibliothèque publique d'information, rénovation du musée national de la Marine, réserves du musée national de la Marine à Dugny) et 11 avenants à conventions de mandat.

25 juillet Signature de la convention de mandat entre le ministère de la Défense et l'Oppic pour **la rénovation du musée national de la Marine**.

Septembre **Visite de la ministre de la Culture et de la Communication** pour le lancement du chantier de restauration du **pont transbordeur de Rochefort et dépose de la nacelle**.

17 et 18 septembre **Journées européennes du patrimoine** avec présentation des opérations en cours et animations sur différents sites (musée de Cluny, Hôtel national des Invalides, château de Saint-Germain-en-Laye, Centre de conservation et d'étude de Lorraine, Institut de France, théâtre national de Chaillot).

23 septembre **Inauguration du « Garage », deuxième bâtiment de l'École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg** par la ministre de la Culture et de la Communication.

29 septembre Cérémonie de pose de la **première pierre** de l'auditorium André et Liliane Bettencourt à l'**Institut de France**.

14 octobre **1res journées nationales de l'architecture** :
Visite du chantier en cours du Centre de conservation et d'étude de Lorraine par Bernard Desmoulin.

14 novembre **Conseil d'administration** :
3 conventions de mandat (IMVT Marseille, Établissement public du Palais de la Porte Dorée, schéma directeur du CNAC-GP/études) et 5 avenants à conventions de mandat.

21 novembre **Prix de l'équerre d'argent 2016 remis au Centre national des arts du cirque à Châlons-en-Champagne** dans la catégorie « Culture sport jeunesse », architecte : Caractère spécial §/NP2F.

23 septembre : inauguration du « Garage », École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg

17 juin : inauguration présidentielle du pavillon Dufour du château de Versailles

Septembre : lancement du chantier de restauration du pont transbordeur de Rochefort

14 octobre : visite du chantier du Centre de conservation et d'études de Lorraine

Chiffres clés 2016

Les opérations :

213
opérations en cours

66
sites

23
nouvelles opérations

4
opérations inaugurées

23
architectes en chef des monuments historiques

20
architectes

53 %
des opérations en patrimoine protégé

Les marchés publics :

319
nouveaux marchés

148
avenants

Le budget des opérations :

769 M€
d'encours (budget global des opérations)

182 M€
engagés

144,5 M€
mandatés

6,34 M€
rendus aux mandants en fin d'opération

L'établissement :

117 personnes physiques au 31 décembre 2016

87 %
des collaborateurs ont suivi une formation

10,5 M€
de budget de fonctionnement dont **7,8 M€** de masse salariale

319,4 mètres linéaires d'archives traités représentant **182** versements

16 567
nouvelles photos de chantiers

Site Richelieu, salle des manuscrits

L’Oppic, maître d’ouvrage culturel au service de l’État

Site Richelieu, salle Labrouste

L’Oppic, opérateur immobilier de référence

L’Oppic est un établissement public administratif spécialisé dans la maîtrise d’ouvrage des équipements culturels (décret n°2010-818 du 14 juillet 2010). Il est l’opérateur immobilier de référence du ministère de la Culture et de la Communication et de ses opérateurs (80 % de son activité). Il peut, à titre accessoire, intervenir pour le compte d’autres maîtres d’ouvrage (ministère de la Défense, ministère de l’Enseignement supérieur et de la Recherche, ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports). Le plan de charge de l’Oppic (213 opérations en 2016) est établi en accord avec le ministère de la Culture et de la Communication et approuvé par son conseil d’administration.

Quatre grands domaines d’action

Les opérations prises en charge par l’Oppic concernent des projets de constructions neuves, mais aussi la réhabilitation, le réaménagement, l’extension ou la transformation en partie ou en totalité de bâtis anciens, souvent classés ou inscrits au titre des monuments historiques : musées, théâtres, écoles de l’enseignement supérieur culturel, centres d’archives, centres de conservation ou bibliothèques.

L’Oppic intervient sur l’ensemble des étapes de réalisation d’un ouvrage.
Ainsi, l’établissement :

- conseille et assiste le maître d’ouvrage dans la définition et la programmation de projets liés à la réalisation de nouveaux équipements, à la mise en valeur d’un patrimoine existant ou encore à la mise en place de politiques transversales en faveur de l’accessibilité et du développement durable ;
- assure le pilotage d’opérations de construction, de restauration, de réhabilitation et d’aménagement d’immeubles ;
- effectue des missions d’assistance à la mise en exploitation de biens immobiliers ;
- participe à l’organisation de la cérémonie nationale du 14 juillet.

Un périmètre d’intervention

Le cadre juridique des interventions de l’Oppic lui permet d’utiliser, soit le dispositif du mandat adapté aux opérations longues et complexes, soit la maîtrise d’ouvrage de plein exercice lui permettant d’intervenir pour des opérations urgentes ou ponctuelles. Dans ce dernier cas, les opérations sont inscrites et suivies au moyen de deux conventions : la convention-cadre Culture et le protocole Culture-Défense (lié à un partenariat entre les deux ministères depuis 2005) qui définissent annuellement le programme des travaux confiés à l’Oppic sur les monuments identifiés.

Site Richelieu, salle Labrouste

Trois axes stratégiques

- Être un maître d’ouvrage de référence
- Se positionner au service des politiques culturelles
- Poursuivre la modernisation de l’établissement

Palais de Chaillot, salle Gémier

Des orientations stratégiques guidées par le nouveau contrat d'objectifs et de performance

Le contrat d'objectifs et performance (COP) 2016-2018 a été adopté en conseil d'administration du 14 novembre 2016. Il définit les orientations stratégiques de l'Oppic, résultat d'échanges collectifs menés avec les agents de l'établissement et avec les administrateurs du conseil d'administration, sur la base de la mission diagnostic conduite par l'Inspection générale des Affaires culturelles du ministère de la Culture et de la Communication.

Neuf chantiers structurants

Les trois axes stratégiques guident le pilotage de l'établissement sur la période 2016-2018 et se déclinent en chantiers structurants.

1 **Partager avec les partenaires de l'établissement l'identification des responsabilités et des rôles de chacun** entre la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'ouvrage déléguée et les utilisateurs (élaboration d'une charte de la maîtrise d'ouvrage et formalisation des opérations prises en charge sur la convention-cadre, ainsi que les missions d'études et de conseil).

2 **Évaluer les opérations, dans une logique de qualité**, afin de capitaliser sur l'expérience acquise et disposer d'un retour des maîtres d'ouvrage et des utilisateurs.

3 **Poursuivre l'amélioration des outils et pratiques de maîtrise des coûts et des délais**, par une présentation homogène des enveloppes financières initiales, du suivi des provisions ou de l'actualisation des coûts tout au long de la vie des projets.

4 **Conforter la phase de prise en main des équipements par les utilisateurs**, en identifiant les bons interlocuteurs chez l'exploitant futur, en sensibilisant, au besoin, les montées en compétences nécessaires, et en proposant des outils facilitant le démarrage et le suivi des politiques d'entretien et de maintenance.

5 **Sensibiliser à la réflexion en coût global des équipements**, comme facteur d'aide à la décision, aussi bien lors de la phase des études, de la conduite du projet, que lors de l'évaluation de l'opération.

6 **S'outiller pour capitaliser sur l'expérience des opérations passées ou en cours**, en ayant une vision plus partagée et plus transversale de l'activité de l'établissement.

7 **Communiquer pour mettre en valeur les savoir-faire de l'établissement**.

8 **Moderniser les outils de pilotage** *via* la définition et la mise en œuvre d'un schéma directeur des systèmes information et le déploiement d'outils de reporting des opérations.

9 **Développer une démarche de responsabilité sociale des organisations (RSO)**, qui s'appuie sur trois volets, sociétal, social et environnemental.

Une gouvernance confortée par une organisation repensée

La gouvernance de l'Oppic repose sur une présidente exécutive, qui préside le conseil d'administration, une directrice générale, qui l'assiste dans ses fonctions et assure en particulier la coordination des départements opérationnels, et une secrétaire générale, chargée du pilotage des services transversaux. L'année 2016 a permis à l'établissement de revoir sa structuration tant du point de vue de ses compétences transversales que de son organisation opérationnelle.

Intégration de nouvelles compétences

Au regard de l'ampleur, de la complexité et de la durée des études et des travaux de restauration et de réaménagement du Grand Palais des Champs-Élysées, une mission dédiée à ce projet a été mise en place au même titre que les départements opérationnels. Le département en charge des études et et du suivi architectural s'est, par ailleurs, étoffé. Le secrétariat général a, également, revu son organisation et a accueilli en son sein les compétences nécessaires pour mener à bien la modernisation de la gestion de l'établissement et répondre ainsi aux objectifs de développement dictés par le schéma directeur des systèmes d'information et d'amélioration de la qualité du reporting des opérations. Un service des systèmes d'information et de la logistique a, ainsi, été créé et une chargée de reporting et d'analyses positionnée au sein du service de la programmation et de la synthèse.

Structuration en six départements opérationnels

L'Oppic est désormais structuré en six départements opérationnels :

- un département des études préalables et du suivi architectural, qui intervient en amont des opérations (phase de programmation) et outille l'établissement sur les sujets transversaux opérationnels que sont, notamment, le développement durable et les questions d'accessibilité,
- trois départements (A, B, C), dont le plan de charge se répartit en plusieurs opérations auprès de cinq équipes projets qui les constituent,
- une mission dédiée au Grand Palais,
- un département en charge des résidences présidentielles et des cérémonies nationales.

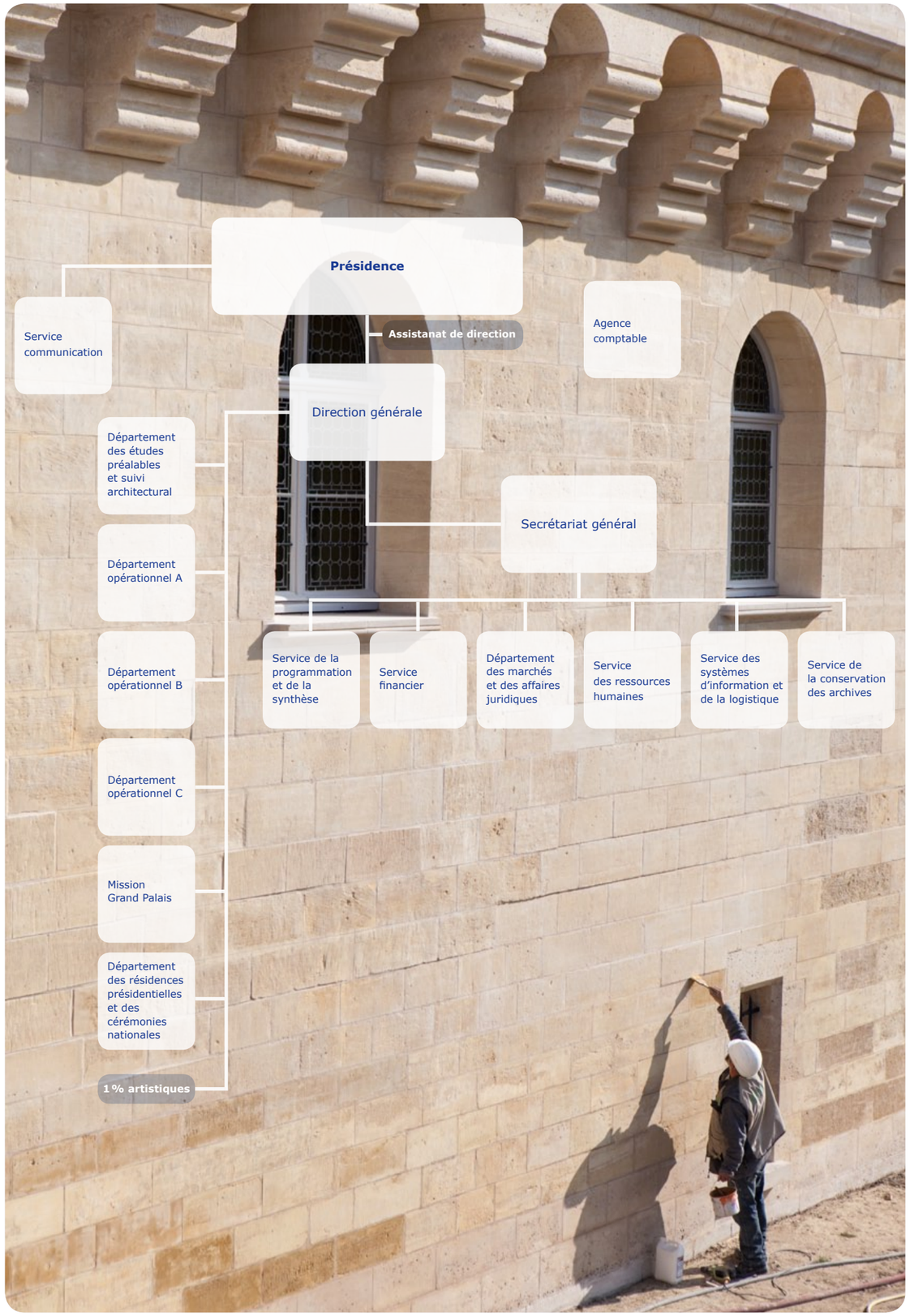

Domaine de Saint-Germain-en-Laye, musée d'Archéologie nationale

Palais de Chaillot, chantier du parvis bas et du théatre

L’établissement est administré par un conseil d’administration qui comprend, outre la présidente de l’établissement :

Six représentants de l’État.

- le secrétaire général du ministère de la Culture ou son représentant ;
- le directeur général des patrimoines du ministère de la Culture ou son représentant ;
- le directeur général de la création artistique du ministère de la Culture ou son représentant ;
- le directeur général des finances publiques ou son représentant ;
- le directeur du budget ou son représentant ;
- le directeur régional des affaires culturelles d’Île-de-France ou son représentant.

Deux représentants du personnel de l’établissement.

Trois personnalités désignées en raison de leurs compétences ou de leurs fonctions.

En 2016 ont siégé :

- Marie-Luce Bousseton,
  directrice générale de l’Agence Publique pour l’Immobilier de la Justice ;
- Wanda Diébolt,
  présidente de EPCC Bribracte ;
- Jérôme Bouet,
  inspecteur général des affaires culturelles.

À partir de novembre 2016 :

- Marianne Kermoal-Berthomé,
  directrice de la Direction économique, financière, des investissements et du patrimoine de l’Assistance Publique — Hôpitaux de Paris ;
- François Brouat,
  directeur de l’École d’architecture de Paris-Belleville ;
- Marie-Luce Bousseton,
  directrice générale de l’Agence Publique pour l’Immobilier de la Justice ;

Hôtel d'Évreux

Les instruments d'un pilotage performant et innovant

Pour mener à bien les objectifs de son contrat de performance, notamment en matière de maîtrise des coûts, des délais et de la bonne adéquation des programmes des opérations avec les besoins du maître d'ouvrage, l'Oppic a déployé ou poursuivi en 2016 la mise en chantier de plusieurs instruments de pilotage :

- poursuite du travail sur les schémas directeurs des sites prioritaires, outil essentiel pour structurer la politique patrimoniale de moyen et long terme du ministère de la Culture et de la Communication et de ses principaux sites ;
- initiation de la rédaction d'une charte de la maîtrise d'ouvrage pour mieux partager avec l'ensemble des acteurs concernés par les travaux, le déroulement des opérations et le rôle de chacun ;
- réflexion sur les modalités opérationnelles de la prise en compte de l'exploitation-maintenance pour conforter les méthodes sur l'approche en coût global et sur l'aide à la prise en main des équipements avec pour ambition de fournir les outils d'aide à la décision et de conseil, précieux pour les maîtres d'ouvrage.

La formalisation et la mise en œuvre d'une démarche de responsabilité sociale des organisations pour remplir ses engagements sociaux, sociétaux et environnementaux constitue également un point d'appui innovant dans le développement de nouveaux instruments au service du pilotage des opérations confiées à l'Oppic.

1. La charte de la maîtrise d'ouvrage

L'établissement a souhaité proposer une charte de la maîtrise d'ouvrage afin de clarifier l'articulation entre maître d'ouvrage, maître d'ouvrage délégué et services utilisateurs. L'objectif final est d'assurer une meilleure stabilité des programmes, la maîtrise des coûts et des délais des opérations, et de permettre une gestion rigoureuse des marchés.

1.a La teneur du document d'intention

Destiné, notamment, aux nouveaux mandants qui s'engagent dans une opération immobilière, le document a été préparé par l'Oppic en s'appuyant sur les réflexions d'un groupe de travail interne à l'établissement. Il :

- rappelle le positionnement de l'Oppic en tant que mandataire ou en tant que maître d'ouvrage direct dans le cadre des conventions-cadres vis-à-vis de ses donneurs d'ordre comme des autres acteurs de l'acte de construire ;
- insiste sur l'importance des études préalables pour assister le porteur de projet dans une définition juste et nécessaire de son besoin ;
- précise les fondamentaux que sont le programme, les délais et le coût prévisionnel d'une convention de mandat ou d'une fiche de cadrage travaux ainsi que sa gouvernance ;
- s'efforce enfin de répondre aux questions les plus fréquentes d'interface entre maître d'ouvrage et maître d'ouvrage délégué.

1.b Un projet en cours de finalisation

Pour finaliser cette charte de la maîtrise d'ouvrage en liaison avec sa tutelle ministérielle, les propositions de l'établissement seront approfondies autour de trois thématiques : les conventions d'études préalables, la gouvernance et la mise en œuvre du mandat (notamment les évolutions de programme, les délais et les procédures relatifs aux circuits financiers et de validation par la maîtrise d'ouvrage).

1.c De l'importance de l'exploitation-maintenance

Parallèlement à la rédaction de la charte de la maîtrise d'ouvrage, et en lien avec les maîtres d'ouvrage, l'Oppic sensibilise les équipes projet et les gestionnaires d'équipement à la nécessité d'une prise en compte de l'exploitation-maintenance dès la phase amont, dans le cadre d'une démarche en coût global. La systématisation d'une mission exploitation-maintenance dans les contrats de maîtrise d'œuvre et du recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée pour vérifier l'atteinte des performances attendues est également recherchée.

Exploitation-maintenance :
les hypothèses de fonctionnement à poser

- Horaires d'ouverture, variations saisonnières, fermetures annuelles (hypothèses indispensables à la maîtrise d'œuvre pour effectuer le calcul des simulations thermiques dynamiques demandées à l'étude d'avant-projet).
- Périmètre et ratios de coûts utilisés pour une première approche de l'exploitation-maintenance de l'équipement.
- Identification des prestations en régie et des prestations externalisées.
- Organisation du gestionnaire (compétences à recruter aux différentes phases du projet, montée en charge, plan de formation).
- Exigences spécifiques en matière de maintenance (criticité de panne de certains équipements).
- Modalités de mise en place d'une codification pérenne (conçue avec les futurs gestionnaires pour favoriser et organiser le partage de la donnée entre tous les acteurs).

2. Les schémas directeurs

Les schémas directeurs visent à construire une approche de long terme de la gestion patrimoniale en définissant une stratégie d'investissement immobilier pluriannuelle et en donnant plus de cohérence aux interventions sur les sites tout en prenant en compte les projets scientifiques et culturels qui s'y développent. En 2016, une dizaine de sites majeurs sont concernés par cette démarche, soit en phase études, soit en phase réalisation.

Le schéma directeur est ainsi tout à la fois un document d'orientation, de mise en visibilité et de planification partagé par tous les acteurs. Il est le support d'une vision à long terme de l'évolution d'un site associant les exigences liées aux usages, les nécessités réglementaires et l'impératif de transmission aux générations futures du patrimoine protégé et remarquable d'aujourd'hui. Une fois le schéma directeur finalisé à l'issue des études, il est présenté devant la commission interministérielle des projets immobiliers (CMPI), permettant à l'ensemble des acteurs concernés, de programmer les opérations et les enveloppes budgétaire associées avec le meilleur niveau d'information possible sur leurs implications au plan patrimonial, scientifique et culturel. En 2016, le schéma directeur de rénovation du Centre Pompidou a été présenté en CMPI, afin d'en partager les enjeux et d'engager les études devant aboutir à la sélection d'une maîtrise d'œuvre.

L'année 2016 aura également permis d'établir des avancées importantes dans les études préalables de schéma directeur sur plusieurs sites : stratégie de collecte et de synthèse des études préalables pour constituer le schéma directeur de la Cité des sciences et de l'industrie, état des lieux patrimonial, sanitaire, technique et d'usage sur le site du Mobilier national et de la Manufacture des Gobelins et lancement des études du schéma directeur du château de Saint-Germain-en-Laye et sa phase amont de travaux associée (escalier sud ouest).

Cité de la céramique Sèvres, bâtiment Roux-Spitz

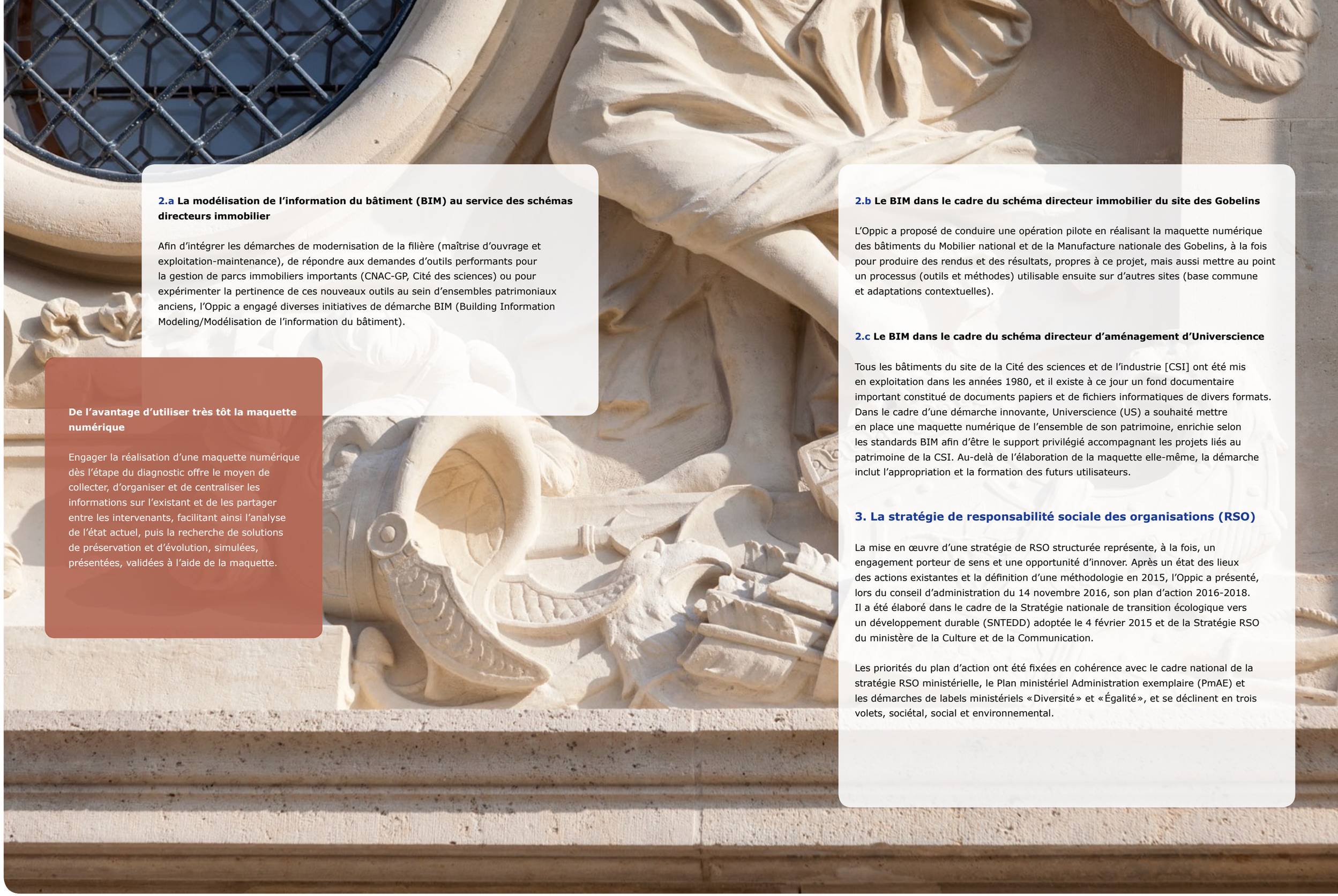

2.a La modélisation de l’information du bâtiment (BIM) au service des schémas directeurs immobilier

Afin d’intégrer les démarches de modernisation de la filière (maîtrise d’ouvrage et exploitation-maintenance), de répondre aux demandes d’outils performants pour la gestion de parcs immobiliers importants (CNAC-GP, Cité des sciences) ou pour expérimenter la pertinence de ces nouveaux outils au sein d’ensembles patrimoniaux anciens, l’Oppic a engagé diverses initiatives de démarche BIM (Building Information Modeling/Modélisation de l’information du bâtiment).

De l’avantage d’utiliser très tôt la maquette numérique

Engager la réalisation d’une maquette numérique dès l’étape du diagnostic offre le moyen de collecter, d’organiser et de centraliser les informations sur l’existant et de les partager entre les intervenants, facilitant ainsi l’analyse de l’état actuel, puis la recherche de solutions de préservation et d’évolution, simulées, présentées, validées à l’aide de la maquette.

2.b Le BIM dans le cadre du schéma directeur immobilier du site des Gobelins

L’Oppic a proposé de conduire une opération pilote en réalisant la maquette numérique des bâtiments du Mobilier national et de la Manufacture nationale des Gobelins, à la fois pour produire des rendus et des résultats, propres à ce projet, mais aussi mettre au point un processus (outils et méthodes) utilisable ensuite sur d’autres sites (base commune et adaptations contextuelles).

2.c Le BIM dans le cadre du schéma directeur d’aménagement d’Universcience

Tous les bâtiments du site de la Cité des sciences et de l’industrie [CSI] ont été mis en exploitation dans les années 1980, et il existe à ce jour un fond documentaire important constitué de documents papiers et de fichiers informatiques de divers formats. Dans le cadre d’une démarche innovante, Universcience (US) a souhaité mettre en place une maquette numérique de l’ensemble de son patrimoine, enrichie selon les standards BIM afin d’être le support privilégié accompagnant les projets liés au patrimoine de la CSI. Au-delà de l’élaboration de la maquette elle-même, la démarche inclut l’appropriation et la formation des futurs utilisateurs.

3. La stratégie de responsabilité sociale des organisations (RSO)

La mise en œuvre d’une stratégie de RSO structurée représente, à la fois, un engagement porteur de sens et une opportunité d’innover. Après un état des lieux des actions existantes et la définition d’une méthodologie en 2015, l’Oppic a présenté, lors du conseil d’administration du 14 novembre 2016, son plan d’action 2016-2018. Il a été élaboré dans le cadre de la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD) adoptée le 4 février 2015 et de la Stratégie RSO du ministère de la Culture et de la Communication.

Les priorités du plan d’action ont été fixées en cohérence avec le cadre national de la stratégie RSO ministérielle, le Plan ministériel Administration exemplaire (PmAE) et les démarches de labels ministériels «Diversité» et «Égalité», et se déclinent en trois volets, sociétal, social et environnemental.

Domaine de Saint-Germain-en-Laye, musée d’Archéologie nationale

3.a Volet sociétal

Le volet sociétal concerne les effets de l'action de l'Oppic sur la société au titre de sa mission principale de maître d'ouvrage public.

Renforcer la cohésion sociale : les clauses d'insertion professionnelle
Pour promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion, l'Oppic a poursuivi ses efforts afin de mettre en œuvre dans certains marchés, en application des dispositions du code des marchés publics, une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique applicable. Ces clauses sociales incitent les entreprises à réaliser une action d'insertion en direction de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières pour accéder à un emploi. C'est ainsi qu'au travers de la concrétisation d'un partenariat, signé le 31 mai 2016 avec l'association Ensemble Paris Emploi Compétence, l'Oppic s'est doté d'un dispositif d'accompagnement pour faciliter la mise en œuvre de la clause d'insertion pour des opérations situées en région parisienne. Trois opérations ont nouvellement participé en 2016 à cette démarche : l'opération d'accessibilité et d'assainissement de la cour d'honneur du château de Fontainebleau, la création d'un nouvel accueil du musée national du Moyen Âge de Cluny et le marché de prestations intellectuelles de maquette numérique de la Cité des sciences et de l'industrie.

Intégrer la culture du développement durable dans la pratique des métiers de la culture
L'Oppic souhaite intégrer les préoccupations du développement durable dans les projets qui lui sont confiés. Pour cela, trois items prioritaires ont été identifiés :

- une opération test HQE Performance pour le schéma directeur d'aménagement de la Cité des sciences et de l'industrie [CSI] pour permettre d'identifier les leviers d'action pour une rénovation à faible impacts environnementaux ;
- une réflexion sur les performances thermiques de menuiseries pour le schéma directeur du palais de Compiègne ;
- une action pilote sur la prévention et la gestion des déchets avec le schéma directeur de l'École nationale supérieure de création industrielle [ENSCI].

Sensibiliser et diffuser la culture du développement durable
En sein de l'établissement, les « Midi de l'Oppic » permettent de diffuser notamment la culture du développement durable *via* le partage d'expériences professionnelles et de confrontation à des projets nouveaux.

3.b Volet social

Comme employeur public, l'Oppic porte une attention toute particulière au respect de ses obligations de promotion de la diversité et de l'égalité femme-homme et à l'efficacité de son organisation.

Promouvoir la diversité
Pour lutter contre toutes les discriminations, la transparence et la traçabilité des actes de gestion des ressources humaines doivent être garanties. La diversité porte aussi bien sur l'âge, le genre, le statut (titulaires, contractuels, l'expérience professionnelle, l'apprentissage, etc.) que sur la diversité des parcours professionnels. Elle concerne également le handicap. Il s'agit enfin, à travers le répertoire des métiers de l'Oppic, de mieux définir les métiers exercés, les compétences attendues et les formations nécessaires.

Favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes
L'Oppic s'engage à produire des données annuelles relatives à l'égalité de traitement par catégories professionnelles et à expériences professionnelles équivalentes, ainsi qu'à veiller à la qualité de l'application de la règlementation.

Développer la qualité de vie au travail
Au-delà du développement des compétences des agents et de la reconnaissance des parcours professionnels, l'Oppic travaille sur la conciliation entre vie professionnelle et vie privée, à travers, notamment, les applications de télétravail, dans le cadre des instructions ministérielles.

3.c Volet environnemental

Promouvoir une politique de déplacement écoresponsable
Il s'agit d'élaborer un plan de déplacement pour les agents de l'Oppic dans le cadre de leurs missions professionnelles, de mettre en place les outils nécessaires aux téléconférences afin de limiter les déplacements physiques non requis, et de développer l'achat ou l'utilisation de véhicules propres.

Économiser les ressources et promouvoir le recyclage
Cet objectif s'appuie sur une politique de limitation des déchets, de développement du recyclage, ainsi que de l'économie circulaire et d'achat durable. Il induit la maîtrise des consommations de papier.

Institut de France

Musée national du Moyen Âge – Thermes et hôtel de Cluny, chapelle

Une activité au service des projets culturels

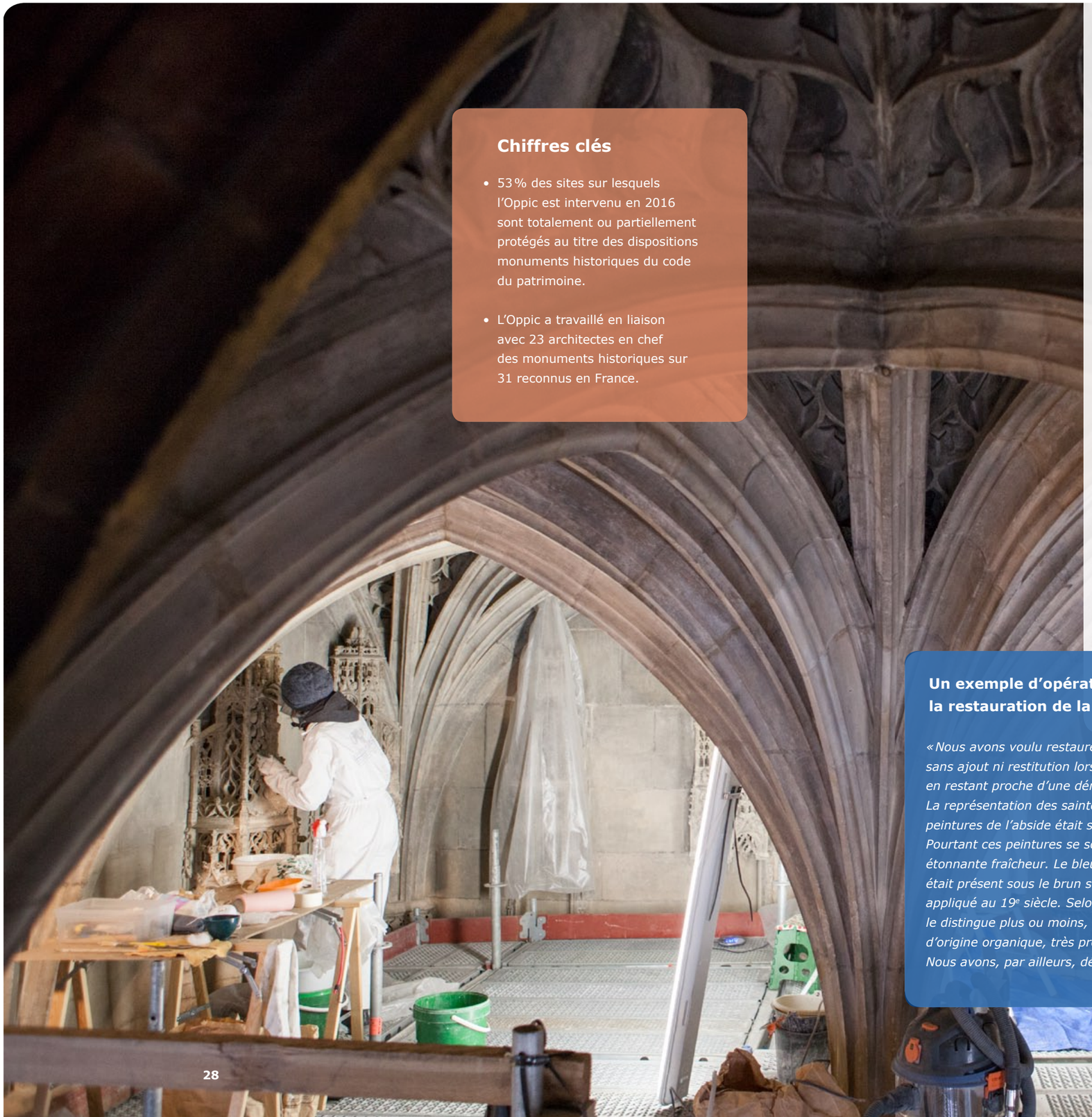

Chiffres clés

- 53 % des sites sur lesquels l'Oppic est intervenu en 2016 sont totalement ou partiellement protégés au titre des dispositions monuments historiques du code du patrimoine.
- L'Oppic a travaillé en liaison avec 23 architectes en chef des monuments historiques sur 31 reconnus en France.

Fort de son expérience, l'Oppic déploie une expertise et un savoir-faire éprouvés au service de projets culturels qui se caractérisent souvent par leur complexité technique, leur exigence patrimoniale et leur développement en milieu occupé.

1. Restaurer et valoriser le patrimoine protégé

En 2016, 35 des 66 sites sur lesquels l'Oppic est intervenu sont totalement ou partiellement protégés au titre des dispositions relatives aux monuments historiques du code du patrimoine, ce qui représente 53 % de son plan de charge. Dans le cadre de ces interventions, l'établissement entretient ainsi une relation étroite avec les maîtres d'œuvre spécialisés en matière de patrimoine, puisqu'il travaille avec 23 architectes en chef des monuments historiques différents. La bonne connaissance du patrimoine, *via* la commande d'études patrimoniales, est un volet important de ce travail commun.

L'établissement s'assure du respect du contrôle scientifique et technique mis en œuvre par les services patrimoniaux des Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) sur la base des préconisations de la direction générale des patrimoines. La présence des services patrimoniaux concernés au sein des réunions du comité de gestion de l'établissement, d'une part, des nombreux comités de suivi, d'autre part, assure la fluidité des informations.

L'établissement peut être amené, lorsque cela est nécessaire, à engager une saisie de la commission nationale des monuments historiques (CNMH). Ce fût, par exemple, le cas en 2016 avec la présentation en CNMH de l'étude de restauration générale de la salle de bal du château de Fontainebleau, dirigée par l'architecte en chef des monuments historiques, Patrick Ponsot.

Un exemple d'opération de restauration de monument historique : la restauration de la chapelle du musée de Cluny ouverte au public en 2016

« Nous avons voulu restaurer de façon simple, sans ajout ni restitution lorsque l'on ne savait pas, en restant proche d'une démarche archéologique. La représentation des saintes femmes dans les peintures de l'abside était sombre, presque effacée. Pourtant ces peintures se sont avérées d'une étonnante fraîcheur. Le bleu du fond des voutains était présent sous le brun sombre qui avait été appliqué au 19e siècle. Selon les lumières, on le distingue plus ou moins, c'est un beau bleu, d'origine organique, très probablement de l'indigo. Nous avons, par ailleurs, dégagé des peintures murales du 15e siècle qui avaient été recouvertes au 19e siècle, mais nous n'avons rien ajouté de nouveau. Dans le cul de four de l'abside, les sculptures des anges entourant Dieu le père étaient également très bien conservées. La restauration des anges a donné lieu à des débats passionnés, une fois ceux-ci déposés et examinés de près. Surtout, nous avons retrouvé la lumière du lieu, là où régnait la patine sombre. »

Paul Barnoud,
architecte en chef des monuments historiques

Les études patrimoniales en 2016

Les études patrimoniales sont une étape préalable indispensable à la conduite d'opération sur monument protégé. Elles peuvent se constituer d'études : historiques, documentaires, ou encore en connaissances précises du bâtiment et des jardins et de leur état sanitaire.

L'Oppic a ainsi été amené, en 2016, à commander ou suivre onze études patrimoniales distinctes concernant :

- le musée national de la Marine ;
- le palais de Chaillot (corniches et panneaux décoratifs) ;
- le palais national de Compiègne ;
- le château de Saint-Germain-en-Laye (escalier),
- le Palais-Royal (restauration du plateau dit « Pol Bury ») ;
- le Conseil économique, social et environnemental (restauration de la salle hypostyle) ;
- Versailles, ancien hôtel de la Guerre – Caserne Carnot (façades et de la couverture du porche) ;
- Versailles, couvent des Récollets (façade Est du bâtiment 01) ;
- le château de Vincennes (restauration du pont de la tour du bois) ;
- l'École des beaux-arts de Paris, site Malaquais (restauration de l'arc de Torpanne, restauration des vestiges du château d'Anet sur la façade de la chapelle, cour Bonaparte) ;
- le musée de Cluny (étude de diagnostic pour la mise en accessibilité du musée aux personnes à mobilité réduite).

Musée national du Moyen Âge – Thermes et hôtel de Cluny, bâtiment Boeswillwald

2. S’engager pour l’architecture

À l’exception des opérations d’entretien des résidences présidentielles dont il a la responsabilité, l’Oppic n’assure jamais la maîtrise d’œuvre directe. L’établissement est donc amené à développer des liens importants avec les agences d’architectes y compris dans les espaces patrimoniaux. Sur un site sous la responsabilité de l’Oppic, peut souvent exister une double maîtrise d’œuvre, associant l’architecte en chef des monuments historiques territorialement compétent et un architecte désigné au regard de la procédure de la loi de maîtrise d’ouvrage public (loi MOP).

En 2016, l’Oppic a :

- travaillé avec vingt architectes ou groupements d’architectes, hors architecte en chef des monuments historiques ;
- organisé cinq concours de maîtrise d’œuvre pour :
  - la refonte des parcours de visite du musée de Cluny ;
  - la modernisation des accueils du château de Fontainebleau ;
  - l’extension du bâtiment dit « Bry1 » de l’Institut national de l’audiovisuel ;
  - la rénovation du musée national de la Marine ;
  - le réaménagement partiel de la Bibliothèque publique d’information.

L’ensemble des projets présentés aux jurys sont accessibles sur *www.oppic.fr*

Chiffres clés

20 architectes, c’est le nombre d’architectes ou groupements d’architectes (hors architecte en chef des monuments historiques) avec lesquels l’Oppic a travaillé en 2016.

Participation de l’Oppic au Mois de l’architecture en Île-de-France

Dans le cadre de la deuxième édition du Mois de l’architecture en Île-de-France qui s’est tenue du 1er au 30 juin 2016, l’Oppic, avec les affectataires des sites, a organisé des visites guidées par les maîtres d’œuvre du pavillon Dufour au château de Versailles et de la Médiathèque de l’architecture et du patrimoine de Charenton-Le-Pont, respectivement l’agence Dominique Perrault Architecture et l’architecte Pierre-Louis Faloci. Les Journées nationales de l’architecture d’octobre ont permis, quant à elles, à l’architecte Bernard Desmoulin de présenter au public le chantier du Centre de conservation et d’études de Lorraine [CCEL] de Metz.

Site Richelieu, galerie de verre

	Les maîtres d’œuvre : 43 architectes des monuments historiques /20 agences d’architecture
Agence Du Besset-Lyon, architecte	• Institut national de l’audiovisuel [Ina], Bry-sur-Marne : extension
Atelier Marc Barani, architecte	• École nationale de la photographie [ENSP], Arles • Institut de France, Paris
Atelier Bruno Gaudin, architecte	• Site Richelieu, Bibliothèque nationale de France/Institut national d’histoire de l’art, École nationale des chartes [BnF/Inha, ENC], Paris : bâtiment
Thierry Algrin, architecte en chef des monuments historiques	• Musée Nissim de Camondo, Paris
Paul Barnoud, architecte en chef des monuments historiques	• Archives nationales du site de Paris, décors de la chancellerie d’Orléans, Paris • Hôtel national des Invalides, Paris • Châteaux de Malmaison et de Bois Préau, Rueil-Malmaison • Musée national du Moyen Âge - Thermes et hôtel de Cluny, Paris
Betetc, bureau d’études techniques	• Médiathèque de l’architecture et du patrimoine, Charenton-le-Pont
Pierre Bortolussi, architecte en chef des monuments historiques	• Port Royal des Champs, Magny-les-Hameaux • École nationale supérieure d’architecture, Versailles : mise en accessibilité
Christophe Bottineau, architecte en chef des monuments historiques	• Palais-Royal, Paris
François Botton, architecte en chef des monuments historiques	• Muséum national d’histoire naturelle, jardin des Plantes, Paris
Vincent Brossy, architecte	• Théâtre national de Chaillot, Paris : rénovation du théâtre
François Chatillon, architecte en chef des monuments historiques	• Grand Palais, Paris : toiture du palais d’Antin • Site Richelieu, Bibliothèque nationale de France/Institut national d’histoire de l’art, École nationale des chartes [BnF/Inha, ENC], Paris
Bernard Desmoulin, architecte	• Centre de conservation et d’études de Lorraine [CCEL], Metz • Grand commun, château de Versailles : aménagement intérieur • Musée national du Moyen Âge-Thermes et hôtel de Cluny, Paris : création d’un nouvel accueil • Port Royal des Champs, Magny-les-Hameaux : création de l’entrée du site bas
Bernard Desmoulin, architecte mandataire associé à **Studio Adrien Gardère**, muséographe-scénographe–designer	• Musée national du Moyen Âge-Thermes et hôtel de Cluny, Paris : refonte des parcours de visite

École nationale supérieure des beaux-arts de Paris, amphithéâtre d’honneur

Frédéric Didier - 2BDM, architecte en chef des monuments historiques	• Château de Versailles • Résidences présidentielles : la lanterne • Couvent des Récollets et hôtel Carnot, Versailles
Lionel Dubois, architecte en chef des monuments historiques	• Palais de Chaillot, Paris : parvis Bas, restaurations, Théâtre national de Chaillot
Egis Conseil Bâtiments, bureau d'études technique	• Conservatoire national supérieur de musique et de danse [CNSMDP], Paris
Egis, bureau d'études technique / **RPBW**, architecte	• Centre national d'art et de culture George Pompidou [CNAC-GP], Paris : chenille
Explorations Architectures, architecte	• Maison Chapp, Guadeloupe
Pierre-Antoine Gatier, architecte en chef des monuments historiques	• Opéra Comique, Paris
Gécèle Architecture, architecte mandataire, **Casso et Associés**, cotraitant	• Cérémonies nationales
Michel Goutal, architecte en chef des monuments historiques	• Arts décoratifs, Paris • Résidences présidentielles
h2o Architectes, architecte	• Palais de Tokyo/Musée d'art moderne de la ville de Paris, parvis, Paris • Institut national de l'audiovisuel [Ina], Bry-sur-Marne : réhabilitation
IN SITU architecture, architecte	• Centre national de la danse [CND], Pantin
François Jeanneau, architecte en chef des monuments historiques	• Hôtel de Rohan, restauration façade ouest, Paris
Jean-François Lagneau, architecte en chef des monuments historiques.	• Site Richelieu, Bibliothèque nationale de France/Institut national d'histoire de l'art, École nationale des chartes [BnF/Inha, ENC], Paris
François Leclercq Architectes Urbanistes, architecte	• Institut national du sport, de l'expertise et de la performance [Insep], Paris aménagement zone sud-ouest, Paris
Stefan Manciulescu, architecte en chef des monuments historiques	• Fort de Saint-Cyr, Montigny-le-Bretonneux • Val de Grâce, Paris
Régis Martin, architecte en chef des monuments historiques	• Château d'Écouen, musée national de la Renaissance • Domaine de Saint-Germain-en-Laye, musée d'Archéologie nationale
Gabor Mester de Paradj, architecte en chef des monuments historiques	• Château de Vincennes

Marc Mimram, architecte	• École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg [ENSAS]
Jacques Moulin - 2BDM, architecte en chef des monuments historiques	• École militaire, Paris • Manège de Sénarmont, Fontainebleau • Manufacture nationale des Gobelins, Mobilier national, Paris
Nomades Architectes, architecte	• Institut national du sport, de l'expertise et de la performance [Insep], Paris : bâtiment Letessier
Éric Pallot, architecte en chef des monuments historiques	• Musées et domaine nationaux du Palais de Compiègne.
Dominique Perrault, architecte	• Pavillon Dufour, château de Versailles : aménagement de l'accueil
Arnaud de Saint-Jouan, architecte en chef des monuments historiques	• Conseil économique, social et environnemental [CESE], Paris
Patrick Ponsot, architecte en chef des monuments historiques	• Domaine national de Fontainebleau
Marie-Suzanne de Ponthaud, architecte en chef des monuments historiques	• Cité de la céramique de Sèvres • Musée d'Orsay, tympan est, Paris
Projectiles, architecte	• Domaine national de Fontainebleau : modernisation des accueils
Pascal Prunet, architecte en chef des monuments historiques	• Palais Garnier
Sarea Alain Sarfati Architecture, architecte	• Palais Garnier
Michel Trubert, architecte en chef des monuments historiques	• Site Richelieu, Bibliothèque nationale de France/Institut national d'histoire de l'art • École nationale des chartes [BnF/Inha, ENC], Paris : phase 2
Sophie Thomas, architecte mandataire **Gweltaz Kerommes**, architecte associé	• Cité de la céramique, Sèvres
Philippe Villeneuve, architecte en chef des monuments historiques	• Pont transbordeur, Rochefort
Adam Yedid, architecte	• Domaine national de Fontainebleau : aménagements intérieurs redéploiement des services

École nationale supérieure des beaux-arts de Paris, amphithéâtre d'honneur

3. Soutenir la création grâce au 1 % artistique

Instrument de soutien aux artistes et à la création, le 1% artistique offre, depuis plus de cinquante ans, un cadre d'action original pour favoriser la rencontre entre un artiste, un architecte et le public, en dehors des institutions dédiées à l'art contemporain. L'Oppic permet, chaque année, la réalisation de plusieurs projets relevant du 1 % artistique. En 2016, six projets ont été conduits. Deux ont été inaugurés : l'œuvre de Pascal Dombis et Gil Percal « ligne-flux » pour l'École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg [ENSAS], et l'œuvre de Claude Rutault pour le Pavillon Dufour au château de Versailles. Quatre autres sont en cours.

Maître d'ouvrage :
ministère de la Culture
et de la Communication,
direction générale
des patrimoines
Artiste :
Élodie Stephan

Centre de conservation et d'études de Lorraine – Metz
L'artiste, Élodie Stephan désignée le 20 juin 2016, propose une œuvre en harmonie avec l'architecture de Bernard Desmoulin et la création existante (conçue en 2012 par les architectes Denu & Paradon). L'œuvre pourra se déployer sur l'ensemble du site et s'imprimer comme une identité visuelle accompagnant le visiteur de l'extérieur des bâtiments vers l'intérieur en investissant les entrées, la zone d'accueil, les espaces de liaison et les points de rencontre de ce projet interdisciplinaire.

Maître d'ouvrage :
ministère de la Culture
et de la Communication,
direction générale
des patrimoines

Accueil, musée national du Moyen Âge, thermes et hôtel de Cluny – Paris
Le comité artistique réuni pour ce 1 % a souhaité que l'artiste propose la création originale d'un prototype mobile pour le mobilier d'accueil avec assise, déplaçable, pouvant être décliné dans les salles du musée et à l'extérieur. Il a retenu le 27 juin, cinq candidats : Simon Boudvin, le groupement Pablo Reinoso/Florence de Ponthaud Neyrat, Nathalie Elemento, Olivier Vadrot et Constance Guisset Design, pour proposer un projet.

Maître d'ouvrage :
Institut de France

Institut de France – Paris
Le comité artistique de ce projet, réuni le 14 septembre 2016, a souhaité que l'intervention de l'artiste soit une création lumineuse, en cohérence avec l'architecture contemporaine de l'auditorium et le bâtiment existant classé monument historique. Le comité artistique du 8 décembre a retenu quatre candidats (SNAIK-Yann Kersalé Art, le groupement Laurent Grasso/Agence Eva Albarran, le groupement Nathalie Brevet/ Hughes Rochette, et le groupement Ange Leccia/Act Espace) pour proposer un projet.

Maître d'ouvrage :
ministère de la Culture
et de la Communication,
direction générale
de la création artistique

École nationale supérieure de la photographie – Arles
Le premier comité artistique, réuni le 16 décembre 2016, a souhaité que l'œuvre commandée utilise les phénomènes lumineux (par exemple, ombre/lumière, jour/nuit), perceptifs, climatiques et immatériels. Elle pourra, en effet, interroger la question de l'immatérialité, mais aussi explorer l'idée de traverser le bâtiment, l'accompagner dans la nuit. Elle pourra être activable (activation humaine, par exemple) et évolutive dans le temps.

Projet de 1 % artistique d'Élodie Stephan pour le Centre de conservation et d'études de Lorraine

2

L'activité économique, juridique et humaine

Hôtel d'Évreux

Palais de Chaillot, parvis bas

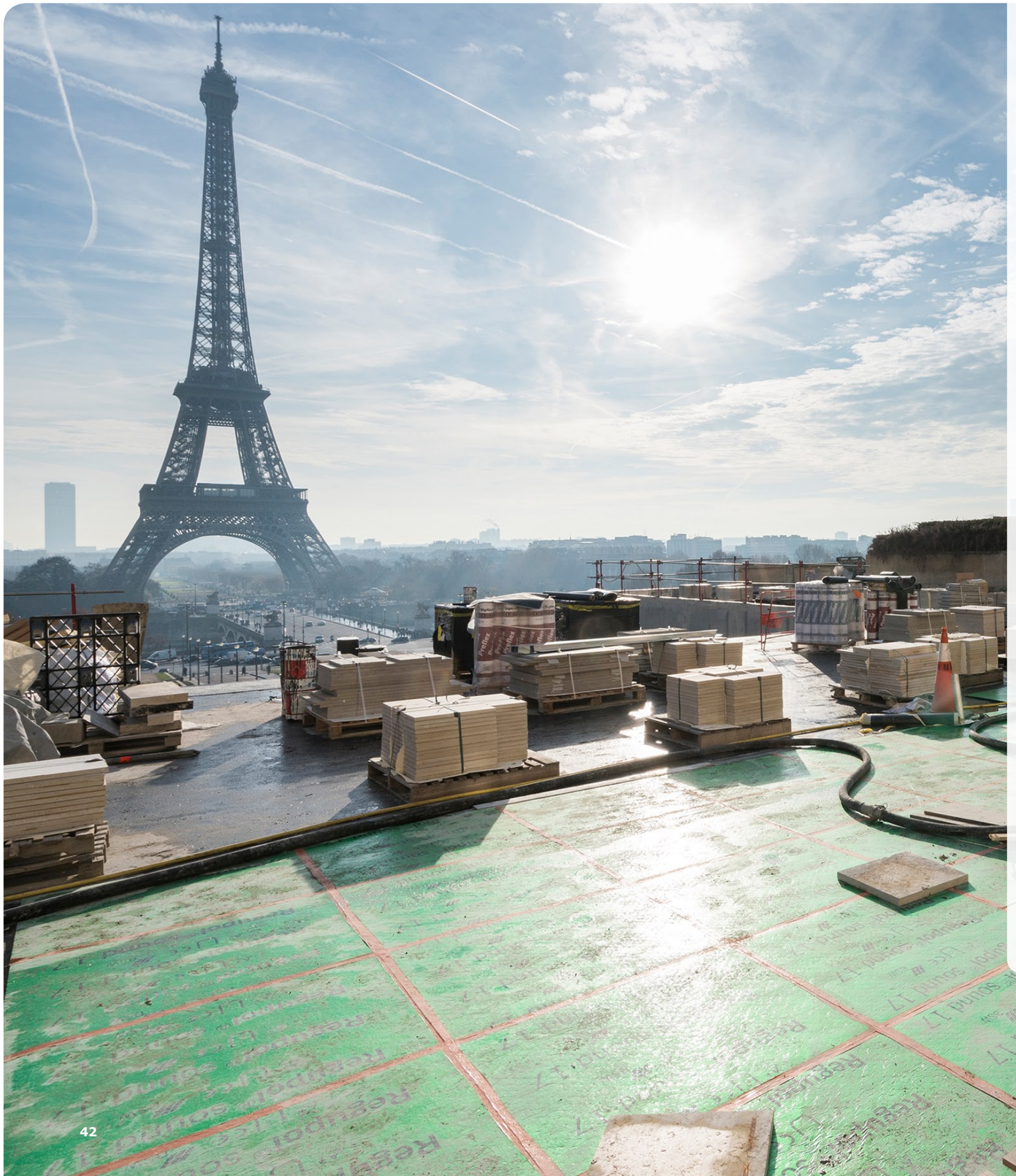

Les opérations en chiffres

Le nombre d'opérations inscrites en 2016 (avant clôtures comptable de la fin de l'exercice) s'élève à 307, dont 270 opérations (88 %) ont généré des engagements et/ou des mandatements. L'établissement a, par ailleurs, poursuivi son travail de longue haleine d'amélioration de sa sincérité comptable avec un niveau de clôture comptable des opérations bénéficiant d'un quitus qui fait passer ce nombre d'opérations à 213 au 1er janvier 2017.

1. Baisse de l'encours des comptes de tiers

98 opérations ont été clôturées pour un montant total de 245,5 M€ amenant ainsi le niveau de l'encours de l'Oppic s'élève à 769 M€ à fin 2016. 79 % de cet encours concerne des conventions de mandat et 21 % la convention-cadre, une répartition qui se stabilise depuis 2015. Alors qu'en 2015, l'établissement s'était focalisé sur les opérations en convention de mandat d'un montant important, en 2016, l'Oppic a concentré ses efforts sur la clôture des opérations en convention-cadre d'un montant moyen plus faible mais plus nombreuses.

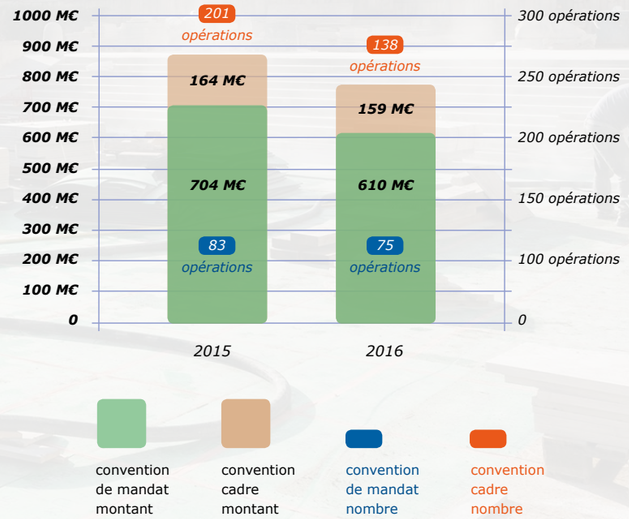

2. Engagements et mandatements : évolutions contrastées

Les montants engagés ont augmenté de 53 % à hauteur de 182 M€, soit une augmentation d'environ 63 M€ par rapport à l'exercice 2015, alors même que le nombre d'engagements est stable. Le niveau d'engagement atteint cette année est au-dessus de 12 M€ de la moyenne des engagements constaté sur les 8 dernières années (170 M€).

Répartition des engagements

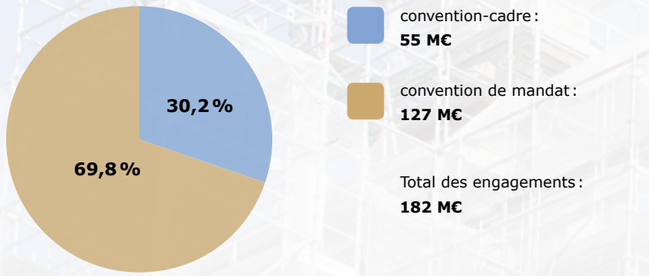

convention-cadre : **55 M€**

convention de mandat : **127 M€**

Total des engagements : **182 M€**

Évolution des engagements

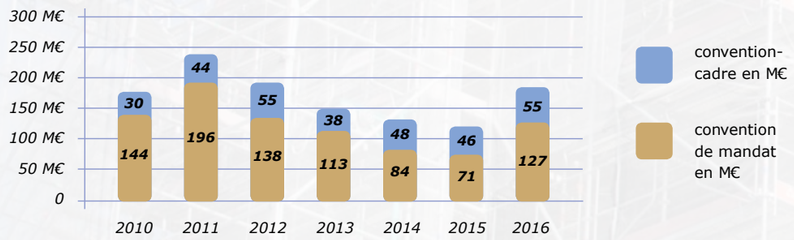

En 2016, les montants engagés repartent à la hausse tant sur les opérations en convention de mandat (+ 56 M€) qu'en maîtrise d'ouvrage directe (+ 8 M€). Cette hausse s'explique par le lancement de nouvelles opérations en convention de mandat dont les principaux engagements concernent la phase 2 du schéma directeur du château de Versailles, l'Institut de France, l'École nationale supérieure de photographie d'Arles et les études des travaux de restauration et d'aménagement du Grand Palais des Champs-Élysées. Pour la convention Protocole Culture-Défense et la convention-cadre Culture, il s'agit principalement de la nouvelle tranche de l'Hôtel des Invalides, de la rénovation du Pont transbordeur du Martrou et de la nouvelle tranche de restauration du pavillon Marsan des Arts décoratifs.

Les montants mandatés ont en revanche diminué de 21 %. Cette diminution correspond au recul des engagements constatés entre 2013 et 2015 et dont la courbe s'observe désormais en crédits de paiements :
144,5 M€ de mandatements, contre 183,7 M€ en 2015.

Répartition des mandatements

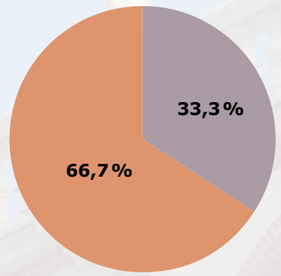

convention-cadre : **48 M€**

convention de mandat : **96 M€**

Total des mandatements : **144 M€**

Évolution des mandatements

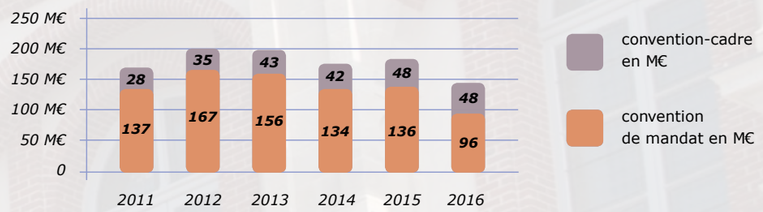

3. Un niveau de trésorerie en légère baisse

Le niveau de trésorerie total de l'établissement atteint 212,6 M€ à fin 2016.
Il est en diminution de 4 % par rapport à 2015, soit une baisse de 10 M€.

Trésorerie en fin d'exercice

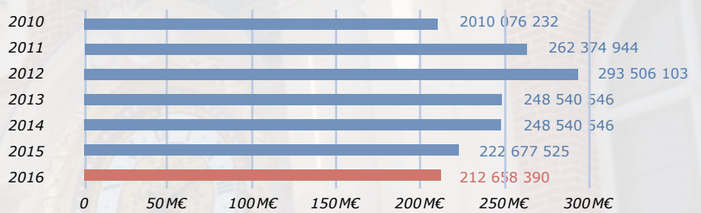

Domaine de Saint-Germain-en-Laye, musée d'Archéologie nationale

4. Nouvelles opérations approuvées

23 opérations nouvelles ont été confiées à l'Oppic : 15 sur convention de mandat et 8 en maîtrise d'ouvrage directe (convention cadre). Parallèlement, 5 conventions d'études préalables ont été présentées aux conseils d'administration pour information en 2016. Ces études préalables ont pour vocation, à l'avenir, à s'inscrire en tant qu'opérations de travaux dans le plan de charge de l'Oppic.

Chiffres clés

- 213 opérations au 1er janvier 2017
- 23 nouvelles opérations en 2016
- 769 M€ d'encours à fin 2016
- 182 M€ d'engagements
- 144,5 M€ de mandatements
- 212,6 M€ de trésorerie

Conseils d'administration en 2016	mars	avril	juillet	novembre	Total 2016
Convention de mandat					
Aménagement du différé d'équipement sur site des Archives nationales de Pierrefitte	14 050 000 €				14 050 000 €
Refonte et mise aux normes des parcours de visite - Musée de Cluny – Paris	11 410 000 €				11 410 000 €
Restauration et aménagement du Grand Palais des Champs-Élysées – Paris		30 830 000 €			30 830 000 €
Installation des collections «Chaillot» dans les réserves du musée nationale de la Marine à Dugny – «Dugny 2»			1 770 000 €		1 770 000 €
Réaménagement des espaces publics et professionnels de la Bibliothèque publique d'information			12 368 000 €		12 368 000 €
Rénovation du musée national de la Marine – Paris			58 138 300 €		58 138 300 €
Schéma directeur de rénovation du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou [CNAC-GP] – Paris			12 655 000		12 655 000 €
Mise aux normes sécurité et accessibilité des niveaux rez-de-chaussée bas et sous-sol de l'établissement public du Palais de la Porte Dorée, d'accessibilité dans la partie haute et la réalisation de divers travaux – Paris				4 690 000 €	4 690 000 €
Travaux pour la relocalisation de l'École nationale supérieure d'architecture de Marseille				45 700 000 €	45 700 000 €
Total	**25 460 000 €**	**30 830 000 €**	**84 931 300 €**	**50 390 000 €**	**191 611 300 €**
Convention d'études préalables présentées au CA pour information					
Relocalisation de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-La-Villette	*				
Euro méditerranée - Faisabilité architecturale d'une protection physique du MUCEM/J4	*				
Schéma directeur technique des Art décoratifs, Site de Rivoli	*				
Élaboration du schéma directeur du site parisien des Archives nationales			*		
Installation des services du MCC au sein du quadrilatère Rohan-Soubise			*		
Total	**3**		**2**		
Convention Cadre					
Musée d'Écouen - Ad'Ap Etudes bande PMR	605 000 €				605 000 €
Musée de Saint-Germain-en-Laye	1 300 000 €				1 300 000 €
Ad'Ap escalier Sud-Ouest (Malraux)					
Musée de Saint-Germain-en-Laye	1 070 000 €				1 070 000 €
Études couverture chapelle					
RP : Hôtel d'Évreux - Études Mat des couleurs	190 000 €				190 000 €
RP : Toitures et Façades 2 rue de l'Élysée - Études	4 120 000 €				4 120 000 €
Musée d'Écouen - Réfection des installations de sécurité incendie			710 000 €		710 000 €
ENSA Paris Malaquais - Étude pour la mise en conformité du SSI et création PC de sécurité commun			1 380 000 €		1 380 000 €
Musée de Cluny - Escalier provisoire salle 10				70 000 €	70 000 €
Total	**7 285 000 €**		**2 090 000 €**		**9 445 000 €**
Avenants d'amoindrissement					
Ensa Clermont-Ferrand			-500 000 €		
MUCEM			-851 972 €		
INSEP - stade Nautique			-700 000 €		
Total			**-2 051 972 €**		

École nationale supérieure des beaux-arts de Paris, cour du Mûrier

Le budget de l'établissement : un retour à l'équilibre pour la première fois depuis quatre ans

En 2016, le budget de fonctionnement de l'Oppic s'établit à 10,5 M€ en dépenses et 11,3 M€ en recettes. Pour la première fois depuis 2012, il enregistre un retour à l'équilibre financier, avec un résultat excédentaire de 0,9 M€ grâce à une baisse des charges de 6 % et une augmentation des produits de 22 %. Bien que cette situation s'explique largement par un facteur comptable (reprise de provision), il traduit aussi la maîtrise de l'objectif de retour à l'équilibre structurel, conformément à la stratégie triennale établie avec la tutelle sur la période 2015-2017.

1. Plusieurs facteurs d'amélioration

Si le budget des charges de fonctionnement « pilotables » de l'établissement est en effet contenu, l'augmentation des recettes reste le principal facteur explicatif de ce retour progressif à l'équilibre.

La subvention pour charge de service public allouée par le ministère de la Culture et de la Communication a en effet augmenté de + 0,9 M€ pour atteindre 10,1 M€. Cette subvention constitue la seule source de financement pérenne de l'établissement depuis la disparition des produits financiers de placement en 2014 (3 M€ à l'époque).

La reprise de diverses provisions comptables constituées en 2014 et 2015 (+ 1,1 M€) contribue également de manière significative au redressement du résultat.

Sous l'effet de la réduction du déficit, l'exercice 2016 présente au total une insuffisance d'autofinancement en nette amélioration, la capacité d'autofinancement (CAF) passant de - 864 k€ en 2015 à - 95 k€ en 2016.

Principaux indicateurs patrimoniaux

Indicateurs	Montant	Évolution CF 2016 / CF 2015
Capacité d'autofinancement	95 277 €	- 89 %
Variation du fond de roulement	*143 499 €*	*- 85 %*
Fond de roulement	9 243 534 €	- 2 %
Variation de trésorerie	*10 019 112 €*	*0 %*
Trésorerie	212 658 390 €	- 5 %
Variation du besoin en fonds de roulement	*9 875 613 €*	*- 9 %*
Besoin en fond de roulement	203 414 856 €	- 5 %

Musée Henner

2. Vers une fonction financière plus qualitative et moderne

Conformément à son objectif d'amélioration continue de la qualité des actes, l'Oppic a mis en place en 2016 plusieurs actions de fond visant à favoriser le renforcement des compétences de son réseau financier : création d'un cursus de formation pour les nouveaux arrivants, instauration d'une session de formation interne d'actualisation et d'approfondissement des connaissances en matière d'exécution financière des marchés, animation du réseau des gestionnaires, etc.

Par ailleurs, l'Oppic a franchi en 2016 plusieurs paliers importants du vaste programme de modernisation de sa fonction financière initié en 2014 et qui se poursuivra jusque fin 2017. Ont ainsi abouti :

- le chantier réglementaire et informatique de mise en conformité avec le décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (décret « GBCP ») ;
- la généralisation de la dématérialisation de la gestion des acomptes sur marché ;
- la dématérialisation de la gestion des frais de déplacements.

Fort de l'aboutissement de ces projets, l'Oppic étend sa démarche de modernisation aux autres domaines d'activité de l'établissement : un schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) a ainsi été adopté en novembre 2016 afin de renforcer à l'horizon 2020 les différents systèmes d'information opérationnels et support de l'établissement.

Chiffres clés

- 0,9 M€ de résultat excédentaire
- 90% du budget affectés au logement de l'établissement et à la rémunération de son personnel

Les ressources humaines, acteurs de la stratégie

Au 31 décembre 2016, l'Oppic emploie 117 personnes physiques. L'effectif de l'établissement est constitué principalement de personnels permanents. 10 agents ont, par ailleurs, été recrutés durant l'année de manière temporaire pour renforcer ponctuellement les équipes et faire face à des accroissements temporaires d'activité. Sur une autorisation d'emploi de 111 équivalent temps plein travaillé (ETPT) pour 2016, l'établissement a employé 109,77 ETPT.

1. Une population jeune et majoritairement opérationnelle

L'Oppic affiche un effectif relativement jeune : la moyenne d'âge des agents est de 41 ans en 2016 et 71 % des agents ont moins de 10 ans d'ancienneté. L'établissement est majoritairement féminin. Les métiers de l'Oppic concernent pour la majorité d'entre eux le pilotage des opérations immobilières et patrimoniales. Les 2/3 de l'effectif sont constitués d'agents équivalent à la catégorie A de la fonction publique.

2. Une politique RH en faveur de l'acquisition des compétences

En 2016, 87 % des agents de l'établissement ont suivi au moins une formation. 72 % du budget dédié concernaient des formations individuelles. L'Oppic a, par ailleurs, organisé des formations collectives, notamment sur la modélisation des données (BIM), l'accessibilité ou encore le management. La formation est également un outil d'accompagnement à la mise en place de nouveaux modes de travail ou de nouveaux logiciels, comme celui dédié à l'exécution des marchés de la plupart des nouvelles opérations lancées qui sera déployé au fil de l'eau garantissant un meilleur partage des documents et une sécurisation des procédures financières. Une formation sur l'exécution des marchés publics a également été proposée : 20 agents ont ainsi pu consolider ou acquérir le socle de connaissances réglementaires en la matière, et échanger sur les pratiques propres à chaque département opérationnel.

3. Les thèmes du dialogue social

En 2016, plusieurs projets d'organisation de service ont fait l'objet de dialogue social nourri avec les représentants du personnel lors des instances *ad hoc* : l'un concernait la réorganisation des services du secrétariat général et le second celle des départements opérationnels, afin de créer, notamment, une nouvelle mission dédiée à l'opération de restauration et d'aménagement du Grand Palais. L'année a été également marquée par l'ouverture de nouvelles négociations portant sur une réforme des conditions générales d'emploi et de rémunération des agents contractuels. 2016 s'est achevée sur les élections des représentants du personnel au conseil d'administration.

Grand Palais, palais d'Antin

Chiffres clés

- 117 personnes
- 41 ans en moyenne d'âge
- 65 % de femmes
- 71 % de fonctions opérationnelles
- 83,7 % d'agents contractuels
- 16,3 % e fonctionnaires en détachement (TD)
- 74 % des dépenses de fonctionnement de l'établissement correspondent aux dépenses de personnel
- 87 % des agents ont suivi une formation

École nationale supérieure des beaux-arts de Paris, amphithéâtre d'honneur

L'activité juridique au service des opérations

Chiffres clés

- 319 marchés notifiés
- 48 commissions des marchés organisées
- 3 615 retraits électroniques
- 498 dépôts électroniques

1. La commande publique

En 2016, 319 marchés ont été notifiés tous seuils confondus. En sus, 148 avenants aux marchés existants, d'un montant supérieur à 90 000 euros ont été conclus.
174 procédures ont été lancées dont les ¾ en procédure adaptée. 48 commissions des marchés ont été organisées dans l'année, sur la base d'une réunion hebdomadaire.
Le nombre de retraits électroniques des procédures de dossiers de consultations (DCE) est légèrement en baisse par rapport à l'année 2015 (4 644 en 2015 contre 3 615 en 2016) alors que le nombre de dépôts électroniques de candidatures est en augmentation sensible (474 en 2015 contre 498 en 2016).

2. Informer et former

Pour tenir compte de la réforme de la réglementation des marchés publics mise en place par le décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016 (ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015), les modèles types de marché ainsi que tous les actes associés ont été mis à jour afin d'intégrer les nouveaux textes. La nouvelle procédure concurrentielle négociée sur quelques opérations lancées en 2016 a également été initiée, ce qui a permis d'améliorer l'efficacité de la commande publique et la qualité des offres rendues.

3. Les actes de gouvernance interne

Afin d'améliorer la qualité des actes (chantier de modernisation des systèmes d'information financier), leur fluidité, et la responsabilisation des acteurs de la chaîne de la dépense au sein de l'établissement, l'Oppic a aussi refondu sa décision de délégation de signature.

Mémoire et valorisation des opérations

Grand Palais, palais d'Antin

Porteur d'une politique patrimoniale de long terme pour le compte du ministère de la Culture et de la Communication et de ses opérateurs, l'Oppic est engagé, avec l'accord des maîtres d'ouvrages, dans une démarche de documentation des chantiers qui se traduit par un important travail d'archivage et de couverture photographique et audiovisuelle.

1. Archives : plus de 30 années de maîtrise d'ouvrage conservées

Les archives de l'Oppic constituent un fonds essentiel sur la mémoire de la maîtrise d'ouvrage au sein du ministère de la Culture et de la Communication. L'établissement a repris les droits et obligations de l'Établissement public de maîtrise d'ouvrage des travaux culturels (Emoc), du Service national des travaux (SNT), et des organismes qui les ont précédés : Migt, Eppv, Epccip, Epgl.

Six versements d'archives définitives aux Archives nationales ont été effectués :

- le fonds de l'Établissement public du Grand Louvre portant sur les dossiers de suivi des opérations du Grand Louvre (1987-2001) ;
- le fonds de l'Établissement public du Grand Louvre portant sur les budgets et les plans (1987-1999) ;
- le fonds de l'Établissement public du Centre de Conférences internationales de Paris (EPCCIP) portant sur les archives photographiques (1989-1992) ;
- le fonds de l'Établissement public du Grand Louvre portant sur le panneau de concours de la Passerelle Solférino, projet de Marc Mimram (1992) ;
- le fonds de la Mission interministérielle de coordination des grandes opérations d'architecture et d'urbanisme sur la construction du musée Celtique et du Centre archéologique européen du Mont-Beuvray (1983-1995) ;
- le fonds de l'Établissement public de Maîtrise d'Ouvrage des Travaux culturels et de l'Opérateur du Patrimoine et des Projets immobiliers de la Culture portant sur les dossiers des ouvrages exécutés du Centre des Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine (2008-2014).

2. Fonds photographiques : conserver et donner à voir

Le fonds photographique de l'Oppic est composé des commandes de reportages photographiques sur les suivis des chantiers réalisés respectivement par la Mission interministérielle des Grands travaux (MIGT), l'Emoc, le SNT et l'Oppic.

En 2016, la base de données de la photothèque s'est enrichie de 16 567 nouvelles photographies provenant, soit de nouveaux reportages de l'Oppic, soit de la numérisation du fonds argentique. Plus de 80 % des sites faisant l'objet de travaux sont couverts. Cette couverture photographique et audiovisuelle est destinée à conserver le sens et la nature des travaux des opérations, ainsi que l'évolution des bâtiments.

Afin de continuer à enrichir le fonds photographique et à couvrir les opérations en cours, un marché à commandes a été passé avec dix photographes : Pascal Aimar, Thierry Ardouin, Jean-Christophe Ballot, Sophie Chivet, Gilles Coulon, Frédéric Furgolle, Alexandre Lebon, Patricia Lecomte, Alexis Paoli, Caroline Rose, Patrick Tourneboeuf. Les photographies et les montages vidéo sont visibles sur le site internet de l'Oppic. À l'image du film sur le chantier de Richelieu réalisé en co-production avec le Forum des images, la Bnf et l'Inha. Et comme le sera prochainement le suivi audiovisuel du chantier de Cluny mené actuellement avec l'Ina.

Chiffres clés

- 6 versements d'archives définitives aux Archives nationales
- 2 398,50 ml d'archives contre 2 110 ml en 2015 (288,50 ml)
- 182 versements ont été réalisés, représentant 319,38 ml
- 16 567 nouvelles photographies

3. Refonte du logotype Oppic

L'Oppic a fait évoluer son logotype afin de répondre à l'usage courant de l'acronyme. Celui-ci se décline sur l'ensemble de la papeterie ainsi que progressivement sur les panneaux de chantier.

4. Un nouveau site internet pour mieux valoriser les actions de l'Oppic

Fin 2016, l'Oppic s'est doté d'un nouveau site internet. Il a été totalement repensé pour répondre aux attentes actuelles (site entièrement développé en «responsive»), et met en avant les actualités de l'établissement et le fonds photographique. Dans un premier temps, un mini-site dédié avait été mis en place dans le cadre des Journées européennes du patrimoine pour présenter différentes actions de valorisation : ateliers de taille de pierre à l'hôtel national des Invalides, ateliers pour les enfants de taille de pierre et de modelage au château de Saint-Germain-en-Laye, visites du chantier de rénovation du théâtre de Chaillot, retour en images sur le chantier de restauration de la chapelle de Cluny réouverte à cette occasion.

www.oppic.fr

Château de Malmaison

2

Les opérations

Grand Palais, palais d'Antin

Opérations en cours et achevées (au 14/04/2017)

	Missions d'études			Missions de travaux			
	Mission de conseil et d'assistance	Convention d'études préalables	Études préalables convention Culture	Mandat de maîtrise d'ouvrage études et travaux	Maîtrise d'ouvrage convention Culture	Maîtrise d'ouvrage Protocole Culture-Défense	**Ouvrages remis en 2016** (tout ou partie)
Ad'AP : agendas d'accessibilité programmée			•		•		
Archives nationales du monde du travail [ANMT] – Roubaix					•		
Archives nationales du site de Paris, décors de la chancellerie d'Orléans – Paris					•		
Archives nationales, site de Pierrefitte-sur-Seine				•			
Arts décoratifs, pavillon de Marsan, verrière, schéma directeur – Paris		•			•		
Bibliothèque publique d'information [BPI] – Paris				•			
Centre de conservation et d'études de Lorraine [CCEL] – Metz				•			
Centre national des arts plastiques [CNAP] – Pantin		•					
Centre national de la danse [CND] – Pantin				•			
Centre national d'art et de culture George Pompidou [CNAC-GP] – Paris		•		•			
Centre national de cinéma et de l'image animée [CNC] – Bois-d'Arcy				•			
Cérémonies nationales – 14 juillet					•		
Centre de recherche et de restauration des musées de France [C2RMF] – Paris					•		
Château d'Écouen, musée national de la Renaissance					•		• Réfection de l'assainissement du talus nord, du clos et couvert des logements de fonction ; • rénovation de la production de chaleur ; • réhabilitation de l'appartement des bains et mise en conformité électrique.
Châteaux de Malmaison et de Bois Préau – Rueil-Malmaison					•		• Réfection du système de chauffage.
Château de Versailles				•			
Château de Vincennes						•	• Clos et couvert pavillon du roi ; • aménagement des espaces non bâtis.
Cité de la céramique, Sèvres		•			•		
Cité des sciences et de l'industrie de La Villette [CSI] – Paris		•		•			
Collège de France – Paris				•			
Conseil économique, social et environnemental [CESE] – Paris				•			
Conservatoire national supérieur de musique et de danse [CNSMDP] – Paris				•			
Couvent des Récollets et hôtel Carnot – Versailles						•	
Domaine national de Fontainebleau		•		•			• Étude de restauration de la salle de bal ; • travaux de mise en état intérieure.
Domaine de Saint-Germain-en-Laye, musée d'Archéologie nationale					•		
École militaire – Paris						•	• Restauration du bâtiment 007.
École nationale supérieure de la photographie [ENSP] – Arles				•			
École nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette [ENSA-PLV]		•					
École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg [ENSAS]				•			• Le « Garage ».
École nationale supérieure d'architecture de Toulouse [ENSA-Toulouse]		•					
École nationale supérieure d'architecture de Normandie [ENSA de Normandie] – Rouen		•					
École nationale supérieure d'art de Limoges					•		
École nationale supérieure des arts décoratifs – Paris			•				
École nationale supérieure de création industrielle [ENSCI-Les Ateliers] – Paris			•				
Écoles nationales supérieures d'architecture [ENSA], schéma directeur – Paris		•					
Fort de Saint-Cyr – Montigny-le-Bretonneux		•			•		
Muséum national d'histoire naturelle, galerie de paléontologie et d'anatomie comparée [GPAC] – Paris		•					
Grand Palais – Paris		•		•			
Hôtel national des Invalides – Paris						•	
Hôtel de Rohan, restauration façade ouest – Paris					•		
Institut national de l'audiovisuel [Ina] – Bry-sur-Marne		•		•			
Institut méditerranéen de la ville et des territoires [IMVT]/ École nationale supérieure d'architecture de Marseille [ENSA-M]		•		•			

	Missions d'études			Missions de travaux			
	Mission de conseil et d'assistance	Convention d'études préalables	Études préalables convention Culture	Mandat de maîtrise d'ouvrage études et travaux	Maîtrise d'ouvrage convention Culture	Maîtrise d'ouvrage Protocole Culture-Défense	**Ouvrages remis en 2016** (tout ou partie)
Institut national du sport, de l'expertise et de la performance [Insep] – Paris				•			
Institut de France, Paris				•			
Institut de recherche et de coordination acoustique-musique [Ircam] – Paris				•			
Maison Chapp, Guadeloupe				•			
Manège de Sénarmont, Fontainebleau						•	
Manufacture nationale des Gobelins, Mobilier national – Paris					•		• Baies galerie Fromigé ; • menuiseries des ateliers de dessin bâtiment Chabrol ; • cour d'honneur mobilier national.
Médiathèque de l'architecture et du patrimoine – Charenton-le-Pont					•		
Mise aux normes d'accessibilité pour les écoles nationales supérieures d'art et d'architecture				•	•		• ENSA Lyon.
Musée des plans-reliefs – Paris					•		
Musée d'Orsay, tympan est – Paris				•			
Musée d'Orsay, hôtel de Mailly-Nesle – Paris		•					
Musée national du Moyen Âge-Thermes et hôtel de Cluny – Paris		•		•	•		• Chapelle ; • couvertures et façades du bâtiment Boeswillwald.
Musée national de la Marine [MnM] – Paris		•		•			
Musée Nissim de Camondo – Paris					•		
Muséum national d'histoire naturelle, galerie de paléontologie et d'anatomie comparée [GPAC] – Paris		•					
Muséum national d'histoire naturelle, jardin des Plantes – Paris				•			
Opéra Comique, salle Favart – Paris				•			
Palais de Chaillot, travaux de restauration – Paris					•		
Palais de Chaillot, parvis bas – Paris					•		
Palais de Compiègne					•		
Palais Garnier – Paris					•		
Établissement public du Palais de la Porte Dorée-Cité nationale de l'histoire de l'immigration – Paris		•		•			
Palais-Royal – Paris					•		
Palais de Tokyo/Musée d'art moderne de la ville de Paris, parvis – Paris					•		
Pont transbordeur – Rochefort					•		
Port Royal des Champs – Magny-les-Hameaux				•	•		
Radio France, expertise – Paris	•						
Réserves du Musée national de la Marine – Dugny				•			
Résidences présidentielles					•		• Reprise des fondations, consolidation et restauration des façades du manège du palais de l'Alma ; • restauration des façades et des toitures de l'aile est et de l'aile des ateliers du palais de l'Alma ; • restauration du parquet et amélioration des conditions de sécurité du salon P35, hôtel d'Évreux – Paris.
Site Malaquais : École nationale supérieure des beaux-arts de Paris [ENSB-a]/École nationale supérieure d'architecture de Paris Malaquais [ENSAPM] – Paris				•	•		• Mise en conformité installations électriques ; • mise en accessibilité du site ; • amphithéâtre d'honneur.
Site Richelieu, Bibliothèque nationale de France/Institut national d'histoire de l'art, École nationale des chartes [BnF/Inha, ENC] – Paris				•			• Phase 1.
Site Rohan Soubise, relogement de l'administration centrale – Paris		•					
Théâtre national de Chaillot – Paris				•			
Tarmac – Paris			•				
Val-de-Grâce – Paris						•	• Restauration de la façade ouest de l'église.
Le Zénith – Paris-La Villette – Paris		•					

La répartition géographique des sites des opérations

Régions

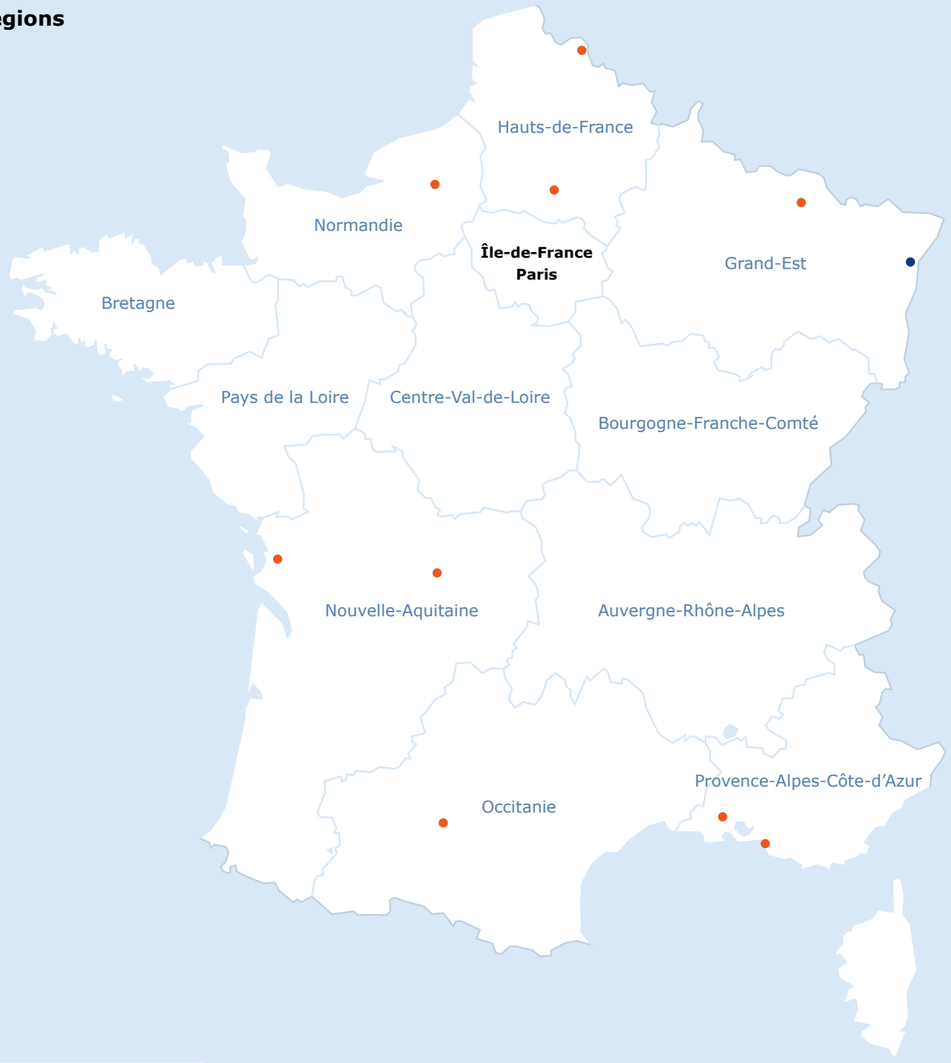

- opérations en cours en 2016
- opérations achevées

Île-de-France

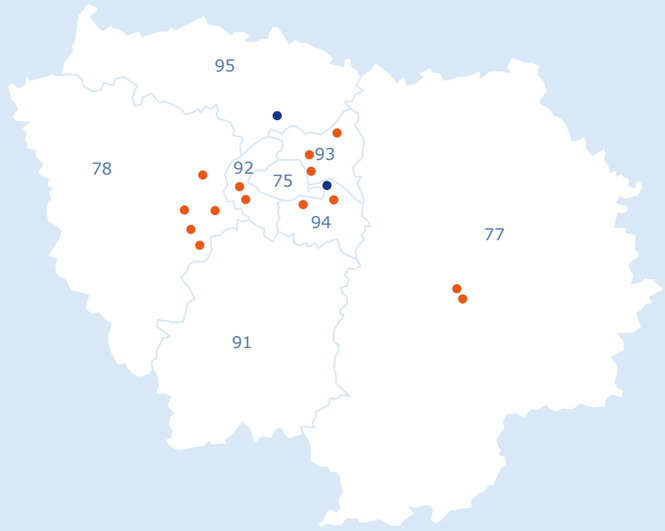

Paris

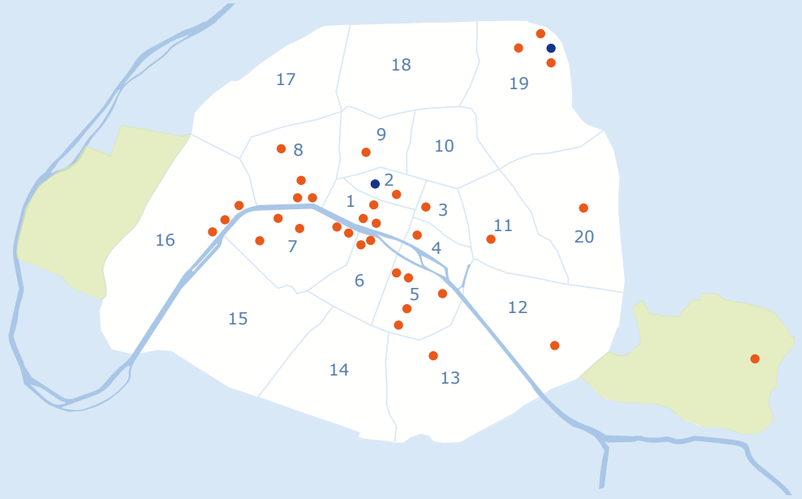

Sommaire des opérations par typologies

I.	Musées	Arts décoratifs : verrière, pavillon de Marsan, schéma directeur – Paris	p. 68
		Centre national d'art et de culture George Pompidou [CNAC-GP] – Paris	p. 71
		Cité des sciences et de l'industrie de La Villette [CSI] – Paris	p. 75
		Établissement public du Palais de la Porte Dorée -	
		Cité nationale de l'histoire de l'immigration [EPPD] – Paris	p. 77
		Muséum national d'histoire naturelle [MNHN],	
		galerie de paléontologie et d'anatomie comparée [GPAC] – Paris	p. 78
		Muséum national d'histoire naturelle, jardin des Plantes – Paris	p. 79
		Musée d'Orsay, tympan est – Paris	p. 80
		Musée d'Orsay, hôtel de Mailly-Nesle – Paris	p. 81
		Musée des plans-reliefs – Paris	p. 82
		Musée national du Moyen Âge - Thermes et hôtel de Cluny – Paris	p. 83
		Musée national de la Marine [MnM] – Paris	p. 89
		Musée Nissim de Camondo – Paris	p. 90
		Palais de Tokyo/musée d'art moderne de la ville de Paris, parvis – Paris	p. 91
		Port Royal des Champs – Magny-les-Hameaux	p. 92
II.	Châteaux, domaines, manufactures	Château de Versailles	p. 96
		Château de Vincennes	p. 100
		Cité de la céramique – Sèvres	p. 102
		Domaine national de Fontainebleau	p. 104
		Manufacture nationale des Gobelins, Mobilier national – Paris	p. 114
		Domaine de Saint-Germain-en-Laye, muse d'Archéologie nationale	p. 117
		Château d'Écouen, musée national de la Renaissance	p. 119
		Châteaux de Malmaison et de Bois Préau – Rueil-Malmaison	p. 121
		Palais de Compiègne	p. 122
		Palais de Chaillot, travaux de restauration – Paris	p. 124
		Palais de Chaillot : parvis bas – Paris	p.125
		Palais-Royal, Paris	p.126
III.	Ouvrages d'art	Cérémonies nationales – 14 juillet	p. 130
		Pont transbordeur – Rochefort	p. 131
IV.	Bibliothèques	Bibliothèque publique d'information [BPI] – Paris	p. 134
		Site Richelieu, Bibliothèque nationale de France/Institut national d'histoire	
		de l'art, École nationale des chartes [BnF/Inha, ENC] – Paris	p. 135
V.	Réserves de collections et archives	Archives nationales du monde du travail [ANMT] – Roubaix	p. 142
		Archives nationales du site de Paris, décors de la chancellerie d'Orléans – Paris	p. 143
		Archives nationales, site de Pierrefitte-sur-Seine	p. 144
		Centre de conservation et d'études de Lorraine [CCEL] – Metz	p. 145
		Centre national des arts plastiques [CNAP] – Pantin	p. 146
		Centre national du cinéma et de l'image animée [CNC] – Bois-d'Arcy	p. 147
		Fort de Saint-Cyr – Montigny-le-Bretonneux	p. 148
		Hôtel de Rohan, restauration façade ouest – Paris	p. 149
		Médiathèque de l'architecture et du patrimoine – Charenton-le-Pont	p. 150
		Réserves du musée national de la Marine – Dugny	p. 151
VI.	Lieux de spectacle, d'événements, d'expositions	Grand Palais – Paris	p. 154
		Centre national de la Danse [CND] – Pantin	p. 157
		Institut de recherche et de coordination acoustique-musique [Ircam] – Paris	p. 158
		Opéra Comique, salle Favart – Paris	p. 159
		Palais Garnier – Paris	p. 161
		Théâtre national de Chaillot – Paris	p. 163
		Tarmac – Paris	p. 165
		Le Zénith Paris - La Villette – Paris	p. 166
VII.	Enseignement supérieur	Conservatoire national supérieur de musique et de danse [CNSMDP] – Paris	p. 168
		École militaire – Paris	p. 169
		École nationale supérieure de la photographie [ENSP] – Arles	p. 171
		École nationale supérieure d'architecture de Paris - La Villette [ENSA-PLV] – Paris	p. 172
		École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg [ENSAS]	p. 173
		École nationale supérieure d'architecture de Toulouse [ENSA-Toulouse]	p. 174
		École nationale supérieure d'architecture de Normandie	
		[ENSA de Normandie] – Rouen	p. 175
		École nationale supérieure d'art de Limoges	p. 176
		École nationale supérieure des arts décoratifs – Paris	p. 177
		École nationale supérieurs de création industrielle [ENSCI-Les Ateliers] – Paris	p. 178
		Écoles nationales supérieures d'architecture [ENSA] – Paris	p. 179
		Institut méditerranéen de la ville et des territoires [IMVT]/	
		École nationale supérieure d'architecture de Marseille [ENSA-M] – Marseille	p. 180
		Mise aux normes d'accessibilité pour les écoles nationales supérieures d'art	
		et d'architecture	p. 181
		Site Malaquais : École nationale supérieure des beaux-arts [ENSB-a]/	
		École nationale supérieure d'architecture de Paris Malaquais [ENSAPM] – Paris	p. 183
VIII.	Institutions	Conseil économique, social, environnemental [CESE] – Paris	p. 190
		Hôtel national des Invalides – Paris	p. 193
		Institut de France – Paris	p. 194
		Résidences présidentielles	p. 195
		Val-de-Grâce – Paris	p. 201
IX.	Bureaux et laboratoires	Centre de recherche et de restauration des musées de France [C2RMF] – Paris	p. 206
		Collège de France – Paris	p. 207
		Couvent des Récollets et hôtel Carnot – Versailles	p. 208
		Institut national de l'audiovisuel [Ina] – Bry-sur-Marne	p. 210
		Maison Chapp – Guadeloupe	p. 211
		Site Rohan Soubise, shéma directeur et relogement de l'administration	
		centrale – Paris	p. 212
X.	Équipements sportifs	L'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance [Insep] – Paris	p. 216
		Manège de Sénarmont – Fontainebleau	p. 218
XI.	Opérations transversales	Ad'AP : agendas d'accessibilité programmée	p. 220

I. Musées

Musée national du Moyen-Âge - Thermes et hôtel de Cluny, Paris

Arts décoratifs : verrière, pavillon de Marsan, schéma directeur – Paris

Maître d'œuvre :
Michel Goutal, architecte en chef des monuments historiques

Support juridique :
convention-cadre Culture

Montant total :
1 300 000 € TDC

Restauration de la verrière du pavillon de Marsan

L'opération concerne la verrière du pavillon de Marsan, lequel abrite une partie des collections du musée des Arts décoratifs. En 1985, l'architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux, Daniel Kahane, a remplacé la verrière d'origine (construite par Lefuel). Les archives font état de graves défauts d'étanchéité dès la mise en œuvre de cette nouvelle verrière. Depuis trente ans, des réparations sont régulièrement effectuées par le musée, mais l'étanchéité complète de la verrière n'a jamais été assurée, entraînant des désordres liés à la fois aux infiltrations d'eau et aux bouleversements thermiques.

Afin de remédier à cette situation, une étude de diagnostic a été commandée en mars 2015 à Michel Goutal. Le maître d'œuvre a formulé des propositions techniques et architecturales pour les points suivants :

- solutions de réparation pour assurer l'étanchéité ;
- amélioration du confort thermique ;
- amélioration de l'ambiance lumineuse.

Cette étude, remise en juin 2015, a permis d'évaluer le montant des travaux et a reçu un avis favorable de la Drac d'Île-de-France le mois suivant. Un contrat de maîtrise d'œuvre a été notifié à l'architecte en chef des monuments historiques en décembre 2015, en vue de conduire les études en 2016 et d'envisager les travaux en 2017.

Déroulement de l'opération en 2016
Les autorisations de travaux requises au titre du monument historique et de l'établissement recevant du public ont respectivement été obtenues les 11 et 25 juillet. La consultation des entreprises chargées des travaux a été menée d'octobre 2016 à février 2017. Le démarrage des travaux prévus sur six mois est effectif depuis avril 2017. Les installations de chantier (base-vie et échafaudages) seront mutualisées avec l'opération de restauration des façades en cours.

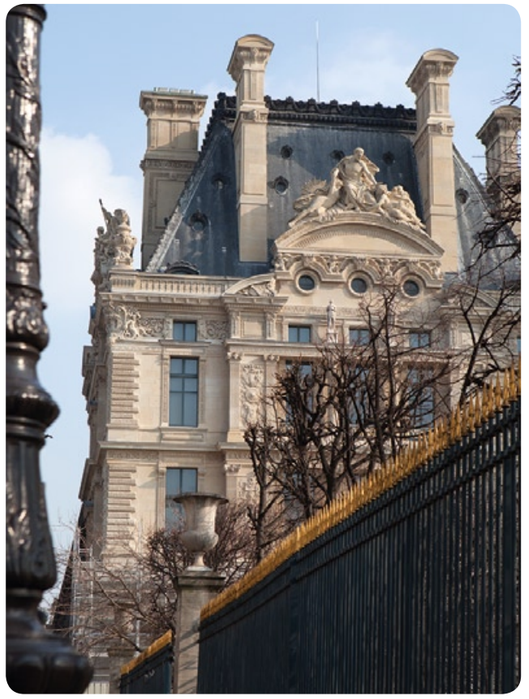

Restauration du clos et du couvert du pavillon de Marsan

L'aile et le pavillon de Marsan du palais du Louvre abritent le musée des Arts décoratifs depuis 1905. Ce musée est la composante principale des Arts décoratifs. L'actuel pavillon de Marsan occupe précisément l'emplacement du premier pavillon détruit lors de l'incendie des Tuileries en 1871, et qui fut entièrement reconstruit par Hector Lefuel en 1874 sur le modèle du pavillon de Flore, lui-même reconstruit en 1861 par cet architecte. Le palais du Louvre dans sa totalité a été classé au titre des monuments historiques en 1889 et a été inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco en 1991.

Maître d'œuvre :
Michel Goutal, architecte en chef des monuments historiques

Support juridique :
convention-cadre Culture

Montant total :
10 990 000 € TDC

L'opération en cours concerne la restauration du clos et du couvert du pavillon de Marsan. Les ailes de Marsan et de Rohan seront traitées dans une opération ultérieure. La restauration vise une restitution à l'identique de l'original dans la mesure du possible et des connaissances historiques. La majorité des désordres graves observés concerne essentiellement :

- la pierre de taille ;
- les sculptures de la façade sud ;
- l'ensemble des garde-corps du pavillon.

Les travaux sont découpés en trois tranches d'une durée de douze mois chacune :

- tranche ferme : la façade nord (Rivoli) et le retour de la façade est ;
- tranche conditionnelle 1 : la façade ouest (Concorde) ;
- tranche conditionnelle 2 : la façade sud (Seine) et le retour de la façade est y compris souches.

Déroulement de l'opération en 2016
Les travaux de la tranche conditionnelle 1 se sont achevés en mai. Les travaux de la tranche conditionnelle 2 ont démarré en septembre et s'achèveront en octobre 2017.

Arts décorat

Arts décoratifs – Paris
suite

Maître d'ouvrage :
ministère de la Culture
et de la Communication

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine
et des projets immobiliers
de la Culture

Support juridique :
convention d'études
préalables - 27/11/2015

Montant total :
150 000 € TDC

Schéma directeur

Afin de mieux rationaliser, de mieux entretenir et de moderniser l'immobilier de l'État en intégrant les agendas d'accessibilité programmée et en tenant compte du projet de loi sur la transition énergétique, le ministère de la Culture et de la Communication et les Arts décoratifs souhaitent disposer pour le bâtiment du 107 rue de Rivoli d'un schéma directeur. Cet outil d'aide à la décision permet de déterminer les axes futurs pour améliorer le site dans le cadre réglementaire.

Par convention du 27 novembre 2015, les missions suivantes ont été confiées à l'Oppic :

- recueillir les données disponibles (bilan des diagnostics et des travaux réalisés) ;
- compléter éventuellement les relevés de géomètre avec mise à jour des données techniques ;
- réaliser un audit technique du site ;
- chiffrer les différents types de travaux à porter à l'arbitrage du donneur d'ordre ;
- élaborer un calendrier de réalisation.

Déroulement de l'opération en 2016
Une consultation pour un audit technique global du site a été lancée le 16 septembre. Cet audit permettra de déterminer un schéma directeur de réalisation et de redéfinir la politique de maintenance du site.

Centre national d'art et de culture Georges Pompidou [CNAC-GP] – Paris

Le bâtiment du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou [CNAC-GP] a été ouvert au public en 1977. Depuis cette date, des travaux de rénovation ont été menés, notamment, durant les années 1998 et 1999. Le CNAC-GP réalise des opérations de maintenance préventive et curative et conduit actuellement certaines opérations de maintenance lourde. Compte tenu du vieillissement du bâtiment et de ses installations techniques, plusieurs autres opérations de rénovation du site doivent encore être réalisées dans les prochaines années pour garantir son exploitation dans de bonnes conditions de conservation pour les œuvres et de confort pour les visiteurs. Le ministère de la Culture et de la Communication et le CNAC-GP ont sollicité l'appui de l'Oppic afin de mener les études nécessaires à un schéma directeur global de site capable d'assurer une modernisation et une remise aux normes du Centre tout en préservant la continuité de son activité.

Maître d'ouvrage :
Centre national d'art
et de culture Georges
Pompidou

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine
et des projets immobiliers
de la Culture

Support juridique :
convention d'études
préalables -
Schéma directeur -
17/10/2013 -
avenants n°1 à 3

Montant total :
12 655 000 € TDC

Schéma directeur du site

Le schéma directeur intéresse :

- le bâtiment principal y compris les niveaux en infrastructure, les espaces mis à disposition de la BPI et les espaces concédés ;
- les bâtiments mis à disposition de l'Ircam ;
- le bâtiment de l'atelier Brancusi situé place Georges Pompidou ;
- le bâtiment situé au 25 rue du renard ;
- les espaces extérieurs du Centre Pompidou.

Le schéma directeur doit établir un programme de travaux assorti d'un classement par ordre de priorité.
L'expertise porte en particulier sur :

- les études techniques de la construction (structure, clos et couvert, fluides, traitement d'air, courant forts et faibles, sûreté, sécurité, SSI, escaliers mécaniques, appareils élévateurs, GTC et acoustique) ;
- l'accessibilité à tous et la qualité environnementale ;
- la programmation fonctionnelle, architecturale et technique ;
- le flux et circuits des publics, des agents, des œuvres, etc. ;
- l'expertise dans la programmation de travaux en site occupé ouvert au public ;
- l'exploitation et la maintenance ;
- la conservation préventive.

Centre national d'art et de culture Georges Pompidou [CNAC-GP] – Paris
suite

Les scénarios de programme et de phasage du schéma directeur ont été étudiés en 2015 par Oger International et mis en arbitrage du CNAC-GP puis des tutelles. Le programme s'oriente vers des travaux de remplacement complet des installations techniques par grands ensembles et par système. Le schéma directeur propose une organisation opérationnelle scindée en quatre opérations distinctes :

- la chenille ;
- le bâtiment principal ;
- l'Ircam ;
- le 25 rue du renard.

Le phasage du scénario proposé prévoit une conception technique unique du projet sur le bâtiment principal en cinq années. Les études du schéma directeur se sont également enrichies d'un audit énergétique du bâtiment principal par un bureau d'études techniques spécialisé.

Déroulement de l'opération en 2016

Le schéma directeur finalisé dans sa partie étude a été présenté à la Commission ministérielle des programmes immobiliers [CMPI] du 5 juillet 2015. Le scénario de schéma directeur à cinq ans a été privilégié et mis en instruction parallèlement aux discussions financières. L'Oppic a ainsi été mandaté pour réaliser, dans un premier temps, les études du schéma directeur par une convention de mandat d'études votée le 14 novembre. Les études se feront dans le cadre d'un dialogue compétitif de maîtrise d'œuvre lancé en 2017.

Maître d'ouvrage :
Centre national d'art et de culture Georges Pompidou

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

Maître d'œuvre :
EGIS

Support juridique :
convention d'études préalables - 23/09/2014 et avenant n°1

Montant total :
3 650 000 € TDC

Clapets coupe-feu en infrastructure - phase 1

L'opération initiée dès 2010 par le Centre Pompidou visait initialement le remplacement de 67 clapets amiantés actuellement hors services bien qu'à terme tous les clapets doivent être remplacés dans le cadre du schéma directeur. Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié en août 2010 à la société EGIS et a permis de valider une étude d'avant-projet définitif en avril 2014 par le CNAC-GP qui a souhaité alors faire appel aux compétences de l'Oppic sur cette opération. Une convention de mandat a donc été signée le 23 septembre 2014. D'un montant de 3 670 000 € TDC, elle concerne uniquement les 67 clapets de la phase 1.

Les échanges avec la maîtrise d'œuvre ont mis en évidence d'importantes difficultés techniques :

- problème d'accessibilité aux clapets (contrainte majeure) ;
- présence d'autres clapets ;
- présence de réseaux hydrauliques, aérauliques et électriques.

Déroulement de l'opération en 2016

Il a été décidé en 2016 d'inclure le remplacement des clapets coupe-feu dans le cadre des études globales du schéma directeur de la convention d'études passée au conseil d'administration de l'Oppic du 14 novembre.

Centre national d'art et de culture Georges Pompidou [CNAC-GP] – Paris
suite

Maître d'ouvrage :
Centre national d'art et de culture Georges Pompidou

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

Maître d'œuvre :
EGIS (mandataire)/ RPBW (cotraitant)

Support juridique :
convention de mandat études et travaux - 12/02/2016

Montant total :
17 100 000 € TDC

Chenille

La chenille, équipement emblématique du Centre Pompidou, constitue la principale circulation verticale permettant au public d'accéder à l'ensemble des niveaux supérieurs du bâtiment. Ces escalators, installés en 1976 à l'ouverture du centre, présentent aujourd'hui d'importants signes de faiblesses. Suite à l'étude préalable menée sur ces ouvrages, le programme des travaux a été finalisé pour remplacer intégralement les escaliers mécaniques et l'enveloppe vitrée, et mettre en place des dispositifs permettant d'améliorer le confort thermique de la chenille : ouvrants asservis, sas thermiques aux interfaces avec le bâtiment principal, etc. L'étude pour la réalisation d'une nouvelle coursive couverte au deuxième étage, au droit de la future entrée de la BPI, a également été ajoutée à la demande de la direction générale des médias et des industries culturelles du ministère de la Culture et de la Communication.

Déroulement de l'opération en 2016
Une convention de mandat études et travaux, votée fin 2015, a été signée le 12 février. La maîtrise d'œuvre du mandataires EGIS a été désignée selon la procédure concurrentielle en octobre. Les études ont pu être lancées avec une remise de l'étude d'avant-projet sommaire toute fin 2016. Le projet de la chenille pourrait se voir élargi à celui de modernisation de l'entrée du parvis central (dit « Le Canopy ») et de la couverture de la coursive du 2e étage.

Cité des sciences et de l'industrie de la Villette [CSI] – Paris

L'ensemble immobilier du site de la Cité des sciences et de l'industrie [CSI] est composé de plusieurs bâtiments implantés dans le secteur nord du parc de la Villette, en bordure et à proximité de celui-ci. La CSI a été inaugurée et ouverte au public en 1986. Depuis cette date, des travaux de maintenance ont été réalisés, un plan de réhabilitation technique de l'accueil a été engagé en 2002 et un audit gros entretien et performances environnementales en 2010.

Néanmoins, pour améliorer la fonctionnalité de la CSI et assurer sa pérennité, le ministère de la Culture et de la Communication et Universcience ont souhaité disposer d'une vision prospective des opérations de travaux à entreprendre. Pour cela, il est nécessaire de réaliser un schéma directeur global du site.

Maître d'ouvrage :
Universcience (établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie)

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

Support juridique :
convention d'études préalables - 08/10/2014

Montant total :
2 325 000 € TDC

Schéma directeur

Au-delà de la remise à niveau d'un équipement vieillissant, la CSI doit adapter ses bâtiments à de nouveaux enjeux environnementaux, techniques et économiques. Elle souhaite donc disposer d'un diagnostic global technique et fonctionnel permettant la définition d'un programme de remise à niveau des bâtiments en accord avec le projet d'établissement.

Il s'agit de mettre en perspective les besoins de l'établissement en termes de fonctionnalité et d'usage et l'état des lieux du parc bâtimentaire actuel et d'associer à cette démarche les problématiques de mise aux normes, de rénovation/restructuration, de mise en place de systèmes et dispositifs techniques d'amélioration des performances (gestion maintenance/entretien, énergies, confort, etc.). Une convention d'études préalables a ainsi été signée en 2015.

Déroulement de l'opération en 2016
Les études suivantes, nécessaires à l'établissement du schéma directeur, ont été lancées en 2016 :

- le diagnostic structure ;
- le diagnostic des serres et des façades ;
- la mise en œuvre d'une base documentaire technique modernisée ;
- les marchés de réalisation des relevés de géomètre puis de constitution d'une maquette numérique de la CSI (technique de modélisation des données du bâtiment-BIM).

I. 3

Cité des sciences et de l'industrie de la Villette [CSI] – Paris
suite

Maître d'ouvrage :
Universcience (établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie)

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

Support juridique :
convention de mandat d'études et de travaux - 15/12/2015

Montant total :
6 492 000 € TDC

Coupoles textiles et verrières de la Cité des sciences et de l'industrie de la Villette

À l'issue des premières investigations relatives au schéma directeur, il est apparu que les deux coupoles textiles et leurs verrières, situées en toiture dans le hall d'entrée de la CSI, étaient dégradées et nécessitaient une réfection complète relativement urgente. Il s'agit d'éviter des dégradations plus importantes qui présenteraient des risques majeurs de chutes de matériaux et matériels, ainsi que des problèmes d'étanchéité qui seraient de nature à créer un danger pour le public traversant ce hall. La réfection de ces coupoles est ainsi une intervention isolée et indépendante des options techniques qui seront définies dans le cadre du schéma directeur global de rénovation du site.
Il est prévu que la remise en état de ces ouvrages se fassent à l'identique afin de ne pas dégrader l'esthétique générale.

Déroulement de l'opération en 2016
Une convention de mandat d'études et de travaux a été signée par Universcience le 15 décembre 2015 pour assurer le suivi des études et des travaux relatifs au changement des membranes des deux coupoles.

Une première ébauche de programme a été élaborée au cours de l'année 2016. Celle-ci n'intégrait cependant pas l'ensemble des enjeux prévus (amélioration des qualités thermiques de l'ouvrage, maintien en activité et réfection des organes de désenfumage, remplacement du système d'éclairage par un système LED pilotable et dispositif de contrôle de l'apport lumineux, mise en œuvre d'équipements spécifiques visant à faciliter le nettoyage, l'entretien et la maintenance de l'ouvrage) et n'a pas été jugée satisfaisante.

Une procédure de dialogue compétitif en conception-réalisation va ainsi être conduite en 2017 pour retenir un groupement associant un concepteur et une entreprise à partir d'un cahier des charges en cours de rédaction par un programmiste.

I. 4

Établissement public du Palais de la Porte Dorée-Cité nationale de l'histoire de l'immigration [EPPD] – Paris

L'établissement public du Palais de la Porte Dorée-Cité nationale de l'histoire de l'immigration [EPPD] a été créé le 1er janvier 2007. Il a fusionné avec le service à compétence nationale Aquarium tropical de la Porte dorée le 1er janvier 2012. L'établissement est chargé de développer les projets scientifiques et culturels de l'Aquarium et de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration et de mettre en valeur l'ensemble patrimonial du Palais de la Porte dorée.

Maître d'ouvrage :
Établissement public du palais de la Porte dorée [EPPD]-Cité nationale de l'histoire de l'immigration

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

Support juridique et montant total :
- convention d'études préalables - 18/09/2015 200 000 € TDC
- convention de mandat études et travaux - 06/01/2017 4 690 000 € TDC

Lors des travaux de création de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, les zones du rez-de-chaussée et du sous-sol n'avaient pas été traitées. Les travaux de la présente opération retenus pour le traitement de ces zones et inclus dans la convention de mandat votée au Conseil d'administration du 14 novembre 2016 portent sur :
- la remise aux normes de la sécurité incendie des espaces accessibles au public de l'aquarium et du sous-sol, notamment l'isolement au feu et la remise aux normes de la ventilation avec la création du désenfumage de l'aquarium ;
- l'accessibilité de l'aquarium aux personnes en situation de handicap ;
- la mise en conformité des installations électriques ;
- les études et les travaux pour l'accessibilité.

Par ailleurs, depuis les travaux d'aménagement des espaces rénovés en 2006, plusieurs opérations de maintenance et de mise aux normes des installations techniques devront être réalisées dans les prochaines années afin de garantir l'exploitation du Palais.
Au titre de ses missions d'expertise et de conseil, l'Oppic s'est vu confié, par convention d'études préalables, la réalisation d'un audit de l'ensemble des installations et équipements techniques du Palais de la Porte dorée afin d'établir un plan pluriannuel d'entretien et de maintenance des installations techniques générales, ainsi qu'une estimation des petits travaux urgents restant à réaliser.

Déroulement de l'opération en 2016
L'année 2016 a permis de :
- diminuer de 917 K€ la convention de mandat de 2006 suite à sa finalisation ;
- déterminer le périmètre des travaux à mettre en œuvre dans le cadre de la convention de mandat présentée en novembre 2016 ;
- programmer l'audit des installations techniques avec l'attribution d'un marché de prestations intellectuelles à un bureau d'étude ;
- initier les travaux relatifs à l'escalier de secours nord du bâtiment qui présente des signes d'usures pouvant poser des problèmes structurels dans le temps. Différentes actions ont été décidées afin de remettre à niveau son utilisation : renforcement des garde-corps, nettoyage, vérification de la structure bois et des charges admissibles.

En 2016, a également été établi un avenant (n°3) à la convention de mandat relative aux travaux d'aménagement de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration du 18 mai 2006. Cet avenant a pour objet de diminuer le budget global de 917 000 € eu égard au bilan financier en l'état d'avancement de l'opération. L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération a été ramenée de 23 052 000 € TDC TTC à 21 350 000 TDC.

I. 5

Muséum national d'histoire naturelle [MNHN], galeries de paléontologie et d'anatomie comparée [GPAC] – Paris

La galerie de paléontologie a été livrée en 1898 par l'architecte Ferdinand Dutert, à la fin de ce 19e siècle qui aura vu l'édification des bâtiments emblématiques du muséum national d'histoire naturelle [MNHN] et de son site parisien. L'ajout en 1958 du pavillon ouest a achevé le bâtiment et clos le rêve de Dutert d'une duplication de la galerie, devenue depuis les galeries de paléontologie et d'anatomie comparée [GPAC]. Le choix d'une technique novatrice au 19e siècle (structure métallique), la volonté d'une grande transparence du bâtiment, l'apport de l'Art nouveau alors naissant allié à une grande sobriété dans les matériaux et décors, en font un bâtiment d'une qualité architecturale exceptionnelle, classé en totalité monument historique depuis 1993.

Maître d'ouvrage :
Muséum national d'histoire naturelle

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

Support juridique :
convention d'études préalables – 27/08/2014

Montant total :
405 000,00 € TDC

Les collections, elles aussi exceptionnelles, sont en partie présentées au public dans le corps central de la GPAC. Mais le bâtiment est malade : vieillissement et dégradations du clos et couvert malgré un entretien palliatif permanent, installations électriques vétustes et dangereuses, équipements techniques obsolètes, inadaptation des locaux aux missions de recherche et d'accueil du public.

D'une façon générale, la sécurité des personnes et des biens n'est plus correctement assurée et la préfecture de police a émis – et réitéré à deux reprises – un avis défavorable à l'exploitation du bâtiment. Le muséum se trouve donc confronté à la question du maintien de l'ouverture des galeries au public.

Le MNHN a souhaité s'associer les compétences de l'Oppic pour l'accompagner sur les points suivants :

- analyse des études disponibles et de l'avancée de la réflexion ;
- assistance pour la définition et la mise en œuvre des études préalables restant à mener ;
- aide à l'organisation des différents chantiers en cours et à réaliser (dont assistance à maîtrise d'ouvrage pour le chantier des collections et établissement d'un schéma directeur).

Déroulement de l'opération en 2016

L'année 2016 a permis d'avancer dans l'étude de faisabilité et d'organisation du chantier de transfert des collections de paléontologie (phase 1) en permettant au MNHN de programmer les marchés et travaux nécessaires à cette opération. Par ailleurs, ont eu lieu le lancement d'une consultation et la désignation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour une seconde étude (phase 2). Cette étude de même type que la précédente porte cette fois sur le reste des collections présentes dans le bâtiment GPAC (dont les collections exposées). Une analyse environnementale du site a été commandée pour une réalisation sur l'année 2017. En parallèle, le MNHN a avancé dans la rédaction de son projet scientifique et culturel qui devrait être validé en 2017, ce qui pourrait enclencher la suite des études préalables.

I. 6

Muséum national d'histoire naturelle, jardin des Plantes – Paris

Maître d'ouvrage :
Muséum national d'histoire naturelle

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

Maître d'œuvre :
François Botton, architecte en chef des monuments historiques

Support juridique :

- rénovation du bâtiment 43 : convention mandat études/ travaux - 18/09/2014 et avenant n°1
- rénovation du belvédère : convention mandat études/ travaux - 18/09/2014
- restauration de la rotonde des éléphants : convention mandat études/ travaux - 18/09/2014

Montant total :

- rénovation du bâtiment 43 : 1 530 000 € TDC
- rénovation du belvédère : 710 000 € TDC
- restauration de la rotonde des éléphants : 1 670 000 € TDC

Le muséum national d'histoire naturelle a, par conventions, confié à l'Oppic la maîtrise d'ouvrage déléguée de trois opérations de rénovation dans le jardin des Plantes. L'ensemble du site étant classé au titre des monuments historiques, la maîtrise d'œuvre est conduite par François Botton, architecte en chef des monuments historiques.

Ces trois opérations portent sur :

- la rénovation complète des façades et toitures du bâtiment 43 donnant sur la rue Cuvier ;
- la rénovation du belvédère construit à la fin du 18e siècle ;
- la restauration de la rotonde des éléphants.

En 2015, ont été menées différentes actions permettant pour :

- le belvédère, de conduire les études jusqu'à la consultation des entreprises ;
- le bâtiment 43, de conduire les études et la consultation des entreprises ;
- la rotonde des éléphants, de réaliser les travaux extérieurs de réseaux et d'amorcer les travaux de consolidation du bâtiment.

Déroulement de l'opération en 2016

- Rénovation du belvédère :
  La consultation des entreprises a été réalisée en 2016, mais un mécène s'est proposé pour la réhabilitation complète du belvédère ; la consultation a donc été annulée.
  Par la suite, le mécène a préféré un mécénat de compétences à un mécénat financier.
  Il sera donc nécessaire de relancer une nouvelle consultation d'entreprises en 2017.
- Rénovation du bâtiment 43 :
  Les travaux de clos et couvert ont été lancés pour l'ensemble des bâtiments. La livraison est envisagée pour août 2017. Un avenant passé au conseil d'administration de l'Oppic du 14 novembre porte le montant de la convention à 1 530 000,00 € TDC et actualise le planning prévisionnel.
- Restauration de la rotonde des éléphants :
  Les travaux extérieurs de réseaux et de pré-consolidation ont été réalisés. Il s'agira en 2017 de finaliser l'intervention sur la structure dans l'attente de la validation par l'architecte en chef des monuments historiques de la possibilité de poursuivre l'intervention.

I. 7

Musée d’Orsay, tympan est – Paris

Maître d’ouvrage :
établissement public
du musée d’Orsay et
du musée de l’Orangerie

Maître d’ouvrage mandataire :
l’Opérateur du patrimoine
et des projets immobiliers
de la Culture

Maître d’œuvre :
Marie-Suzanne de Ponthaud,
architecte en chef des
monuments historiques/
MB&Co, économiste

Support juridique :
convention de mandat -
19/07/2006 -
et avenants n°1 à 3

Montant total :
6 927 000 € TDC

L’opération consiste à restaurer complètement la structure métallique du tympan Est du musée d’Orsay en fond de nef. En effet, ce tympan présente un état sanitaire dégradé, un problème de corrosion foisonnante sur les raidisseurs principaux et secondaires, ce qui pose à la fois des questions d’étanchéité et de stabilité de l’ouvrage.

Cette opération avait été initialement prévue en amont des derniers travaux de réaménagement des espaces muséographiques du musée. À la demande du maître d’ouvrage, elle a finalement été décalée à une période ultérieure. L’année 2015 a permis de reprendre une phase active et de faire réaliser des études par l’architecte en chef des monuments historiques et le bureau d’études NEMO K. La phase 1 de l’étude, rendue fin 2015, a mis en évidence la possibilité de réaliser les travaux en une seule tranche sans fermeture des escalators d’accès à la galerie des Impressionnistes, enjeu essentiel pour le bon fonctionnement du musée.

Déroulement de l’opération en 2016
La deuxième et dernière phase des études, relative aux coûts et au planning prévisionnel des travaux, a été rendue par la maîtrise d’œuvre. Le musée d’Orsay, suite à ces études, a décidé de réaliser des mesures conservatoires et un test d’intervention pour le futur chantier avant de pouvoir financer l’ensemble de l’opération.

I. 8

Musée d’Orsay, hôtel de Mailly-Nesle – Paris

Maître d’ouvrage :
ministère de la Culture
et de la Communication

Maître d’ouvrage mandataire :
l’Opérateur du patrimoine
et des projets immobiliers
de la Culture

Support juridique :
convention d’études
préalables - 28/08/2015

Montant total :
60 000 € TDC

Spencer et Marlene Hays, couple de collectionneurs américains, ont signé en 2016 un acte de donation d’une partie de leur collection à l’État, constituée de 187 œuvres de la seconde moitié du 19e siècle et du début du 20e siècle et particulièrement riche en œuvres des peintres nabis. Cette collection a vocation, compte tenu de sa composition, à être exposée au sein du musée d’Orsay.

Dans l’état actuel du musée, aucune surface n’est disponible pour accueillir cette collection. C’est pourquoi le musée d’Orsay a choisi de relocaliser la documentation et la bibliothèque du musée pour installer la donation Hays dans l’espace d’environ 900 m² actuellement occupé par ces fonctions. Ce lieu, déjà accessible au public, serait facilement intégrable dans le circuit de visite.

Déroulement de l’opération en 2016
Sur la base d’une convention d’études préalables, l’Oppic a participé à une étude comparative (fonctionnelle, technique, économique et budgétaire) menée par le cabinet SEGAT missionné par le ministère de la Culture et de la Communication sur la base de plusieurs sites sélectionnés par la Direction de l’immobilier de l’État, dont l’hôtel de Mailly-Nesle. Cet hôtel particulier se situe aux 29-31 quai Voltaire et 2-4 rue de Beaune, dans le 7e arrondissement de Paris.

À l’issue de ces études, la réunion interministérielle du 9 mai a arrêté le choix du scénario d’implantation de la documentation et de la bibliothèque de l’établissement public du musée d’Orsay dans la partie est de l’hôtel de Mailly-Nesle, la partie ouest étant destinée à être cédée par l’État dans une optique de valorisation. Une étude sur les conséquences techniques et économiques de sécabilité entre les deux parties de l’hôtel a également été menée. La mise en œuvre des travaux d’installation des services du musée pourrait avoir lieu à partir du départ, à la fin de premier trimestre 2018, des occupants actuels de l’hôtel.

Musée d’Orsay

Musée des plans-reliefs – Paris

Maître d'ouvrage :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

Maître d'œuvre :
Société Pantec, bureau d'études techniques

Support juridique :
convention-cadre Culture

Montant total :
150 000 € TDC

De 1668 à 1870, 260 plans-reliefs représentant 150 sites fortifiés implantés aux frontières du royaume et jusque dans les anciennes possessions françaises ont été construits. Cette collection unique au monde, classée monument historique depuis 1927, conserve aujourd'hui une centaine de plans-reliefs, dont quinze sont en dépôt au musée des beaux-arts de Lille. Elle est complétée par une importante série de modèles théoriques de fortifications conçus entre le 18e et le 19e siècle pour servir à l'enseignement des élèves des différents corps d'armée, par des plans-directeurs en relief au 1/20 000, ainsi que par des cartes et reliefs topographiques. Le musée des plans-reliefs, créé en 1943, a inauguré en 1997 les deux premières galeries du musée au sein de l'hôtel national des Invalides.

La maîtrise d'ouvrage des travaux d'optimisation du chauffage et de la climatisation en cours de réaménagement a été confiée à l'Oppic en 2015.

Déroulement de l'opération en 2016
La direction générale des patrimoines a souhaité, en mai 2016, confier à l'Oppic l'opération d'amélioration des dispositifs techniques du musée des plans-reliefs, conformément aux préconisations faites par un bureau d'études techniques en 2015. Une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée le 26 septembre à la société Pantec.

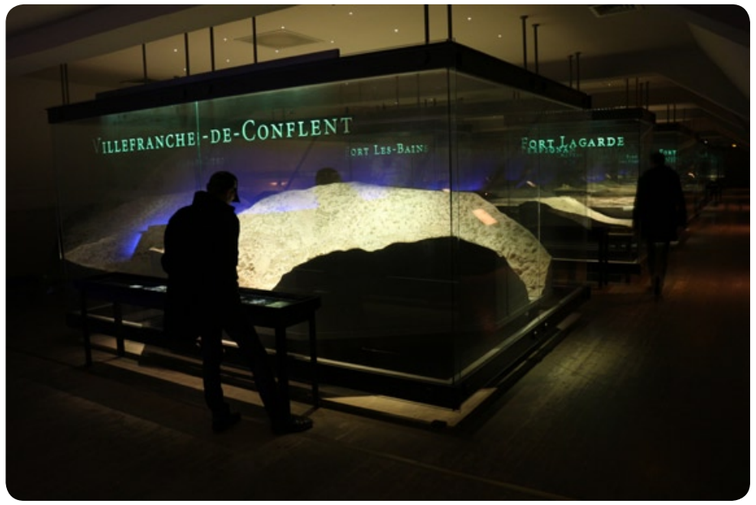

Musée national du Moyen Âge - Thermes et hôtel de Cluny – Paris

Fondé en 1843, le musée de Cluny est installé dans deux monuments parisiens exceptionnels : les thermes gallo-romains (1er-3e siècle) et l'hôtel des abbés de Cluny (fin 14e siècle). Le musée de Cluny est composé de trois ensembles classés au titre des monuments istoriques depuis le 19e siècle :

- l'ensemble antique des anciens thermes du nord de Lutèce, avec la conservation de salles antiques entières intégrées au musée et une zone de vestiges du côté du boulevard Saint-Michel ;
- l'hôtel des abbés de Cluny du 15e siècle, premier hôtel particulier parisien entre cour et jardin comprenant une chapelle surélevée sur loge ;
- un ensemble d'interventions du 19e siècle (volumes antiques en réemplois et constructions neuves) relatives à la création du musée.

Le musée offre plus de 2000 m² d'espaces d'expositions et environ 200 m² dédiés à l'accueil et l'animation culturelle. La fréquentation du musée est de plus de 300 000 visiteurs par an.

Le projet « Cluny IV » doit permettre d'améliorer les conditions d'accueil du musée tout en renforçant sa sécurité et sa visibilité. Le projet s'articule autour de quatre points bien identifiés :

- accessibilité physique et intellectuelle avec un parcours de visite rénové en direction de tous les publics ;
- visibilité du musée au cœur de Paris avec la création d'une nouvelle entrée ;
- qualité des espaces d'accueil mieux adaptés au public et des espaces logistiques pour la régie des œuvres ;
- lisibilité : le déplacement de l'entrée doit réorganiser le parcours muséographique de façon logique et compréhensible en commençant par les thermes antiques et en se poursuivant dans l'hôtel médiéval.

Pour la mise en œuvre du projet globale « Cluny IV », l'Oppic intervient sur le site du musée de Cluny via un dispositif d'opérations portant sur :

- la création d'un nouvel espace d'accueil intégrant la protection et la mise en valeur des vestiges antiques, via une convention de mandat du 2 décembre 2013 ;
- un programme de restauration, via la convention-cadre Culture qui comprend :
  - la restauration des vestiges gallo-romains ;
  - les restaurations intérieure et extérieure de la chapelle ;
  - la restauration du clos et du couvert du bâtiment Boeswillwald ;
- la refonte des parcours muséographiques, via une convention de mandat signée le 9 mai 2016.

Musée national du Moyen Âge - Thermes et hôtel de Cluny – Paris
suite

Maître d'ouvrage :
ministère de la Culture
et de la Communication,
direction générale
des patrimoines

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine
et des projets immobiliers
de la Culture

Maître d'œuvre :
Bernard Desmoulin, architecte

Support juridique :
convention d'études
préalables du 16/08/2011 -
et avenant n°1, convention
de mandat du 02/12/2013
et avenants n°1 et 2

Montant total :
7 640 000 € TDC

« Cluny IV » : création d'un nouvel espace d'accueil intégrant la mise en valeur des vestiges antiques

Une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage d'un montant 7 M€ TDC a été signée le 2 décembre 2013. Le concours de maîtrise d'œuvre portant sur la construction d'un nouveau bâtiment sur la terrasse du bâtiment Boeswillwald et le réaménagement du rez-de-chaussée des espaces existants a été remporté par l'architecte Bernard Desmoulin. Il s'agit, à la fois, de créer une nouvelle entrée du musée rue du Sommerard plus fonctionnelle, et de doter le musée d'espaces dédiés à l'accueil du public avec des ateliers pédagogiques et à son confort (boutique, vestiaire, etc.).

Les autorisations de travaux aux titres de l'établissement recevant du public et des monuments historiques ont été obtenues respectivement les 7 juillet et 4 août 2015. Le dossier de consultation des entreprises a été rendu le 22 décembre 2015.

Déroulement de l'opération en 2016
La consultation des entreprises a été menée de février à mai, permettant le démarrage des travaux au 1er septembre à l'issue de la période de préparation. Un avenant n°2 à la convention de mandat a permis d'intégrer au périmètre de l'opération la réalisation d'une passerelle de liaison entre le bâtiment d'accueil et l'annexe romaine financée par le mécénat de la société Lafarge. Le chantier doit s'achever en décembre 2017 pour une mise en service du bâtiment en avril 2018.

Maître d'ouvrage :
ministère de la Culture
et de la Communication,
direction générale
des patrimoines

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine
et des projets immobiliers
de la Culture

Maître d'œuvre :
- maîtrise d'œuvre refonte des parcours : muséographique : Bernard Desmoulin Architecte associé à Studio Adrien Gardère, muséographe-scénographe–designer
- maîtrise d'œuvre monument historique, accessibilité des personnes à mobilité réduite et restauration de la cour : Paul Barnoud, architecte en chef des monuments historiques

Support juridique :
- convention d'études préalables du 06/01/2015
- convention de mandat études et travaux du 09/05/2016

Montant total :
11 410 000 € TDC

Refonte des parcours

Le déplacement de l'entrée publique du musée va permettre la mise en place de parcours différenciés pour les visiteurs : un parcours archéologique et monumental antique dans les thermes et un parcours muséographique dans le bâtiment médiéval et les aménagements du 19e siècle.

L'opportunité est donc donnée de mener une réflexion globale pour proposer une nouvelle muséographie mettant au cœur du projet, les collections et leur compréhension, et le site qui les accueille, dans la suite des actions déjà réalisées, telle la rénovation récente de la salle de la Dame à la Licorne. Les études de programmation, d'authenticité patrimoniale, de connaissance climatique du bâtiment et le diagnostic de mise en accessibilité du site ont permis de construire le programme de cette refonte des parcours.

Déroulement de l'opération en 2016
La convention de mandat études et travaux signée le 9 mai a permis le lancement du concours de maîtrise d'œuvre. Le 1er septembre, un jury a établi à l'unanimité le classement suivant parmi les cinq équipes d'architectes-muséographes présélectionnées parmi 41 candidats :

- 1 : Bernard Desmoulin Architecte associé à Studio Adrien Gardère, muséographe-scénographe-designer ;
- 2 : Guicciardini et Magni Architetti-Studio associato ;
- 3 : Atelier de l'Île ;
- 4 : *Ex aequo* : Die Werft architecture et muséographie et Architetto Michele De Lucchi associé à Bgc Studio (Giovanna Comana, architecte).

À l'issue des négociations avec l'équipe retenue, les études ont commencé en janvier 2017.

Musée national du Moyen Âge - Thermes et hôtel de Cluny – Paris
suite

Maître d'œuvre :
Paul Barnoud, architecte en chef des monuments historiques

Support juridique :
convention-cadre Culture

Montant total :
2 450 000 € TDC

Cristallisation des vestiges

Les thermes de Cluny ont été construits à la fin du 1er siècle ou au début du 2e siècle sur la rive gauche de la Seine à l'angle du *cardo-decumanus* de Lutèce. L'état sanitaire des vestiges de ces thermes était aujourd'hui alarmant : des débris de matériaux sont visibles au pied des élévations et des chutes récentes dans la rue ont nécessité des interventions ponctuelles de conservation.

Les principales pathologies sont la colonisation biologique, l'encrassement des mortiers et des moellons, la desquamation des moellons et l'éclatement des mortiers.

Il s'agit avec cette opération d'assurer la restauration et la conservation des maçonneries et de couvrir la salle « dite D » où subsistent des enduits d'époque.

Les travaux seront découpés en deux tranches :
- tranche ferme : restauration du caldarium L et des salles A' et C', couverture de la salle D ;
- tranche conditionnelle : restauration du caldarium K et de l'annexe romaine M.

La consultation des entreprises a été menée en septembre 2015 et les installations communes de chantier, mutualisées avec l'opération de restauration du bâtiment Boeswillwald, ont été installées en décembre 2015.

Déroulement de l'opération en 2016
Les travaux de la tranche ferme (caldarium L et salles A'/C') ont été conduits de janvier à décembre 2016 conformément au planning envisagé et la tranche conditionnelle (caldarium K et annexe romaine M) a été affermie en décembre 2016 pour un achèvement des travaux prévu en novembre 2017.

Maître d'œuvre :
Paul Barnoud, architecte en chef des monuments historiques

Support juridique :
convention-cadre Culture

Montant total :
1 400 000 € TDC

Restauration de la chapelle

La chapelle de l'hôtel de Cluny est placée à l'extrémité nord de l'aile arrière en retour sur le jardin. De plan rectangulaire, elle se déploie sur deux niveaux :
- la chapelle elle-même, au premier étage de l'hôtel ;
- la loge sous la chapelle, au rez-de-chaussée en relation directe avec le jardin par deux arcades.

Les deux niveaux sont reliés entre eux par un escalier à vis. De style gothique flamboyant, la chapelle présente un riche décor sculpté et a conservé une partie de ses décors peints. Si la chapelle ne présente pas de désordres structurels, l'état de ses parements était très dégradé. En élévation Est, la présence de joints en ciment a contribué à une détérioration progressive des pierres, particulièrement en pied de façade. Les éléments de remploi disposés sur le pignon nord nécessitaient également une restauration. À l'intérieur de la chapelle, le niveau d'encrassement des décors sculptés et peints nuit à la mise en valeur de cette salle atypique. Les verrières, mises en place en 1832 suite à la disparition des vitraux, étaient également très dégradées.

Les travaux se divisent en deux phases :
- dans un premier temps, la restauration des élévations orientale et septentrionale et la réfection de la couverture de la chapelle ;
- dans un second temps, la restauration intérieure de la chapelle pour redonner plus de lisibilité aux décors conservés et de proposer de nouvelles verrières.

Déroulement de l'opération en 2016
Les travaux ont été conduits de novembre 2015 à septembre 2016, avec une réouverture de la chapelle restaurée à l'occasion des Journées européennes du patrimoine. Ces travaux ont permis de révéler les polychromies d'origine des sculptures et décors muraux. Ces décors figurent parmi les rares exemples de peinture murale parisiennes vers 1500. La porte en bois qui mène à la chapelle a également dévoilé une polychromie du 19e siècle conforme à l'état que l'on connaissait par le biais des gravures colorées de cette époque et qui est bien différente des polychromies du 15e siècle. Le nettoyage des voûtes très encrassées a offert, par ailleurs, de belles surprises donnant au tambour une couleur bleu-vert et non brun-noir comme on le croyait.

Lire aussi le témoignage de l'architecte (cf. page 27).

Musée national du Moyen Âge - Thermes et hôtel de Cluny – Paris
suite

Maître d'œuvre :
Paul Barnoud, architecte en chef des monuments historiques

Support juridique :
convention-cadre Culture

Montant total :
1 400 000 € TDC

Restauration des couvertures et façades du bâtiment Boeswillwald

Cette opération, sous la conduite de l'architecte en chef des monuments historiques Paul Barnoud, vise à restaurer les couvertures et façades du bâtiment Boeswillwald dans la perspective de son réaménagement par Bernard Desmoulin, puis dans le cadre du projet de refonte des parcours.

Le programme de travaux porte sur :
- la restauration des couvertures en tuiles mécaniques ;
- la restauration et la consolidation, de la charpente métallique ;
- le nettoyage des façades sud et ouest par microgommage ;
- le remplacement de deux menuiseries métalliques (façade ouest et façade sud).

Déroulement de l'opération en 2016
Les travaux ont été menés de janvier à mai par les dix entreprises retenues pour l'opération. Il se sont achevés dans les délais pour permettre la mise à disposition du bâtiment restauré pour les travaux de création du nouvel accueil.

Musée national de la Marine [MnM] – Paris

L'implantation parisienne du musée national de la Marine [MnM] est située depuis 1939 dans une partie de l'aile de Passy du palais de Chaillot (sur 9 000 m² environ). Cette emprise n'a jamais fait l'objet d'une rénovation d'ensemble et le musée est confronté depuis de nombreuses années à d'importants dysfonctionnements et problèmes de mises aux normes.

Maître d'ouvrage :
établissement public du musée national de la Marine

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

Support juridique :
- convention d'études préalables - 21/07/2011
- convention de mandat études et travaux - 08/08/2016

Montant total :
58 138 300 € TDC

Le MnM a souhaité s'associer les compétences de l'Oppic pour mener à bien l'opération de rénovation de son site parisien. Une convention d'études préalables a été signée le 21 juillet 2011 chargeant l'Oppic de conduire une étude de programmation et les études techniques nécessaires à la connaissance du bâtiment et à l'élaboration du programme de rénovation du musée. Le 6 octobre 2015, le ministre de la Défense a annoncé le lancement effectif de la rénovation du site de Chaillot, avec le souhait d'aboutir à une consultation de maîtrise d'œuvre pour la partie bâtiment dès 2016.

Au printemps 2017, le musée fermera ses portes au public pour engager une rénovation qui a vocation à faire de lui le musée maritime français de référence par :
- son contenu muséographique (collections permanentes et expositions temporaires) ;
- sa capacité à accueillir les événements majeurs du monde maritime ;
- les services qu'il offrira sur cette thématique (librairie-boutique, restaurant).

À cette occasion, les espaces de Chaillot seront complètement réhabilités. Ils seront :
- restructurés pour une meilleure organisation des surfaces dédiées aux différentes fonctions, muséales et annexes ;
- remis en conformité avec les normes réglementaires et techniques.

Le planning prévisionnel de l'opération prévoit une ouverture au public du musée réhabilité à l'automne 2021.

Déroulement de l'opération en 2016
Le premier semestre 2016 a été mis à profit pour finaliser les études préalables nécessaires au regard du projet scientifique et culturel finalisé par le musée, à l'élaboration du programme et à l'estimation du projet de manière à permettre au ministère de la Défense de valider l'enveloppe finie et le lancement de la rénovation. Ainsi, une convention de mandat d'études et de travaux entre le musée et l'Oppic a été signée en juillet 2016. L'avis de concours de maîtrise d'œuvre pour la rénovation architecturale a été publié en septembre. La première réunion du jury s'est tenue le 9 novembre. À l'issue de ce jury, quatre équipes d'architectes ont été retenues parmi 117 candidatures internationales pour proposer un projet architectural :
- Caruso St John Architectes ;
- Architectures Adelfo Scaranello ;
- Ibos, Vitart ;
- h2o Architectes, Snøhetta.

L'équipe lauréate sera désignée en mars 2017.

Musée Nissim de Camondo – Paris

Maître d'œuvre :
Thierry Algrin, architecte en chef des monuments historiques

Support juridique :
convention-cadre Culture

Montant total :
600 000 € TDC

Le musée Nissim de Camondo, du fait de la richesse de sa collection et de son lieu, bénéficie d'un programme de travaux régulier. Pour permettre au public de visiter le site dans de bonnes conditions, les travaux à mettre en œuvre pourraient être importants et concernent aussi bien l'accueil, l'accès que la sécurité.

Les Arts décoratifs, gestionnaire du musée, et le ministère de la Culture et de la Communication ont ainsi souhaité bénéficier d'un diagnostic patrimonial complet afin de pouvoir déterminer le champ des possibles pour de futurs travaux.

Déroulement de l'opération en 2016
L'architecte en chef des monuments historiques, Thierry Algrin, a remis son étude patrimoniale et les compléments de relevés de géomètre nécessaires afin de disposer d'une vision globale, de type schéma directeur, de cet établissement. Ce qui va permettre de passer à une phase de programmation à lancer en 2017.

Palais de Tokyo/musée d'art moderne de la ville de Paris, parvis – Paris

L'architecture remarquable du site abritant le Palais de Tokyo et le musée d'art moderne participe à l'essor de ces deux institutions culturelles majeures de Paris. Chacune d'entre elles a réalisé des travaux de rénovation de leurs bâtiments respectifs au cours des dernières années, permettant de maintenir le confort des visiteurs et la fonctionnalité des espaces.

Les espaces extérieurs du site, quant à eux, à la fois espaces ouverts au public et espaces communs au musée d'art moderne et au Palais de Tokyo, se trouvent aujourd'hui dans un état de dégradation tel qu'il représente un risque pour le public.

Maître d'ouvrage :
ministère de la Culture et de la Communication/ Paris Musées

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

Maître d'œuvre :
h2o Architectes/ OGI BET

Support juridique :
convention-cadre Culture

Montant total :
1 000 000 € TDC

Le ministère de la Culture et de la Communication et Paris Musées ont souhaité engager des travaux de rénovation du parvis pour :

- assurer la sécurité des biens et des personnes qu'il n'est plus possible de garantir dans l'état actuel ;
- maintenir le monument dans un état sanitaire satisfaisant et garantir sa conservation de manière pérenne ;
- améliorer le confort des visiteurs.

Par convention, les maîtres d'ouvrages des deux établissements, Paris Musées et le ministère de la Culture et de la Communication, ont convenu de cofinancer les travaux de rénovation des parvis et d'en confier la conduite à l'Oppic.

Déroulement de l'opération en 2016
Lancée en mai 2016, l'opération a démarré par la mise au point du programme, tant en termes d'études que de travaux. Ce programme a été validé par les deux maîtres d'ouvrage en octobre. Un diagnostic amiante a été réalisé en septembre, celui-ci n'a pas révélé de présence d'amiante dans les matériaux constitutifs des parvis. Parallèlement, la consultation pour la désignation du maître d'œuvre a été lancée. À l'issue de celle-ci, c'est le groupement constitué de h2o architectes et OGI qui a été désigné en fin d'année.

Port-Royal des Champs – Magny-les-Hameaux

En 2004, l'État a reçu en donation de la société de Port-Royal, les ruines de l'abbaye de Port-Royal des Champs. Cette abbaye cistercienne, devenue au 17e siècle le lieu de la pensée janséniste et dont seules des ruines (site bas) subsistent, et la ferme des Granges (site haut) installée sur le plateau, forment désormais un ensemble cohérent. Le musée national de Port-Royal des Champs présentera, dans les prochaines années, un parcours évocateur tout à la fois de l'histoire du site et de celle des jansénistes qui en firent sa renommée.

Un schéma global d'aménagement a été acté par le ministère de la Culture et de la Communication proposant différentes tranches dont la première porte sur l'ancienne entrée, dite la porterie, de l'abbaye et la seconde s'attache à restructurer le musée. C'est dans ce cadre que des scénarios ont été étudiés et qu'un programme d'études et de travaux a été élaboré.

Maître d'ouvrage :
ministère de la Culture et de la Communication

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

Maître d'œuvre :
- monument Historique : Pierre Bortolussi, architecte en chef des monuments historiques
- création de l'entrée (portail et entrée piétonne) sur le site bas : Bernard Desmoulin, architecte

Support juridique :
convention-cadre Culture

Montant total :
286 5200 € TDC

Le site bas : la porterie

Déroulement de l'opération en 2016
En 2016, les travaux ont pu se dérouler à partir de début janvier, les autorisations patrimoniales ayant été accordées en 2014 et la consultation des entreprises ayant été effectuée sur le deuxième semestre 2015. La réception est envisagée pour le printemps 2017.

Maître d'ouvrage :
ministère de la Culture et de la Communication

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

Maître d'œuvre :
Pierre Bortolussi, architecte en chef des monuments historiques

Support juridique :
convention mandat - 14/11/2008 et avenants n°1 et 2

Montant total :
286 520 € TDC

Le site haut : les granges

Il s'agit des travaux concernant le site haut de Port-Royal avec l'aménagement et la réhabilitation du logis nord, du logis des solitaires et des petites écoles.

Ces opérations ont été décomposées en deux phases :
- phase 1 : le réaménagement du logis nord, l'assainissement, le réaménagement de l'espace extérieur nord, la restauration du passage couvert et le réaménagement du logis des solitaires ;
- phase 2 : le réaménagement des petites écoles et la mise en accessibilité.

Déroulement de l'opération en 2016
Les travaux de la phase 1 ont commencé en avril 2016, avec une livraison envisagée pour fin août 2017. La phase 2 a été décomposée en deux parties et reste à programmer, ainsi que la muséographie en 2017/2018.

Support juridique :
convention-cadre Culture

Montant total :
286 520 € TDC

Les études en cours

Il s'agit principalement des études de restauration des murs d'enceinte ainsi que la restauration de l'oratoire, sur le site bas. Les études de réalisation se sont déroulées en 2016. Les travaux pourront être lancés en 2017.

II. Châteaux, domaines, manufactures

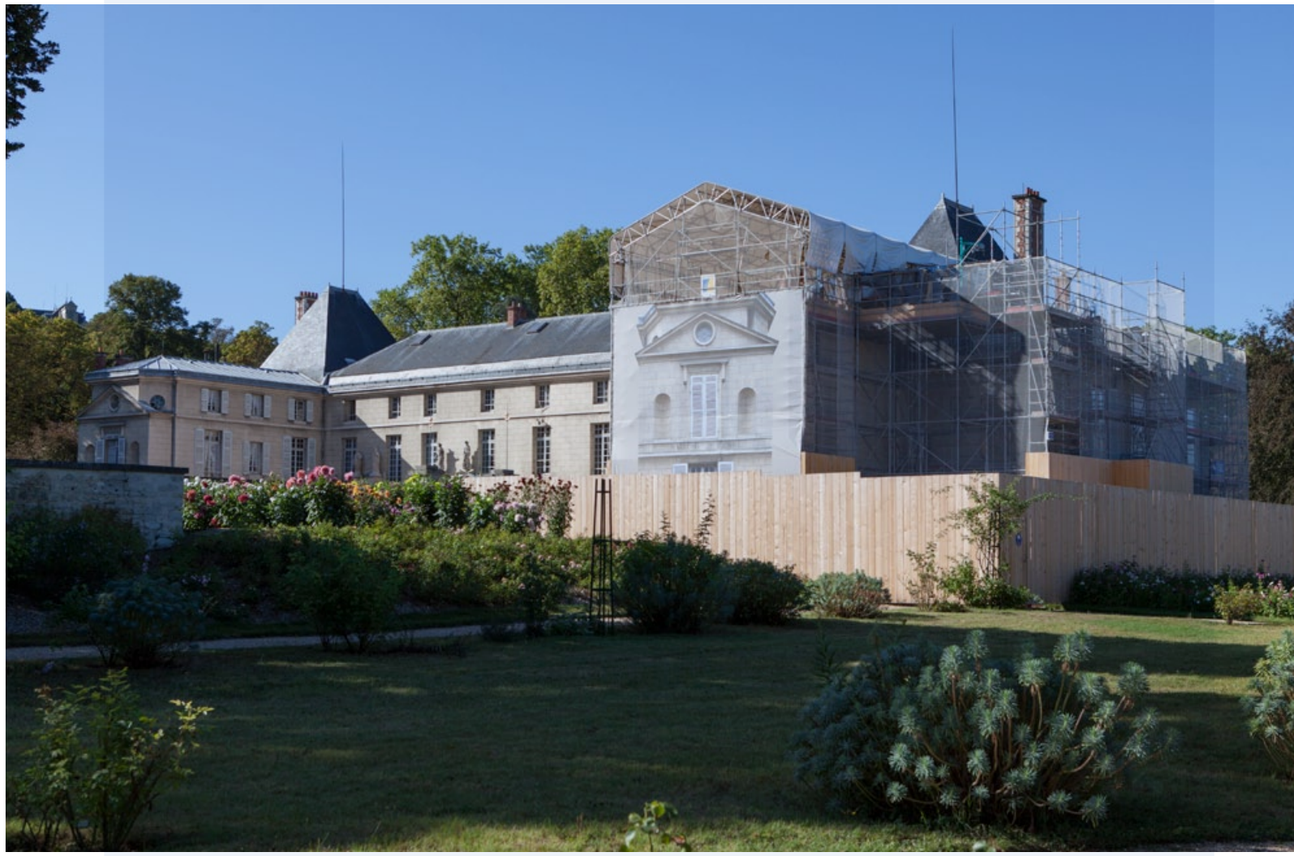

Château de Malmaison

Château de Versailles

Première phase du schéma directeur de rénovation

Maître d'ouvrage :
établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

Support juridique :
convention de mandat - 04/08/2004 - et avenants n°1 à 8

Montant total :
145 406 000 € TDC

L'établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles [EPV] a entrepris en 2004 le plus vaste programme de réaménagement et de modernisation du château de Versailles ainsi que de ses dépendances depuis la Restauration, afin de transmettre le patrimoine aux générations futures et d'améliorer la sécurité, tant des biens que des personnes, l'accueil du public et les conditions de travail des agents.

La première phase du schéma directeur, en cours de finition, s'est décomposée en plusieurs opérations :

- l'aménagement du Grand commun pour y installer les services de l'EPV et créer un pôle énergétique ;
- le début de la mise en sécurité, de la rénovation des réseaux techniques et de la mise en sûreté du château de Versailles avec, notamment, la création d'une galerie technique principale ;
- l'aménagement du pavillon Dufour et de la vieille aile dédiée à l'accueil des visiteurs individuels ;
- la mise en sécurité de l'Opéra royal.

Déroulement de l'opération en 2016
L'année 2016 a été marquée par les travaux suivants :

- l'achèvement des réceptions et levées des réserves des travaux d'aménagement intérieur et de restauration du Grand commun ;
- la fin des travaux d'aménagement de l'accueil des visiteurs dans le pavillon Dufour inauguré par le Président de la République le 17 juin ;
- la fin des travaux pour la réalisation d'un ouvrage enterré sous la cour des princes pour y raccorder la galerie technique principale et débuter les travaux de mise en sécurité du corps central.

L'année 2016 a permis de voter deux avenants successifs (6 et 7) de la convention de 2004 pour tenir compte de la clôture administrative de l'opération du Grand commun et du quasi-achèvement du pavillon Dufour.

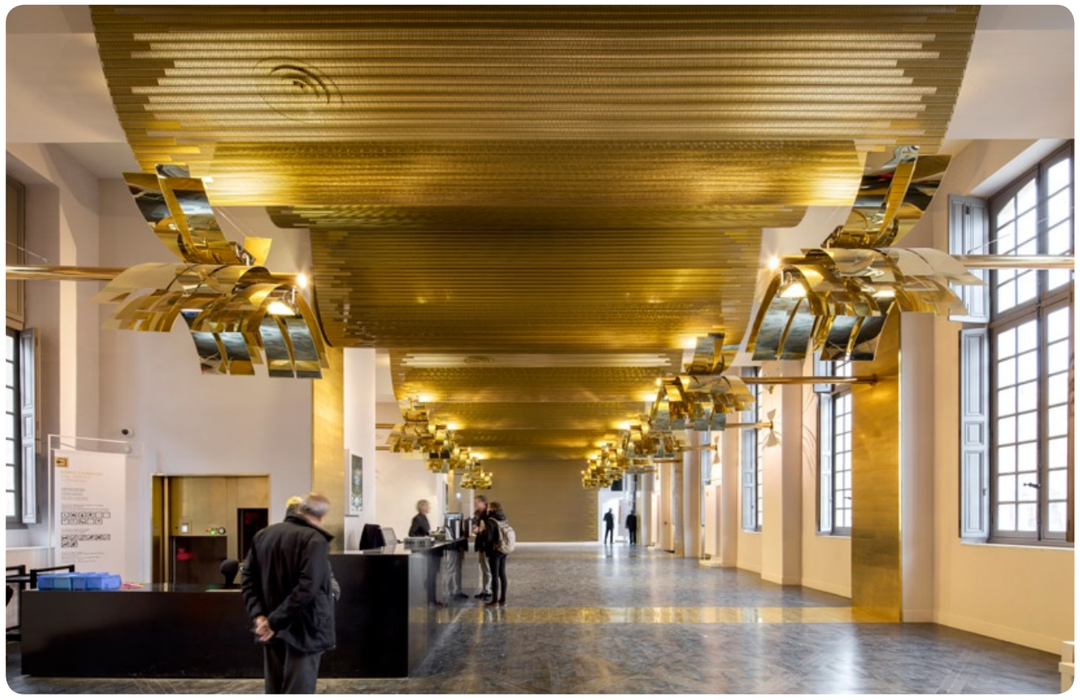

Maîtres d'œuvre :

- aménagement de l'accueil : Dominique Perrault, architecte
- génie civil de la cour des princes, restauration des éléments remarquables, des menuiseries, des façades et couverture : Frédéric Didier/2DBM, architecte en chef des monuments historiques

Aménagement du pavillon Dufour et de la vieille aile (accueil des visiteurs)

L'opération a eu pour objectif d'aménager l'espace d'accueil du public individuel du château ainsi que de le doter des services de confort nécessaire aux visiteurs : boutique, consigne, restaurant, etc. Les étages sont dédiés à des services au public avec la création d'un restaurant sous concession Alain Ducasse et d'un auditorium de 150 places.

Menée sous la double maîtrise d'œuvre de l'architecte en chef des monuments historiques pour la restauration patrimoniale, et l'agence de Dominique Perrault pour les aménagements intérieurs, l'opération a été livrée en 2016 dans le calendrier suivant :

- l'ouverture de l'accueil (rez-de-chaussée/rez-de-jardin) au public le 23 février 2016 ;
- la livraison de la totalité de l'opération mi-2016 ;
- l'inauguration par le président de la République le 17 juin 2016.

Château de

Château de Versailles suite

Deuxième phase du schéma directeur de rénovation

Une convention de mandat de la phase 2 du schéma directeur a été notifiée à l'Oppic le 10 novembre 2011. Elle porte sur :

- la poursuite des travaux de mise en sécurité de la phase 1 avec la rénovation des réseaux, la mise en sécurité et sûreté, et le traitement climatique de la moitié sud du corps central du château de Versailles ;
- l'installation de tours aéroréfrigérantes dans le château d'eau ainsi que son réaménagement (création d'ateliers plomb pour le service des fontaines, création des dépôts d'architecture du château) ;
- la mise en sécurité et le traitement climatique de la moitié nord du corps central du château de Versailles pour la partie études.

L'avenant n°3 en date du 22 septembre 2016 a modifié le programme de l'opération afin d'intégrer des précisions sur l'opération des appartements sud avec la mise en valeur patrimoniale du vestibule d'accès aux appartements de la dauphine, une intervention au sous-sol et à l'escalier de la régie dans le pavillon Gabriel. Cet avenant n°3 a fait passer la convention de 63 040 000 € TDC à 66 283 000 € TDC en euros courants.

Maître d'ouvrage :
établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

Support juridique :
convention de mandat - 10/11/2011 - et avenants n°1 à 3

Montant total :
66 283 000 € TDC

Maître d'œuvre :
Frédéric Didier/2DBM, architecte en chef des monuments historiques

Rénovation des réseaux, mise en sécurité et traitement climatique des grands appartements sud

L'opération a pour périmètre la partie du sud du corps central (appartements de la reine, appartements dauphins et dauphines, terrasse du midi) et pour objet :

- la mise en sécurité et sûreté ;
- la rénovation totale des installations et des réseaux techniques ;
- le traitement climatique des grands appartements.

- **Sous-opération 1.1** : les travaux pour la création d'un local technique sous la terrasse du midi nécessaire au projet et la réalisation des infrastructures et équipements techniques de liaison vers le pôle énergétique ont été lancés en janvier 2014. Ils se sont terminés en mai 2015, et la levée des réserves s'est achevée en 2016.
- **Sous-opération 1.2** : qui comprend la rénovation des réseaux, la mise en sécurité et en sûreté, et le traitement climatique partiel des grands appartements sud proprement dite a vu la notification de ses marchés de travaux fin octobre 2015/début novembre 2015 avec une fermeture au public des appartements des dauphin et dauphines en octobre 2015 et ceux de la reine en février 2016.

L'année 2016 a permis de démarrer les études d'exécution du projet dans un haut degré de minutie compte tenu de la valeur patrimoniale des espaces concernés et sous l'accompagnement d'un comité scientifique composé de conservateurs et notamment d'experts internationaux spécialisés dans la connaissance de monuments historiques.

Maître d'œuvre :
Frédéric Didier/2DBM, architecte en chef des monuments historiques

Installation de tours aéroréfrigérantes et réaménagement du château d'eau

L'opération concerne le château d'eau du château de Versailles et a pour objet :

- l'installation de tours aéroréfrigérantes en toiture du château d'eau ;
- le réaménagement du service des fontaines ;
- l'aménagement des dépôts d'architecture du château ;
- la réfection des façades et la restitution de la couverture façon Mansard.

L'opération est scindée en trois phases. La phase concernant le curage/désamiantage/déplombage réalisé suite à la découverte d'une pollution généralisée à la poussière de plomb dans l'ensemble des espaces a été réceptionnée en septembre 2015.
Pour le reste de l'opération, une nouvelle consultation ouverte, suite à une première procédure déclarée infructueuse, a été lancée début 2016 et les huit marchés de travaux ont été notifiés en juin 2016. Le chantier a démarré en juillet 2016.

Château de Vincennes

Au 14e siècle, dans le contexte de la guerre de Cent ans, les Valois font édifier sur le site une impressionnante forteresse comprenant un donjon haut de plus de 50 mètres et une vaste enceinte. Une Sainte-Chapelle au 15e siècle et des pavillons royaux classiques au 17e siècle viendront compléter cet ensemble monumental exceptionnel. Au 19e siècle, le site devient une place militaire. Restauré après la Seconde Guerre mondiale, le château abrite depuis 1948 les services historiques de l'armée. L'ensemble du château a été classé au titre des monuments historiques en 1993.

Maître d'œuvre :
Gabor Mester de Parajd, architecte en chef des monuments historiques

Support juridique :
convention-cadre Culture-Défense

Montant total :
13 830 000 € TDC

Restauration du clos et du couvert du pavillon du Roi

L'opération consiste en la restauration des façades, des toitures, des couvertures et des superstructures du pavillon du Roi. Le programme de travaux comprend :

- la restauration des toitures et des superstructures (pots à feu, souches de cheminées) de l'édifice ;
- la restauration des façades à l'identique de l'état actuel ;
- le remplacement ou l'adaptation des menuiseries extérieures pour permettre la pose de vitrages à isolation thermique.

Déroulement de l'opération en 2016
Les travaux de la tranche conditionnelle n°3, portant sur les façades partie sud et comprenant également la terrasse tour du Roi, ont débuté le 24 février 2016. Les travaux de la tranche conditionnelle n°2 portant sur les toitures et les superstructures de la partie sud ont été réceptionnés le 29 juin 2016.

Maître d'œuvre :
Gabor Mester de Parajd, architecte en chef des monuments historiques

Support juridique :
convention-cadre Culture-Défense

Montant total :
3 780 000 € TDC

A - Aménagement des espaces non bâtis

L'opération concerne les espaces non bâtis situés à l'intérieur de l'enceinte médiévale du château de Vincennes. Elle comprend :

- la requalification complète de l'avant-cour et de la cour centrale ;
- la requalification des espaces situés à l'est de la cour centrale ;
- la mise en accessibilité des sols aux personnes à mobilité réduite ;
- la mise en lumière ;
- la création d'une signalétique historique et d'une signalétique directionnelle.

Déroulement de l'opération en 2016
Les travaux de la tranche conditionnelle portant sur l'emprise de l'ancien manoir capétien, les abords de la fontaine Charles V, l'axe de la tour des Salves et les abords de la Sainte-Chapelle, ont débuté en juin 2015 et ont été réceptionnés le 9 juin 2016. Les prestations de paysagiste ont débuté en mai et ont été réceptionnées le 26 octobre.

Maître d'œuvre :
Gabor Mester de Parajd, architecte en chef des monuments historiques

Support juridique :
convention-cadre Culture-Défense

Montant total :
1 018 000 € TDC

B - Réfection du pont de la tour du Bois

La tour du Bois constitue l'accès sud du château de Vincennes, du côté du bois de Vincennes. Construite au 14e siècle avec l'enceinte de Charles V, elle a été transformée par Le Vau au milieu du 17e siècle lors du réaménagement du château médiéval pour Louis XIV. Très endommagée lors des destructions qui ont accompagné la libération de Paris en août 1944, elle a ensuite été remise en état par l'architecte Jean Trouvelot selon ses dispositions de l'époque classique. Ces travaux ont permis la sauvegarde de la construction, sans permettre toutefois sa véritable restauration.

La dégradation du pont dormant d'accès extérieur à la porte et à son passage a conduit à interdire celui-ci aux véhicules, privant ainsi le château d'un second accès.
Les exigences de sécurité et de fonctionnalité imposent maintenant la restitution des possibilités complètes d'accès au château depuis le sud.

L'opération est prévue en deux tranches de travaux :

- la tranche ferme : la restauration des maçonneries et de l'étanchéité du pont dormant ;
- la tranche conditionnelle : la restitution du pont-levis en bois et travaux d'électricité.

Déroulement de l'opération en 2016
L'étude diagnostic a été remise par l'architecte en chef des monuments historiques en septembre et a été adressée à la Drac d'Île-de-France pour avis au titre du contrôle scientifique et technique le 3 novembre.

Cité de la céramique – Sèvres

La manufacture nationale de Sèvres, fondée en 1740 à Vincennes puis déplacée à Sèvres en 1756, a pour mission de produire des objets d'art en porcelaine grâce à des techniques rigoureusement manuelles transmises depuis le 18e siècle. Le site fut classé au titre des monuments historiques en 1942. L'établissement public Sèvres - Cité de la céramique a été créé le 1er janvier 2010 par la fusion de la manufacture nationale de Sèvres et du musée national de la céramique.

La Cité est implantée sur un domaine de quatre hectares, situé en limite basse du parc de Saint-Cloud et en bord de Seine. Elle comporte 24 bâtiments aux fonctions diversifiées ainsi que des espaces verts de qualité. L'ensemble des bâtiments est structuré et desservi par un réseau de voies orthogonales qui forment autant de rues.

Maîtres d'œuvre :
Sophie Thomas, architecte mandataire/Gweltaz Kerommes, architecte associé/ID+Ingénierie et ECRH, BET

Support juridique :
convention-cadre Culture

Montant total :
2 800 000 € TDC

Réhabilitation du bâtiment Roux-Spitz [bâtiment n°24]

Le bâtiment n°24, aussi appelé du nom de son architecte, fait partie d'un ensemble de bâtiments construit en 1932 pour l'école nationale de Céramique par Michel Roux-Spitz en collaboration avec Raymond Subes pour les ferronneries et Louis Barillet pour les vitraux.

L'objectif de l'opération consiste à relocaliser dans un seul bâtiment l'ensemble des collections documentaires, l'essentiel des réserves ainsi que le service de conservation préventive et de restauration de la Cité, dans des conditions sanitaires conformes aux exigences en vigueur. Elle doit permettre de structurer le centre de ressources sur les arts du feu autour de réserves pour partie visitables, d'une salle d'étude et de consultation, de lieux de travail et d'un atelier de restauration.

Cette opération, conduite sous la maîtrise d'œuvre de Sophie Thomas, est réalisée parallèlement à la restauration du clos et du couvert du bâtiment confiée à l'architecte en chef des monuments historiques, Marie-Suzanne de Ponthaud.

Déroulement de l'opération en 2016
Un lot déplombage-désamiantage-curage et démolition a été notifié le 29 février. Les travaux ont débuté en mars et seront réceptionnés en février 2017. À l'issue d'une consultation menée d'avril à juillet, des travaux pour les neuf autres lots ont, quant à eux, été notifiés le 1er septembre pour une durée de onze mois.

Maître d'œuvre :
Marie-Suzanne de Ponthaud, architecte en chefs des monuments historiques

Support juridique :
convention-cadre Culture

Montant total :
1 346 000 € TDC

Restauration du clos et couvert du bâtiment Roux-Spitz [bâtiment n°24]

Dans le prolongement de l'opération de réhabilitation intérieure et conformément aux priorités identifiées dans le diagnostic sanitaire mis à jour, cette restauration vise à remettre en état le clos et le couvert du bâtiment en traitant son accessibilité aux personnes à mobilité réduite et la prise en compte des sujétions liées à la sécurité incendie, comme la restauration des menuiseries extérieures et des vitraux.

Déroulement de l'opération en 2016
L'autorisation de travaux a été délivrée par la Drac d'Île-de-France le 8 janvier. La consultation des entreprises a été menée de février à juin. Six marchés de travaux ont été notifiés mi et fin 2016, pour une durée de douze mois. Certains lots très spécifiques (reprise des dallages extérieurs, travaux d'étanchéité) ont été déclarés sans suite lors de la première phase de consultation et ont été remis à la consultation à la fin de l'année pour notification en 2017.

Maître d'œuvre :
Marie-Suzanne de Ponthaud, architecte en chefs des monuments historiques

Support juridique :
convention-cadre Culture

Montant total :
1 620 000 € TDC

Restauration du clos et couvert du bâtiment dit « du moulin » [bâtiment n°14]

Les travaux de restauration du clos et du couvert du bâtiment n°14 dit « le moulin » s'inscrivent dans le cadre de l'étude-diagnostic qui a été réalisée sous la maîtrise d'œuvre de Marie-Suzanne de Ponthaud, architecte en chef des monuments historiques.
L'état sanitaire de l'édifice décrit dans le diagnostic laisse apparaître de nombreuses altérations et désordres, parmi lesquels, notamment :

- un encrassement généralisé ;
- un délitement ponctuel des briques ;
- des menuiseries écaillées et exposées aux intempéries ;
- des infiltrations en toiture et un état d'usure avancé des ardoises.

La restauration du clos et du couvert se révèle par conséquent nécessaire.

Déroulement de l'opération en 2016
Un contrat de maîtrise d'œuvre a été notifié à l'architecte en chef des monuments historiques, le 10 novembre. Le rendu de l'avant-projet est prévu en mars 2017.

Domaine national de Fontainebleau

L'établissement public du château de Fontainebleau [EPCF] délègue à l'Oppic sa maîtrise d'ouvrage pour piloter les principales opérations de restauration et de rénovation menées sur le domaine. Cette étroite collaboration s'opère désormais au travers, soit de conventions d'études préalables, soit de conventions de mandat d'études et de travaux. Le montant total de l'ensemble des conventions actives s'élève à 62 M€ dont 42,2 M€ pour le schéma directeur.

Initié dès 2010, celui-ci se déroulera sur douze ans (2015-2026) et comporte quinze opérations. Une convention d'études et de travaux relative à la première phase du schéma directeur (2015-2018) a été signée entre l'EPCF et l'Oppic le 14 décembre 2014.

Maître d'ouvrage :
établissement public du château de Fontainebleau

Maîtres d'œuvre :
- volet I : Patrick Ponsot, architecte en chef des monuments historiques/ SETEC Bâtiment/BMI
- volet II : DA&DU Programmation/Frédérique Vincent/PARICA
- volet III : Patrick Ponsot, architecte en chef des monuments historiques/ Atelier de paysage BRUEL-DELMAR, architectes-paysagistes/AEU/URBATEC/ JFL Concept

Support juridique :
convention d'études préalables - 26/04/2011 et avenants n°1 à 3

Montant total :
2 165 000 € TDC

Études préalables au schéma directeur de rénovation

Le schéma directeur de Fontainebleau s'étend à l'ensemble du domaine national (incluant les dépendances, les cours, les jardins, le parc, les ouvrages hydrauliques, etc.). Les principaux champs d'études sont les suivants :
- la sécurité-sûreté : sécurité incendie, remise à niveau de la sûreté, modernisation des installations techniques (électriques et de chauffage/ventilation) ;
- l'amélioration de l'accessibilité aux personnes souffrant de toutes les formes de handicap ;
- la restructuration de l'accueil et des services aux publics ;
- le chantier des collections conduit en articulation avec le projet scientifique et culturel de l'ECPF ;
- la restauration et la remise en valeur des ouvrages patrimoniaux, des jardins, du parc et des ouvrages hydrauliques.

La décomposition des études spécifiques, qui relèvent de prestataires différents et qui se déroulent sur des temps différents, s'opère comme suit :
- volet 0 : définition des grandes orientations fonctionnelles et programmatiques ;
- volet I : études sur les aspects techniques ;
- volet II : études relatives au chantier des réserves et des collections ;
- volet III : études relatives au schéma directeur des jardins, parc et ouvrages hydrauliques.

Déroulement de l'opération en 2016
Aujourd'hui, les études engagées depuis septembre 2014 se poursuivent sur les volets II et III. Elles ont été confiées à une équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre composée de l'architecte en chef des monuments historiques et du groupement Atelier de Paysage BRUEL-DELMAR/AEU/URBATEC/JFL Concept.

La phase de diagnostic s'est poursuivie début 2016. De nombreuses investigations ont été programmées pour dresser un diagnostic étendu à tous les domaines (assainissement, nature et qualité des sols, débits d'eau, qualité des eaux, état des fontaines, bassins et ouvrages hydrauliques, etc.).

Ces investigations complémentaires ont permis d'aboutir à la remise d'un diagnostic complet. Les études ont ainsi pu se poursuivre en 2016 sur la détermination des travaux d'urgence à mener (phase III) et sur la réflexion pour l'élaboration d'un véritable projet de remise en état et de mise en valeur des parcs et jardins (phase IV).

Les études de programmation concernant le chantier des réserves ont été engagées en septembre 2015 par une équipe pluridisciplinaire constituée d'architectes programmistes et de spécialistes en conservation préventive.

Sous contrôle de l'équipe scientifique et technique du château, la première partie de ces études consistait en la réalisation d'un diagnostic des objets placés en réserves selon leur typologie, afin de connaître l'état sanitaire des collections et d'organiser le futur chantier des collections.

La phase II, en cours depuis mars 2016, comprend deux volets distincts. Dans un premier temps, il s'agit de définir le processus organisationnel du chantier des collections, d'évaluer les espaces nécessaires à sa mise en œuvre ainsi que son coût. Dans un second temps, après une analyse des locaux du quartier des Princes, une comparaison de la capacité des espaces disponibles avec les volumes nécessaires à la conservation des collections est réalisée.

Domaine national de Fontainebleau
suite

Maître d'ouvrage :
établissement public du château de Fontainebleau

Support juridique :
convention de mandat - 15/12/2014 et avenant n°1

Montant total :
42 288 000 € TDC

Opérations de travaux du schéma directeur phase 1

L'établissement public du château de Fontainebleau, soutenu par le ministère de la Culture et de la Communication, s'est doté d'un schéma directeur global visant à assurer son développement culturel, touristique et économique dans les dix prochaines années. Il doit permettre à l'établissement de remplir au mieux les deux missions fondamentales qui lui incombent, à savoir :

- préserver, conserver et mettre en valeur un patrimoine exceptionnel ;
- mieux faire connaître le château et faciliter l'accès de tous à la culture.

La première phase porte sur des travaux considérés comme prioritaires et qui touchent à de multiples domaines comme :

- la restructuration des accueils des publics ;
- l'amélioration des services proposés aux visiteurs ;
- le redéploiement des services de l'établissement ;
- la restauration et la mise en valeur d'ouvrages patrimoniaux ;
- l'amélioration de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap de la cour d'honneur du château ;
- l'amélioration des conditions de sécurité incendie et de sûreté ;
- la rénovation des installations techniques.

Un avenant n°1, sans incidence financière, à la convention de mandat a été signé le 26 mai 2016 pour actualiser la liste des opérations du mandat de phase 1, la décomposition de l'enveloppe financière, et le calendrier de l'opération.

Maître d'ouvrage :
établissement public du château de Fontainebleau

Maîtres d'œuvre :
Patrick Ponsot, architecte en chef des monuments historiques/Cabinet François, économiste/ALTERNET, BET fluides/CITAE, coordinateur SSI

Support juridique :
convention de mandat - 15/12/2014 et avenant n°1

A - Travaux urgents de mise en sécurité incendie et de sûreté

Un programme de travaux urgents de mise en sécurité a été identifié dans le cadre de la 1ère phase du schéma directeur de rénovation.

Celui-ci comporte cinq chapitres distincts, à savoir :

- la mise en place d'un éclairage de sécurité dans le circuit principal de visite ;
- la création d'un réseau incendie extérieur, aujourd'hui inexistant ;
- la mise en sécurité des locaux techniques (mise en place de clapets coupe-feu) ;
- la mise aux normes des armoires électriques divisionnaires ;
- la migration du système de sûreté, aujourd'hui obsolète.

Déroulement de l'opération en 2016
Les appels d'offres permettant de désigner les entreprises ont été lancés en deux phases au printemps et les travaux ont ainsi pu débuter. D'un côté, les travaux relatifs à la création du réseau de défense incendie, la sécurisation des locaux de ventilation et la migration du système de sûreté ont débuté en septembre. D'un autre côté, les travaux relatifs à la mise en place de l'éclairage de sécurité et la mise en conformité des armoires électriques divisionnaires ont débuté en octobre.

Maître d'ouvrage :
établissement public du château de Fontainebleau

Maîtres d'œuvre :
Patrick Ponsot, architecte en chef des monuments historiques/Cabinet François, économiste

Support juridique :
convention de mandat - 15/12/2014 et avenant n°1

B - Assainissement et accessibilité de la cour d'honneur

Des études géotechniques ont mis en exergue des problèmes à la fois sur la nature des sols et sur l'état des structures de fondation de la cour d'honneur du château. Il est apparu nécessaire d'assainir les sols des cours et de reprendre les eaux pluviales de surface afin d'éviter au maximum les infiltrations d'eau au droit des soubassements et donc des maçonneries de fondation. À cette problématique s'ajoute la volonté du maître d'ouvrage d'améliorer l'accessibilité des personnes en situation de handicap en traitant convenablement les revêtements de sols.

Déroulement de l'opération en 2016
Après la notification du contrat de maîtrise d'œuvre, les études se sont poursuivies sur le premier semestre. L'appel d'offres de travaux a pu être lancé à l'été et les travaux vont pouvoir se poursuivre sur l'intégralité des tranches en 2017 et 2018.

Maître d'ouvrage :
établissement public du château de Fontainebleau

Maître d'œuvre :
Patrick Ponsot, architecte en chef des monuments historiques/Cabinet François, économiste

Support juridique :
convention de mandat - 15/12/2014 et avenant n°1

C - Restauration des couvertures de l'aile Louis XV

L'opération concerne la restauration des couvertures de l'aile Louis XV dans un état très dégradé. L'opération est une restauration à l'identique dans le respect des dispositions actuelles, issues du dernier état datant du Second Empire.
L'opération a été décomposée en plusieurs phases :

- phase 1 : couvertures de la partie occidentale et du pavillon central ;
- phase 2 : couvertures de la partie orientale.

Déroulement de l'opération en 2016
Les travaux de la deuxième et dernière phase se sont achevés début 2016 par la restauration des cheminées du pavillon intermédiaire.

Domaine national de Fontainebleau
suite

Maître d'ouvrage :
établissement public du château de Fontainebleau

Maîtres d'œuvre :
Patrick Ponsot, architecte en chef des monuments historiques/Cabinet François, économiste

Support juridique :
convention de mandat - 15/12/2014 et avenant n°1

D - Travaux de remise en état intérieure

L'opération concerne les travaux de remise en état des zones qui furent touchées par la campagne de sondages réalisée en 2008-2009 sur les structures en bois suite à la découverte de présence de mérule. Les conclusions des nouvelles études confiées à l'architecte en chef des monuments historiques ont montré que les contaminations par la mérule sont très circonscrites et sont aujourd'hui devenues inactives. L'opération consiste à refermer l'ensemble des sondages, à procéder à des traitements curatifs et surtout préventifs des bois, à remettre en état les espaces impactés.

Déroulement de l'opération en 2016
Les travaux ont été lancés en novembre 2015 pour une durée prévisionnelle de treize mois. La réception des travaux a pu être prononcée en novembre 2016.

Maître d'ouvrage :
établissement public du château de Fontainebleau

Maîtres d'œuvre :
Patrick Ponsot, architecte en chef des monuments historiques/Cabinet François, économiste

Support juridique :
convention de mandat - 15/12/2014 et avenant n°1

E - Travaux urgents sur le pavillon central de l'aile des ministres

Des désordres structurels importants dans le pavillon central de l'aile des ministres ont été révélés à la suite d'une campagne de sondages sur les planchers présentant des signes de déficience. Les niveaux supérieurs de ce pavillon ont été excessivement chargés lorsqu'il a été décidé d'y stocker des archives. Il en a résulté un affaissement des planchers et une déformation des charpentes. Par ailleurs, l'examen rapproché des couvertures (dont la précédente rénovation remonte aux années 1920-1930) a montré que celles du pavillon central étaient également en très mauvais état.

Compte tenu de cette situation, une action prioritaire sur ce bâtiment a été inscrite dans le cadre de la phase 1 du schéma directeur de rénovation. Elle comprendra à la fois la réfection à neuf des couvertures, la restauration des cheminées, corniches et lucarnes, la confortation des planchers et de la charpente, la reprise ponctuelle des enduits intérieurs pour intervention sur la charpente, la dépose/repose de revêtements de sols, enfin la remise en peinture des menuiseries.

Déroulement de l'opération en 2016
Suite à la validation des études d'avant-projet au mois de janvier, les études de projet se sont poursuivies au premier trimestre et la consultation des entreprises a pu être lancée. Grâce à un appel d'offres fructueux, l'ordre de service de démarrage des travaux a pu être notifié en septembre. La durée prévisionnelle des travaux est de dix mois.

Maître d'ouvrage :
établissement public du château de Fontainebleau

Maîtres d'œuvre :
- enveloppe architecturale : Patrick Ponsot, architecte en chef des monuments historiques/Cabinet François, économiste
- aménagement intérieur : Adam Yedid, architecte/ PARICA, BET fluides et économiste/CITAE, SSI

Support juridique :
convention de mandat - 15/12/2014 et avenant n°1

F - Redéploiement des services de l'établissement public du château de Fontainebleau et déplacement des postes centraux de sûreté et sécurité

Au croisement de l'amélioration des conditions de sécurité incendie (réinstallation du poste de sûreté et transfert du PC sécurité) et de l'amélioration des conditions de travail des personnels, l'établissement public du château de Fontainebleau a décidé de lancer un programme ambitieux de redéploiement des services, non seulement au sein de l'aile des ministres mais également sur des zones névralgiques réparties au cœur même du château. Les reconfigurations envisagées doivent, notamment, permettre d'offrir aux agents des espaces de travail plus adaptés et plus agréables tout en apportant de nouvelles synergies de travail.

Déroulement de l'opération en 2016
Suite à la validation définitive du programme d'occupation des espaces, le contrat de maîtrise d'œuvre de l'architecte en chef des monuments historiques a pu être notifié et les études lancées sur les deux premières zones de travaux correspondant à la mise en place des installations provisoires.

Parallèlement, un appel à candidatures a été lancé en 2015 pour désigner la maîtrise d'œuvre qui sera chargée de l'aménagement intérieur. Quatre groupements candidats ont été retenus par le jury :
- Adam Yedid/Parica/Citae ;
- Filippini/CPS Ingénierie/Cabinet Grandfils ;
- Philippe Pumain Architectes/Setec Bâtiments/Sodecset ;
- Frenak & Jullien/Parica/Citae.

La remise des offres, sur la base du programme finalisé, a été effectuée au mois de juillet. Des négociations se sont engagées avec les soumissionnaires en septembre pour aboutir au choix du titulaire du marché (groupement Adam Yedid) et au démarrage des études d'avant-projet fin 2016.

Maître d'ouvrage :
établissement public du château de Fontainebleau

Maîtres d'œuvre :
Patrick Ponsot, architecte en chef des monuments historiques/Cabinet François, économiste

Support juridique :
convention de mandat - 15/12/2014 et avenant n°1

G - Mise en sécurité de l'aile Louis XV

La modernisation des accueils de l'aile Louis XV sera couplée avec la mise en sécurité et la remise aux normes (électricité et CVC) de cette partie du château. Cette opération vise à améliorer les dispositifs de sécurité incendie en créant un recoupement coupe-feu au niveau du pavillon intermédiaire et en mettant en sécurité l'escalier de stuc : désenfumage, encloisonnement, renforcement de la structure, restauration des marches et des garde-corps. L'objectif est également de séparer les installations électriques primaires de l'aile Louis XV et de les rendre totalement indépendantes.

Déroulement de l'opération en 2016
Cette opération est placée en totalité sous la maîtrise d'œuvre de l'architecte en chef des monuments historiques, assisté de bureaux d'études techniques spécialisés.
Suite à la validation de l'étude de faisabilité, le contrat de maîtrise d'œuvre a pu être notifié et les études d'avant-projet ont ainsi débuté permettant d'envisager le démarrage des travaux en 2017.

Maître d'ouvrage :
établissement public du château de Fontainebleau

Maîtres d'œuvre :
Projectiles, architecte/ ICR LBE, BET Fluides/ BMF, économiste/ L'autobus impérial, signalétique

Support juridique :
convention de mandat - 15/12/2014 et avenant n°1

H - Modernisation des accueils de l'aile Louis XV

Les espaces d'accueil des visiteurs (individuels, groupes adultes et scolaires) ont été installés et aménagés en 2008 et 2009, à la faveur d'une augmentation continue de la fréquentation du domaine national. Ils ont été déployés dans des salles dévolues jusqu'alors au musée Napoléon 1er. Ils occupent une surface d'environ 800 m² et sont accessibles par une grande galerie longeant la cour d'honneur qui distribue les différents espaces : billetterie, vestiaires, salle des audioguides, salle de préparation à la visite et salle des maquettes, salle d'attente, sanitaires, régie des recettes et salle pour les agents de la billetterie. La disposition et la distribution de ces accueils, tout autant que leur aménagement, ne donnent plus satisfaction aujourd'hui.

L'établissement a opté pour le maintien de l'accueil des visiteurs individuels et des groupes adultes dans l'aile Louis XV tandis que celui des groupes scolaires serait installé dans l'aile sud du quartier Henri IV, afin d'y créer un véritable pôle dédié aux jeunes publics. Néanmoins, l'aménagement de ce pôle ne pourra être réalisé qu'en troisième phase du schéma directeur (2023-2026) compte tenu des investissements financiers importants nécessaires. La restructuration projetée des accueils de l'aile Louis XV doit donc à la fois tenir compte d'une situation actuelle qui sera maintenue à court et moyen terme, en considérant une poursuite de l'augmentation de fréquentation, mais également avec la perspective d'une séparation des types de publics à long terme.

Déroulement de l'opération en 2016
La présente opération est confiée en totalité à une maîtrise d'œuvre spécialisée (aménagement et agencement, design et ergonomie, scénographie, équipements techniques et signalétique). Elle a été désignée au terme d'un concours restreint.

Le 13 janvier 2016, quatre équipes ont été sélectionnées à l'issue du jury :

- Pierre Audat, mandataire/Warmgrey, signaléticien, graphiste/ETB Antonelli, BET fluides/ Loizillon Ingénierie, économiste ;
- Projectiles, mandataire/L'autobus Impérial, signaléticien, graphiste/ICR LBE Fluides, BET fluides/Michel Forgue, économiste ;
- Studio Milou, mandataire/AXIUM, BET fluides/Casso BET SSI, BET/Votruba, économiste ;
- OWA Olivier Werner, mandataire/Studio ADN, scénographie /BET Louis Choulet, BET fluides/Michel Forgue, économiste.

Suite à la remise des offres, le jury s'est à nouveau réuni et a désigné à l'unanimité le groupement PROJECTILES/BMF/ICR LBE Fluides/L'autobus impérial comme lauréat du concours permettant ainsi le démarrage des études.

Domaine national de Fontainebleau
suite

Maître d'ouvrage :
établissement public du château de Fontainebleau

Maîtres d'œuvre :
Patrick Ponsot, architecte en chef des monuments historiques/CPS, BET Fluides/ Cabinet François, économiste/ BMI, BET Structure/ Novorest, cuisiniste/ Philippe Pumain, architecte muséographe

Support juridique :
convention de mandat - 15/12/2014 et avenant n°1

I - Modernisation et remise aux normes de l'aile de la belle cheminée

Construite dans la seconde moitié du 16e siècle sur les dessins de Primatice, l'aile de la belle cheminée fut ravagée par un incendie en 1856. Grâce à la donation Rockefeller, ce majestueux bâtiment a pu retrouver son volume primitif dans les années 1925 avec le rétablissement des toitures et la création de planchers en béton armé. Idéalement située, entre cour et jardins, l'aile de la belle cheminée est aujourd'hui au centre des enjeux du schéma directeur de rénovation du château. En effet, les études programmatiques et fonctionnelles prévoient, d'une part de reconquérir les espaces du rez-de-chaussée, et, d'autre part, de moderniser et de rationaliser les autres parties de l'aile. Il convient de signaler que cette reconquête de l'aile de la belle cheminée a d'ores et déjà été amorcée avec l'aménagement en 2012 d'une plateforme de restauration dans les combles.

Le programme prévoit ainsi la restructuration de la cafétéria-salon de thé en rez-de-chaussée, et la modernisation des espaces d'exposition temporaires au R+1.

a/ La restructuration de la cafétéria du château
L'unique lieu de restauration au sein du domaine a été installé relativement récemment, au rez-de-chaussée de l'aile de la belle cheminée, dans l'ancienne orangerie du château. En dépit de son emplacement remarquable, entre la cour de la fontaine et le grand parterre, cette cafétéria manque d'attractivité, et son aménagement n'a pas été conçu pour un fonctionnement tout au long de l'année (absence d'un système de chauffage). Le programme de la présente opération vise à réaménager ces locaux afin qu'ils puissent être utilisés et exploités en toute saison, dans des conditions satisfaisantes pour le public. Il est également prévu de mettre à disposition de nouveaux espaces de restauration dédiés aux groupes. De tels espaces reconfigurés devraient permettre d'améliorer la qualité et la diversité des services offerts au public tout en rendant cet équipement attractif pour les futurs concessionnaires.

b/ La modernisation des salles d'expositions temporaires
L'établissement public a décidé de maintenir définitivement l'organisation des expositions temporaires dans la grande salle du premier étage de l'aile de la belle cheminée. Toutefois, dans sa disposition actuelle, la salle ne donne pas pleinement satisfaction, tant au niveau de la sécurité incendie qu'au niveau du fonctionnement en mode expositions.

Déroulement de l'opération en 2016
Les conclusions de l'étude de faisabilité validées début 2016 ont permis le lancement d'une consultation pour sélectionner le groupement de bureaux d'études associé à l'architecte en chef des monuments historiques dans le cadre du contrat de maîtrise d'œuvre. Quatre candidats ont été retenus par le jury de sélection des candidatures et ont été invités à remettre une proposition. Le lauréat est le groupement CPS/Cabinet François/BMI/Pumain/NOVOREST, dont le marché de maîtrise d'œuvre, en association avec l'architecte en chef, a été notifié en octobre.

Domaine national de Fontainebleau
suite

Maître d'ouvrage :
établissement public du château de Fontainebleau

Maîtres d'œuvre :
Patrick Ponsot, architecte en chef des monuments historiques/Cabinet François, économiste

Support juridique :
convention de mandat - 15/12/2014 et avenant n°1

J- Restauration des couvertures de l'aile de la galerie de Diane

Compte tenu des infiltrations d'eau ayant des répercutions irrémédiables sur les peintures de la voûte de la galerie de Diane, l'opération de restauration des couvertures revêt un caractère d'urgence.
Les principaux travaux à réaliser sont les suivants :

- la dépose de l'ensemble des couvertures en ardoise et des ouvrages de zinguerie et/ou de plomberie ;
- la réfection à neuf de l'ensemble des couvertures en ardoise ;
- la réfection à neuf de l'ensemble des ouvrages en plomb ;
- la restauration des lucarnes ;
- la reprise, traitement et remplacement partiel ou complet des éléments de charpente (chevrons) ;
- la restauration et consolidation des souches de cheminée en pierre et brique ;
- la restauration et consolidation des corniches en pierre ;
- la vérification de l'état du système de protection contre la foudre (paratonnerre).

Déroulement de l'opération en 2016
Suite à la validation des études d'avant-projet au mois de janvier, les études de projet se sont poursuivies au premier trimestre et la consultation des entreprises a pu être lancée. Grâce à un appel d'offres fructueux, l'ordre de service de démarrage des travaux a été notifié en septembre. La durée prévisionnelle des travaux est de quinze mois.

Maître d'ouvrage :
établissement public du château de Fontainebleau

Maîtres d'œuvre :
Patrick Ponsot, architecte en chef des monuments historiques/Cabinet François, économiste/
ALTERNET, BET fluides

Support juridique :
convention de mandat - 15/12/2014 et avenant n°1

K- Protection périmétrique du château

Une première tranche de travaux relatifs à la protection périmétrique du château a été inscrite dans la phase 1 du schéma directeur. Celle-ci devait permettre de sécuriser les abords de la cour d'honneur avec l'installation de caméras de vidéo-surveillance et le renforcement des protections mécaniques (grilles de clôture). La seconde tranche était prévue en phase 2 du schéma directeur mais a été avancée suite au vol d'œuvres au sein du musée chinois en mars 2015, à la phase 1, comme l'a prévu l'avenant n°1 à la convention de mandat.

Déroulement de l'opération en 2016
Une consultation visant à désigner une maîtrise d'œuvre technique associée à l'architecte en chef des monuments historiques a été réalisée.

Les études d'avant-projet portent désormais à la fois sur les phases 1 et 2 des travaux.

Maître d'ouvrage :
établissement public du château de Fontainebleau

Maîtres d'œuvre :
Patrick Ponsot, architecte en chef des monuments historiques/CPS, BET Fluides/ COSIL, éclairagiste/
Cabinet François, économiste/
SETEC Bâtiment, BET CVC

Support juridique :
convention d'études préalables - 14/02/2011 et avenants n°1 et 2

Montant total :
2 165 000 € TDC

Études de restauration de la salle de bal

L'étude concerne la restauration de la salle de bal, espace emblématique de la Renaissance bellifontaine. Commencée à partir de 1545 sous le règne de François 1er, la décoration de cette très grande salle fut poursuivie et achevée par Henri II.

L'étude, dirigée par l'architecte en chef des monuments historiques, a procédé à une synthèse de l'ensemble des études et expertises déjà disponibles. Elle a établi un nouveau diagnostic en s'appuyant sur de nouvelles expertises nécessitant l'intervention de spécialistes (restaurateurs-praticiens et couvreurs) et du laboratoire de recherche des monuments historiques s'agissant des études de climatologie sur la salle. Enfin, l'architecte s'est entouré de plusieurs bureaux d'études techniques pour établir des préconisations en matière de génie climatique et d'éclairage.

Déroulement de l'opération en 2016
L'étude de restauration générale a été remise au maître d'ouvrage le 27 mars 2014 et a été présentée au conseil scientifique le 18 juillet 2014, puis à la commission nationale des monuments historiques en septembre 2016 qui a donné un avis favorable. Cette opération étant achevée, le quitus de la convention a été demandé en 2016.

II. 5

Manufacture nationale des Gobelins, Mobilier national – Paris

Maîtres d'œuvre :
- schéma directeur technique : BET Filigrane Programmation/ Archimène/Z Studio
- schéma directeur patrimonial : Jacques Moulin/2BDM, architecte en chef des monuments historiques

Support juridique :
convention-cadre Culture

Montant total :
545 000 € TDC

Depuis le 17e siècle, l'histoire du Mobilier national et celle de la Manufacture nationale des Gobelins sont indissociables, bien qu'étant chacune bien distincte. Réunies sur un même site depuis 1937, ces entités ont toutes deux fourni au cours des siècles, mobiliers, objets d'arts et tapisseries aux institutions de l'État. Le patrimoine bâti de la Manufacture et du Mobilier national constitue un ensemble exceptionnel. Une première phase de valorisation de ce patrimoine a permis, notamment, la rénovation de la galerie d'exposition. L'ensemble du site a été classé au titre des monuments historiques le 24 mars 1993, et bénéficie également du label patrimoine du 20e siècle (bâtiment Perret).

Schéma directeur

L'Oppic conduit la réalisation d'un schéma directeur portant sur l'ensemble du site destiné à permettre au ministère de la Culture et de la Communication d'avoir la connaissance de l'état du patrimoine et une vision prospective des opérations à entreprendre pour maintenir et améliorer sa fonctionnalité. Cette étude concerne les parties bâties et non bâties dans tous ses aspects urbains, architecturaux et fonctionnels, paysagers, techniques et réglementaires, environnementaux, économiques avec une approche en coût global.

Le schéma directeur porte sur l'emprise des Gobelins (bâtiments, cours et jardins) et sur l'emprise du Mobilier national (bâtiments, cours et jardins).

Déroulement de l'opération en 2016
L'équipe de maîtrise d'œuvre a remis les éléments d'étude des phases 1 et 2 de la tranche ferme dédiées à l'analyse de la situation actuelle et à l'état de lieux. Cette opération est, par ailleurs, expérimentatrice au titre de l'utilisation du BIM en site patrimonial, démarche relevée par la Puca en 2015.

Maître d'œuvre :
Jacques Moulin/2BDM, architecte en chef des monuments historiques

Support juridique :
convention-cadre Culture

Montant total :
250 000 € TDC

Manufacture nationale des Gobelins

A- Restauration des quatre grandes baies de la galerie Formigé

La galerie Formigé, construite entre 1906 et 1913, est la vitrine des collections extrêmement riches du Mobilier national et de la Manufacture des Gobelins. Fermée depuis 1972, puis restaurée de 2005 à 2007, elle a aujourd'hui retrouvé une activité régulière. Certaines menuiseries, parmi lesquelles les quatre grandes baies principales restaurées à l'occasion de la réouverture de la galerie en mai 2007 mais peu entretenues, nécessitent désormais d'être remplacées.

Initialement prévus à partir de mars 2015, les travaux ont été repoussés en 2016 pour tenir compte du calendrier des expositions.

Déroulement de l'opération en 2016
Pour tenir compte des contraintes d'occupation de la galerie, le chantier a été conduit à partir de janvier pour une durée de trois mois. Des travaux complémentaires de remplacement de vitrages ont été nécessaires fin 2016, début 2017.

Maître d'œuvre :
Jacques Moulin/2BDM, architecte en chef des monuments historiques

Support juridique :
convention-cadre Culture

Montant total :
1 400 000 € TDC

B- Restauration des menuiseries des ateliers de dessin du bâtiment Chabrol

Le bâtiment Chabrol accueille logements et ateliers de dessin de la manufacture dont il s'agissait de restaurer des menuiseries de l'aile haute du bâtiment, et notamment des grands volumes actuellement dans un état préoccupant.

Déroulement de l'opération en 2016
Les travaux ont démarré en décembre 2015 pour une durée de quatre mois. Ils ont été réceptionnés sans réserve le 27 avril 2016.

II. 5

Manufacture nationale des Gobelins, Mobilier national – Paris
suite

Maître d'œuvre :
Jacques Moulin/2BDM, architecte en chef des monuments historiques

Support juridique :
convention-cadre Culture

Montant total :
1 400 000 € TDC

Mobilier national

La cour d'honneur, localisée au centre du bâtiment Perret, est constituée d'un espace central avec des lanterneaux aux quatre angles et d'une circulation avec trottoir en périphérie, qui servent en réalité de couverture à une grande réserve de mobilier disposée en sous-sol. La partie centrale est libre de tout appui. Sur le quatrième côté et dans l'axe de l'entrée principale, la rampe et ses deux sauts de loup qui permettent d'accéder à la cour recouvrent également une autre pièce où sont stockées les collections de tapisseries que conserve l'établissement.

Les travaux de la phase 1 relative à la partie centrale de la cour ont été réceptionnés en novembre 2015 et les réserves levées dans la foulée.

Déroulement de l'opération en 2016
La phase 2 des travaux, qui concerne la rampe d'accès, a, quant à elle, été menée du 27 juin au 21 septembre, à l'issue des travaux de mise en sécurité des collections qui ont été conduits en sous-œuvre par l'utilisateur. Les travaux ont ainsi pu être réceptionnés le 21 septembre.

Maître d'œuvre :
Jacques Moulin/2BDM, architecte en chef des monuments historiques

Support juridique :
convention-cadre Culture

Montant total :
6 200 000 € TDC

A- Restauration du clos et du couvert du bâtiment Perret
(façades, auvents et couvertures)

Depuis 2010, le bâtiment Perret a été l'objet de trois phases de travaux de mise en sécurité portant principalement sur des sujets techniques (SSI, sécurité incendie, etc.) mais sans travaux de restauration patrimoniale.

Le bâtiment présente aujourd'hui des désordres nombreux en façades, couverture et ponctuellement en structure : menuiseries métalliques dégradées, bétons éclatés ponctuellement, poteau fissuré, couvertures fuyardes, auvents très dégradés et coupoles de pavés de verre obstruées, nécessitant une opération globale de remise à niveau des façades, toitures terrasses et auvent de la cour d'honneur.

Déroulement de l'opération en 2016
Sur la base du dossier d'étude de diagnostic remis en juillet 2015, la Drac d'Île-de-France a émis un avis favorable le 6 janvier. Un contrat de mission de maîtrise d'œuvre a ensuite été notifié à l'architecte en chef des monuments historiques le 23 mars pour la première opération. L'avant-projet a été remis le 10 mai. L'autorisation de travaux a été délivrée le 10 août. La consultation des entreprises a été conduite d'octobre à février 2017.

II. 6

Domaine de Saint-Germain-en-Laye, musée d'Archéologie nationale

Le château de Saint-Germain-en-Laye est l'ancienne résidence des rois de France. Il a été le lieu de signature de nombreux traités de paix et d'édits royaux. Situé dans le centre de Saint-Germain-en-Laye dans les Yvelines, il abrite aujourd'hui le musée d'Archéologie nationale.

Le domaine national de Saint-Germain-en-Laye s'étend sur 70 hectares d'espaces préservés, adossés à une forêt de 3500 hectares. La grande terrasse longue de deux kilomètres, chef-d'œuvre de perspective, offre une vue panoramique exceptionnelle sur toute la vallée de la Seine.

Maître d'œuvre :
Régis Martin, architecte en chef des monuments historiques

Support juridique :
convention-cadre Culture

Montant total :
12 166 000 € TDC

Château

A- Les façades

Le château se caractérise par l'expression monumentale de ses façades en briques et pierres ordonnancées selon de hautes travées régulières, animées par un jeu de terrasses et de corniches à balustres qui dominent les douves.

Les façades ne présentent pas de désordres liés à la stabilité générale. En revanche, les parements, les ouvrages divers le plus souvent saillants et les menuiseries sont très largement altérés. Le projet prévoit la réparation à l'identique des organes architecturaux dégradés. Il intègre également les ouvrages nécessaires à leur protection ou à la suppression des causes de leur dégradation.

Les façades seront restaurées en six tranches de travaux dont la première a été engagée à l'été 2014. Ces prestations sont traitées en quatorze lots séparés. La tranche ferme, relative à la façade sud-est, a été réceptionnée en septembre 2015 et aura duré un an.

Déroulement de l'opération en 2016
La tranche conditionnelle n°2 concernant la façade ouest, commencée en septembre 2015, a été livrée à l'automne 2016 conformément au planning prévisionnel. Elle confère au château une nouvelle qualité architecturale perdu au fil du temps. En 2016, la tranche relative au donjon a pu commencer pour une période prévisionnelle de 10 mois.

Domaine de Saint-Germain-en-Laye, musée d'Archéologie nationale
suite

Maître d'œuvre :
Régis Martin,
architecte en chef des
monuments historiques

Support juridique :
convention-cadre Culture

Montant total :
690 000 € TDC

B- Schéma directeur

Au-delà des travaux de restauration du clos et couvert du musée, celui-ci doit faire l'objet d'un ensemble d'études constituant un schéma directeur global d'évolution du site intégrant des problématiques patrimoniales, réglementaires et d'usage. Dans ce cadre, l'Oppic est chargé de lancer plusieurs études, dont un relevé de géomètre, une étude d'authenticité patrimoniale et une étude de programmation globale, dont l'amélioration des conditions d'accueil des publics constituera un élément clé, dans la perspective d'une refonte de l'ensemble du circuit de visite. Ces réflexions intègreront, par ailleurs, les études déjà réalisées par le musée (étude sur les réserves, étude portant sur l'optimisation du circuit de visite, etc.) et s'appuieront sur le projet culturel et scientifique que le musée devrait finaliser début 2017.

Déroulement de l'opération en 2016

Il s'agit de proposer une démarche globale permettant de mettre en synergie :

- le projet scientifique et culturel ;
- la question du devenir des réserves de collections qui occupent actuellement une partie importante du château ;
- l'amélioration des conditions d'accueil des publics et de visite ;
- les interventions patrimoniales nécessaires, en cours, programmées ou à programmer.

Une phase préliminaire du schéma directeur portant sur la mise aux normes de la cage d'escalier sud-ouest et d'ascenseur a été étudiée afin de répondre, en particulier, aux problèmes de sécurité incendie et aux problématiques d'accessibilité liées à l'agenda d'accessibilité programmée.

L'année 2016 a été dédiée aux études de l'architecte en chef des monuments historiques. Par ailleurs, ont été lancées en 2016 :

- la levée de géomètre, château et abords ;
- la consultation pour l'étude de faisabilité du chantier des collections et des besoins en réserves.

Château d'Écouen, musée national de la Renaissance

Le château d'Écouen a été édifié entre 1538 et 1555 et accueille le musée national de la Renaissance depuis 1977. Le domaine est classé en totalité au titre du code du patrimoine depuis 2007. Son plan forme un quadrilatère composé de quatre ailes orientées selon les points cardinaux. Elles entourent une cour et sont cantonnées de quatre pavillons carrés.

Depuis la création du musée national de la Renaissance, le château d'Écouen a fait l'objet d'importants travaux ayant porté en priorité sur les couvertures et les aménagements intérieurs. Le programme de travaux 2011-2013 conduit par l'Oppic comprenait le confortement des planchers, la restauration de la façade sud et de la façade ouest sur jardins, la réfection de la toiture de l'aile est et de la cour d'honneur, ainsi que l'évacuation des eaux pluviales de la terrasse nord. Le plan pluriannuel d'investissement pour la requalification et le développement du château. Ce plan lancé en 2016 devrait voir programmer pour 2017 et les années suivantes, des interventions sur la maison forestière et les fins d'intervention sur la cour.

Maître d'œuvre :
Régis Martin, architecte
en chef des monuments
historiques

Rénovation de la production de chaleur :
BETEC SA

Support juridique :
convention-cadre Culture

Montant total :
680 000 € TDC

Réfection de l'assainissement du talus nord, du clos et du couvert des logements de fonction

L'opération consiste en la réfection et l'amélioration des dispositifs d'assainissement du talus nord situé en contrebas de la terrasse nord. L'opération se déroule en deux phases :

- phase 1 (soldée en 2014) : l'assainissement du talus nord, le traitement paysager des espaces, la réalisation d'ouvrages d'assainissement et la réfection des allées intégrant des caniveaux ;
- phase 2 : la restauration du clos et du couvert des logements de fonction situés au pied de talus nord et impactés par le défaut d'assainissement.
Le projet consiste également en la reconstitution du chemin piétonnier en pied de talus.

Déroulement de l'opération en 2016

L'activité de l'année 2016 s'est traduite essentiellement par les travaux de la phase 2. Les logements ont pu être livrés fin 2016.

Château d'Écouen, musée national de la Renaissance
suite

Maître d'œuvre :
BETEC SA

Support juridique :
convention-cadre Culture

Montant total :
680 000 € TDC

Rénovation de la production de chaleur

Compte tenu de l'extrême vétusté des installations en place, une étude de diagnostic sur la réfection des chaudières a été commandée afin de remplacer le combustible existant (fioul) par le gaz.

Déroulement de l'opération en 2016
Après la réalisation des diagnostics amiante et plomb et le suivi des études, le marché de travaux a été notifié début 2016 (afin de préparer l'opération en amont de la fin de période de chauffe prévue à fin avril 2016). Les travaux ont pu être réalisés conformément au planning et livrés à l'automne 2016.

Maître d'œuvre :
Régis Martin, architecte en chef des monuments historiques

Support juridique :
convention-cadre Culture

Montant total :
680 000 € TDC

Réhabilitation de l'appartement des bains et mise en conformité électrique

L'appartement des bains se divise aujourd'hui en plusieurs petites salles voûtées au sous-sol du château. Les parties situées sous l'aile nord et sous le pavillon nord sont, d'ores et déjà, mises en valeur et accessibles au public. Les salles sous l'aile est ont été aménagées en locaux techniques lors de l'installation du musée.

Le projet envisagé consiste à déplacer ces équipements techniques afin de réaménager cet espace de grande qualité architecturale pour l'intégrer au circuit de visite du musée et y présenter, en particulier, les divers éléments de l'atelier de Bernard Palissy découverts au cours des fouilles du Louvre. Compte tenu de la corrélation de cette opération avec l'alimentation électrique du musée, le projet comprend par ailleurs la mise en conformité électrique de ce dernier.

Déroulement de l'opération en 2016
L'activité de l'année 2016 s'est traduite par la réception des travaux le 26 mai, avec réserves, et le suivi de la garantie de parfait achèvement. Les réserves ont été levées le 4 août. Des désordres (notamment concernant le lot électricité) qui n'avaient pas fait l'objet de réserves par la maîtrise d'œuvre ont été constatés en fin d'année et sont en cours de traitement.

Châteaux de Malmaison et de Bois Préau – Rueil-Malmaison

Le château de Malmaison et celui de Bois-Préau, devenus musées respectivement en 1906 et en 1958, sont consacrés aux souvenirs de Joséphine et Bonaparte avant l'Empire et à l'histoire napoléonienne.

Le domaine national du château de Malmaison est composé de trois ensembles regroupant :
- le château de la Malmaison, son parc et ses bâtiments annexes ;
- le parc et le château du Bois-Préau ;
- la villa des œillets et son jardin.

Maîtres d'œuvre :
Paul Barnoud, architecte en chef des monuments historiques

Support juridique :
convention-cadre Culture

Montant total :
- schéma directeur :
2 250 000 € TDC
- réfection du système de chauffage :
640 000 € TDC

Paul Barnoud, architecte en chef des monuments historiques, a été chargé de la réalisation d'une étude patrimoniale remise en avril 2012. Cette étude a permis de définir la hiérarchisation des travaux, décomposés en neuf tranches, de A à I, devant être réalisés à partir de 2015.

Schéma directeur patrimonial : mise en œuvre des phases A et B

L'opération porte sur la restauration des menuiseries du pavillon nord et de l'aile du salon de musique, la réalisation d'un drain dans la cour d'honneur (phase A), la restauration de la toiture de l'aile en retour nord, la restauration de la couverture des communs des jardiniers et la réfection de la cour des communs (phase B). Ces deux phases sont réalisées en même temps.

Déroulement de l'opération en 2016
La consultation des entreprises lancée en 2015 a été fructueuse et les travaux ont pu commencer en mars 2016 pour une livraison prévue en mars 2017.

Réfection du système de chauffage

L'opération porte sur la réfection du système de chauffage du château et de ses dépendances.

Déroulement de l'opération en 2016
Les travaux, d'une durée de trois mois, ont été réalisés en 2016 avec une livraison fin août, avant la période de chauffe.

Malmaison

Palais de Compiègne

Le palais de Compiègne, musée national depuis 1927, classé au titre des monuments historiques, représente une surface totale de 35000 m², dont 10000 m² environ sont visitables, et s'étend avec son parc sur un domaine de 40 hectares. Au sein d'un même palais coexistent trois musées :

- les appartements historiques ;
- le musée du Second Empire et la collection Ferrand ;
- le musée national de la voiture et du tourisme [MNVT].

Au nord de Paris, Compiègne représente avec Chantilly, Pierrefonds et Blérancourt, l'un des points forts d'attraction touristique du département de l'Oise et de la région Picardie.

Support juridique :
convention-cadre Culture

Montant total :
380 000 € TDC

Schéma directeur

La Direction générale des patrimoines du ministère de la Culture et de la Communication a souhaité lancer un ambitieux programme de restauration, de rénovation et de mise en valeur, étendu à l'ensemble du palais de Compiègne, musées et domaine nationaux.

Ce schéma directeur est décomposé en trois volets :

- un schéma directeur patrimonial confié à Éric Pallot, architecte en chef des monuments historiques, remis en avril 2013 ;
- un schéma directeur technique confié à une maîtrise d'œuvre technique portant notamment sur la rénovation des installations et équipements techniques, la mise en sécurité, de sûreté et d'accessibilité, pour améliorer et optimiser le fonctionnement du palais ;
- une étude de programmation architecturale et fonctionnelle et des publics confiée à un programmiste. L'étude de programmation comprend l'intégration des espaces muséographiques et des circuits de visite, tels que définis dans le projet scientifique et culturel de l'établissement.

Déroulement de l'opération en 2016

Le schéma directeur technique, remis en octobre 2015, a été envoyé à l'architecte en chef des monuments historiques pour l'établissement de la synthèse générale du schéma directeur technique et patrimonial qui a été remise en février 2016.

L'étude de programmation et d'études des publics d'une durée de onze mois a débuté en août 2015.

Suite à l'avancement des études en matière de pré-programmation et de faisabilité, il est apparu nécessaire de mener deux études de programmation complémentaires :

- l'une portant sur la localisation potentielle du musée de la voiture et du tourisme [MNVT] ;
- l'autre sur le chantier des collections et les besoins en termes de conservation préventive.

Ces deux études viendront compléter la connaissance globale et exhaustive du palais. Le marché de programmation spécifique relatif au MNVT a été notifié le 9 août avec comme objectif d'élaborer des scénarios fonctionnels à porter à l'arbitrage du ministère de la Culture et de la Communication pour la poursuite du schéma directeur. Cette étude a été remise en novembre. L'étude sur le chantier des collections sera lancée en 2017.

Maître d'œuvre :
Éric Pallot, architecte en chef des monuments historiques

Support juridique :
convention-cadre Culture

Montant total :
22 151 322 € TDC

Travaux monuments historiques et aménagement

Depuis 2011, l'Oppic a été chargé de lancer diverses opérations en études et travaux relevant tout autant de la préservation du patrimoine que de l'aménagement.
En partenariat avec le musée et sous maîtrise d'œuvre de l'architecte en chef des monuments historiques, les travaux ont déjà permis une remise en valeur progressive du palais.

En 2015, a été élaborée conjointement avec le musée et le ministère, une première phase du schéma directeur en cours de réalisation. Cette « phase 0 » a permis de lister un certain nombre d'opérations à réaliser sur les années 2015-2017 et de fixer les enveloppes financières correspondantes. Ainsi, ont été retenus :

- la restructuration de l'aile Ferrand ;
- la poursuite de la restauration du mur de clôture ;
- les travaux d'entretien de la verrière du musée de la voiture ;
- les travaux d'installations électriques ;
- les travaux de mises aux normes (SSI et sûreté) et PC sécurité ;
- la restauration de la bibliothèque de l'Empereur ;
- la grande terrasse et façade ;
- l'allée du fleuriste et allée verte ;
- la toiture et façades de l'aile du billard et menuiseries de la cour de l'orangerie ;
- les études pour le théâtre Louis-Philippe ;
- la façade de l'orangerie ;
- l'aménagement du parking bus ;
- les différents travaux relatifs aux structures des escaliers ;
- la restauration 1re phase du berceau de l'Impératrice ;
- la réhabilitation de la serre hollandaise.

Déroulement de l'opération en 2016

Dans le cadre du schéma directeur ainsi défini, l'année 2016 a permis :

- le lancement du chantier de l'aile Ferrand en cours (livraison prévue en 2017) ;
- la poursuite du chantier pour les clôtures ;
- la fin des travaux de la verrière du musée des voitures ;
- la réalisation de travaux électriques divers ;
- les travaux relatifs au PC sécurité et l'hypervision (sécurité vidéo) du château de Blérencourt ;
- la réalisation des études préalables pour la bibliothèque de l'Empereur, plusieurs salons, le berceau de l'Impératrice, la serre hollandaise, l'aile du billard, les travaux tests de la façade sur parc.

II. 10

Palais de Chaillot, travaux de restauration – Paris

Maître d'œuvre :
Lionel Dubois,
architecte en chef des
monuments historiques

Support juridique :
convention-cadre Culture

Montant total :
6 600 000 € TDC

Le palais de Chaillot a été réalisé pour l'Exposition universelle de 1937, conçu par les architectes Carlu, Boileau et Azéma, sur les structures conservées du palais du Trocadéro construit pour l'Exposition universelle de 1878 par l'architecte Davioud. Les espaces du palais de Chaillot dont le ministère de la Culture et de la Communication a la charge sont partagés entre différents occupants : le musée de l'Homme, le musée national de la Marine, le théâtre national de Chaillot et la Cité de l'Architecture et du Patrimoine. L'Oppic assure la maîtrise d'ouvrage déléguée de différents projets sur le site du palais de Chaillot.

Corniches

Les éléments des corniches du palais de Chaillot en béton moulé maintenues par des agrafes en fer présentent des problèmes de stabilité. Le nombre réduit d'agrafes qui maintiennent ces corniches contre leur support, leur section et leur composition, font craindre pour la stabilité générale de ces corniches. L'absence de protection contre le ruissellement est aussi de nature à faire pénétrer l'eau entre le parement et son support, ce qui fragilise les agrafes.

Déroulement de l'opération en 2016
Compte tenu des dégradations sur les corniches, il a été décidé de lancer une campagne de restauration globale de ces corniches. Une tranche ferme est envisagée dès 2017 sur la façade en Passy côté Franklin Roosevelt. Cinq autres tranches sont prévues par la suite.

Montant total :
100 000 € TDC

Panneaux décoratifs

Déroulement de l'opération en 2016
En 2016, l'étude de diagnostic a été lancée et a conduit à la nécessité de réaliser une étude plus spécifique avec la mise en place de d'échafaudages spéciaux pour mieux analyser et diagnostiquer les dysfonctionnements sur deux panneaux témoins.

Montant total :
865 000 € TDC

Accessibilité

Différentes interventions pour une mise en accessibilité extérieure du palais de Chaillot sont en cours afin de permettre l'accès à tous les publics de ce monument. L'opération consiste ainsi à créer deux rampes d'accès du parvis bas, réaliser des mains courantes dans les escaliers monumentaux, ainsi que des bandes d'éveil et la mise en place de contrastes qui rendent leur utilisation plus aisée. L'automatisation d'ouverture d'une porte d'entrée au hall du pavillon de tête « Paris » et la meilleure signalisation des portes vitrées devraient également faciliter l'accès aux espaces intérieurs.

Déroulement de l'opération en 2016
La consultation des entreprises a été réalisée en 2016 et les travaux ont pu être lancés avec une livraison prévue en 2017.

II. 11

Palais de Chaillot : parvis bas – Paris

Maître d'œuvre :
Lionel Dubois,
architecte en chef des
monuments historiques

Support juridique :
convention-cadre Culture

Montant total :
6 510 000 € TDC

Compte tenu d'une fréquentation importante, l'ensemble très minéral des parvis dit bas du palais de Chaillot, dans son état d'origine, est désormais dans un mauvais état. Les pierres de parements sont cassées, l'étanchéité n'est pas assurée tout le temps et la terrasse d'appui présente des risques de chute pour les visiteurs.

Cette opération de rénovation de l'étanchéité du parvis est rendue complexe, outre sa situation et sa fréquentation, par la présence importante d'amiante incorporée en 1937 dans l'asphalte de l'étanchéité. Elle est décomposée en deux phases.

Sur chacune des parties, les travaux envisagés sont les identiques :

- la protection préalable par parapluie ;
- la démolition des dallages existants ;
- le désamiantage ;
- la réfection des ouvrages béton sous-jacents (caniveaux, emmarchements, bordures, etc.) ;
- la remise en place d'une étanchéité multicouche puis d'une protection d'étanchéité asphalte ;
- la réfection à l'identique des dalles et emmarchements.

Phase 1 (parvis bas secteur Paris du palais de Chaillot) :

- tranche ferme (2013/2016) : les terrasses est, les paliers haut et bas, et les deux grandes volées monumentales jusqu'au perron, correspondant à la partie démolie pour la salle Gémier ;
- tranche conditionnelle 1 (2015/2016) : les terrasses centrales en continuité avec le parvis des droits de l'homme ;
- tranche conditionnelle 2 (2016) : la terrasse du café-restaurant.

Phase 2 (Parvis bas secteur Passy du palais de Chaillot) : cette phase est imbriquée avec la rénovation du théâtre national de Chaillot, salle Gémier, menée en parallèle.

Déroulement de l'opération en 2016
Après l'affermissement des tranches conditionnelle n°1 et n°2 (terrasse de la Cité de l'architecture et du patrimoine). Les travaux se sont poursuivis sur ces parties. La fin des travaux est prévue en 2017.

Palais-Royal – Paris

Vers 1636 est édifié le Palais Richelieu ou Palais Cardinal par l'architecte Jacques Le Mercier. Les bâtiments entourant le Palais-Royal ont été construits par Victor Louis de 1781 à 1784. Sur le jardin, les façades offrent un ensemble de cent quatre-vingt-quatre arcades uniformes, comprises entre de grands pilastres coiffés de chapiteaux de style corinthien. Pierre-François-Léonard Fontaine, nommé architecte du duc d'Orléans en 1814, réalise les aménagements nécessaires de la galerie d'Orléans.

En 1994, le Palais-Royal est classé dans son intégralité au titre des monuments historiques. Le jardin est un espace boisé classé, labellisé «jardin remarquable».

Maîtres d'œuvre :
Christophe Bottineau, architecte en chef des monuments historiques/ MS Consulting, bureau d'études techniques

Support juridique :
convention-cadre Culture

Montant total :
7 500 00 € TDC

Mise en conformité des installations techniques et de chauffage (colonnes 3-1 et 3-2)

Dans la continuité des travaux de mise en conformité des conduits, sur trois des cinq colonnes techniques que compte le ministère de la Culture et de la Communication, rue de Valois, la présente opération a pour objet :

- la mise en conformité des installations électriques et de chauffage destinées à irriguer la partie nord des différents niveaux situés au droit du 3 au 7 rue de Valois ;
- la réalisation des travaux consécutifs au schéma directeur conduit sur les systèmes de sécurité incendie (SSI) ;
- la réalisation des travaux de sécurisation des espaces occupés par la ministre et son cabinet.

Déroulement de l'opération en 2016
L'architecte en chef des monuments historiques a remis son avant-projet définitif en janvier puis son dossier de consultation des entreprises en octobre.

Maître d'œuvre :
Christophe Bottineau, architecte en chef des monuments historiques

Support juridique :
convention-cadre Culture

Montant total :
3 450 000 € TDC

Restauration du plateau Bury

Le plateau «Bury» est l'un des derniers espaces accessibles au public dans le domaine du Palais-Royal à n'avoir pas fait l'objet d'une restauration récente. Son dallage est pourtant dégradé, l'étanchéité est par endroit défectueuse et les descentes d'eau pluviale sont en mauvais état. Par conséquent, a été engagée une opération de restauration complète du plateau.

Le programme de l'opération concerne :

- la restauration à neuf du dallage en pierre du plateau de Bury et des portiques périphériques y compris la réfection à neuf de l'étanchéité ;
- la mise en œuvre du système d'évacuation des eaux pluviales au niveau des galeries, du plateau et en sous-sol ;
- la réfection du réseau de fontainerie des fontaines de Bury.

Déroulement de l'opération en 2016
L'architecte en chef des monuments historiques a remis son avant-projet sommaire en novembre et devrait achever son avant-projet définitif en janvier 2017.

III. Ouvrages d’art

Pont transbordeur, Rochefort

III. 1

Cérémonies nationales – 14 juillet

Maître d'œuvre :
Groupement: Gécèle Architecture, mandataire/ Casso et Associés, cotraitant/ GEC Ingénierie, cotraitant/ Delta Partners, cotraitant

Support juridique :
convention-cadre Culture

Montant total :
2 400 000 € TDC

Pour l'organisation de la fête nationale du 14 juillet sur les Champs-Élysées et la place de la Concorde, l'Oppic est chargé de :

- l'accompagnement dans la définition des besoins et du contexte nouveaux chaque année ;
- la coordination avec les différentes institutions, les services de la Ville de Paris et de la Préfecture de police ;
- du chantier de montage des tribunes, soit 26 000 places pour le public d'invités de 23 institutions comprenant l'accueil des personnes à mobilité réduite et de leurs accompagnants ;
- le chantier de montage de la structure métallo-textile surplombant la tribune présidentielle et de son entretien ;
- la coordination avec le Mobilier national et le protocole pour la mise en place du mobilier spécialement conçu pour la cérémonie ;
- la prise en compte des installations des médias sur les différentes tribunes ;
- la mise en place des installations électriques nécessaires au ministère de la Défense pour la sonorisation de la cérémonie ;
- la gestion des accès pendant le chantier et le jour de la cérémonie ;
- la surveillance des installations pendant le chantier et le jour du 14 juillet ainsi que le reporting du taux de remplissage des tribunes ;
- la coordination avec les installations de l'arrivée du Tour de France en phase démontage.

Enfin, l'Oppic représente le ministère de la Culture et de la Communication à la commission de sécurité.

Déroulement de l'opération en 2016
Un travail avec l'ensemble des interlocuteurs s'est poursuivi afin de stabiliser les sujets récurrents et d'optimiser le déroulement du chantier. Pour l'entretien de la structure métallo-textile, une campagne de vérification des soudures a été menée pour identifier puis renforcer les différents points d'usure. Le chantier de montage a démarré le 22 juin. La surveillance du chantier a dû être renforcée en raison des manifestations liées à la Coupe du monde de football. La commission de sécurité a émis un avis favorable à l'ouverture au public des tribunes le 13 juillet.

III. 2

Pont transbordeur – Rochefort

Maître d'œuvre :
Philippe Villeneuve, architecte en chef des monuments historiques

Support juridique :
convention-cadre Culture

Montant total :
22 500 000 € TDC

Le pont du Martrou, construit à Rochefort (17) entre 1887 et 1900 par l'ingénieur Ferdinand Arnodin, est le dernier pont transbordeur en France. Abandonné en 1967, il a été sauvé de la ruine en 1976 grâce à son classement au titre des monuments historiques. Une première restauration en 1990-1994 a eu lieu après une mise en sécurité en 1981.

L'État a lancé un ambitieux programme d'études afin de sécuriser le pont et de le restaurer dans son état initial conformément à l'avis rendu par la commission nationale des monuments historiques le 3 septembre 2012.

L'opération consiste :

- en la dépose complète du tablier à âme pleine datant de 1933 ; à son remplacement par un tablier à treillis de type « poutre raidissante Arnodin » ;
- à la restauration des pylônes ;
- à la suppression des excroissances en béton à l'arrière des massifs d'ancrage maçonnés ;
- à l'éventuelle reprise des fondations.

Compte tenu de la spécificité de l'ouvrage et du délai du chantier, l'opération est organisée comme un chantier pilote intégrant dans une vision à long terme :

- un traitement des abords dans une optique partagée avec la communauté d'agglomération de Rochefort Océan ;
- un chantier école visitable et une médiation avec le public ;
- une réutilisation des emprises de chantier et des travaux préparatoires pour permettre la mise en valeur ultérieure de l'ouvrage ;
- un objectif de réouverture du pont transbordeur à des fins de liaison douce (piétonne et cycliste) à l'issue de sa restauration.

Le chantier est prévu pour une durée globale de 36 mois.

Déroulement de l'opération en 2016
Le marché de travaux a été notifié le 2 février. Après une période de préparation de deux mois (février et mars), les installations de chantier ont été mises en place entre avril et août au pied de chaque pylône sur les rives des communes de Rochefort et d'Échillais. Les travaux préparatoires ont débuté le 23 septembre par la dépose de la nacelle. Les plateformes de têtes de pylône ont, quant à elles, été assemblées en fin d'année. Suivront, au début de 2017, l'assemblage, le levage et la pose des plateformes, le montage des deux ascenseurs de chantier, la mise en place de la passerelle à câbles et l'aménagement de la zone de chantier en rive d'Échillais. Ces étapes marqueront la fin des travaux dits préparatoires. La dépose du tablier est prévue à partir de mai 2017.

IV. Bibliothèques

Site Richelieu, salle des manuscrits, Paris

IV. 1

Bibliothèque publique d'information [BPI] – Paris

À la demande du ministère de la Culture et de la Communication, la Bibliothèque publique d'information [BPI] s'est engagée, depuis 2010, dans une démarche de réflexion sur sa rénovation pour construire une proposition forte d'évolution, dans un paysage de la lecture publique et des pratiques culturelles en pleine mutation. En juin 2012, la BPI a signé une convention d'études préalables avec l'Oppic, suivie d'une convention de mandat de travaux en septembre 2016.

Maître d'ouvrage :
Bibliothèque publique d'information

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

Support juridique :
convention d'études préalables - 04/06/2012 et avenant n°1 à 4, convention de mandat études et travaux 08/09/2016

Montant total :
12 368 000 € TDC

La BPI attend de ce réaménagement une stabilisation de sa fréquentation tout en diversifiant les publics grâce à une meilleure interaction avec le Centre Pompidou. C'est pourquoi le projet prévoit d'améliorer l'accès à la BPI – en modifiant l'accès pour entrer par la piazza puis le niveau 2 du Centre via la chenille –, mais aussi d'accroître la modularité des espaces pour adapter la bibliothèque aux nouveaux usages d'accès à l'information, à la connaissance et aux loisirs, et d'affirmer sa vocation culturelle. C'est aussi un double objectif d'amélioration des fonctions d'accueil du public et de travail des agents qui est recherché.

Le projet devra être en adéquation avec l'esprit du site et maintenir les principes édictés par la maîtrise d'œuvre à l'origine de la construction.

Déroulement de l'opération en 2016
Au cours de l'année 2016, afin de finaliser le programme de consultation, quatre études ont été lancées pour mettre à jour le chiffrage du programme, intégrer une étude de sécurité incendie et les conclusions d'un diagnostic amiante et parvenir à un phasage des travaux, l'opération se déroulant en site occupé.

Sur la base d'une convention de mandat d'études et de travaux signée en septembre, le premier jury du concours de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la BPI s'est tenu le 22 décembre. Quatre équipes ont été sélectionnées : Sogno architecture, Erik Giudice architecture, Bigoni-Mortemard architectes, Canal-Patrick Rubin.

BPI

IV. 2

Site Richelieu, Bibliothèque nationale de France/ Institut national d'histoire de l'art, École nationale des chartes [BnF/Inha, ENC] – Paris

Maître d'ouvrage :
ministère de la Culture et de la Communication/ ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

Support juridique :
convention de mandat - 13 /11/2006 - (restructuration des bâtiments) et avenants n°1 à 9, dont l'avenant n°3 du 29/12/2008 - fusion avec la convention de mandat (traitement du clos et couvert) ; convention de mandat - 4/08/2010 - (études pour la restauration des façades sur rues du quadrilatère la phase 1)

Montant total :
232 405 000 € TDC

De nombreux espaces étant devenus vacants après le transfert des collections d'imprimés et de périodiques sur le site François Mitterrand en 1998, la BnF a souhaité procéder au redéploiement des départements spécialisés et des services demeurant sur le site Richelieu. Grâce à la modernisation des bâtiments et à la mise aux normes générale, la BnF pourra mieux assurer la sécurité des personnes et améliorer les conditions de conservation des collections patrimoniales. Elle propose aux publics une gamme de services rénovée et élargie intégrant les derniers développements technologiques.

Cette opération constitue une opportunité de mettre en œuvre un projet scientifique et culturel ambitieux associé à un campus de l'histoire des arts grâce à l'installation de la bibliothèque de l'Inha dont une part importante des collections sera en libre accès dans la salle Labrouste et dans le magasin historique attenant, ainsi qu'à l'installation de la bibliothèque de l'École des chartes installée en 2015 au 65 rue de Richelieu.

L'opération vise également à restaurer les parties patrimoniales emblématiques du lieu, à donner à voir et à mieux comprendre le monument lui-même et à améliorer son insertion urbaine en l'ouvrant davantage sur son environnement.

L'opération de restructuration est décomposée en deux phases opérationnelles successives, la BnF et l'Inha continuant à fonctionner sur la moitié du site non touchée par les travaux. Cette opération est financée par le ministère de la Culture et de la Communication à hauteur de 80 % et par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à hauteur de 20 %.

Le bâtiment situé au 65 rue de Richelieu, entièrement restructuré en 2015 pour accueillir les salles de cours et les services administratifs de l'ENC, fait partie intégrante de l'opération.

Déroulement de l'opération en 2016
La phase 1 de l'opération, débutée en 2011, a été réceptionnée en mai. L'ouverture au public a eu lieu le 15 décembre 2016 et son inauguration par le Président de la République le 11 janvier 2017.

Site Richelieu, Bibliothèque nationale de France/ Institut national d'histoire de l'art, École nationale des chartes [BnF/Inha, ENC] – Paris
suite

Maîtres d'œuvre phase 1 :
- quadrilatère Richelieu :
- maîtrise d'œuvre bâtiment : Atelier Bruno Gaudin, architecte/IOSIS Bâtiments/ CASSO & Cie/L'Observatoire 1
- maîtrise d'œuvre monuments historiques Phase 1 : Jean-François Lagneau, architecte en chef des monuments historiques
- 65 rue de Richelieu : AKPA Architectes, architecte mandataire/SNC-LAVALIN, bureau d'études techniques

Phase 1

A-Aménagements
Les travaux d'aménagements pour l'année 2016 ont essentiellement porté sur les essais des installations techniques (électricité, CVC, plomberie) et la finalisation des travaux de second œuvre. La commission de sécurité réunie le 19 mai a émis un avis favorable à l'ouverture au public de cette phase, ce qui a permis une remise des clés aux utilisateurs le 25 mai.

B-Clos et couvert
Les travaux de restauration ou remplacement des menuiseries extérieures et de couverture ont été réalisés en 2014. Les ultimes travaux ont été soldés début 2016 et concernaient principalement la réfection de la porte monumentale d'accès au porche du 58 rue de Richelieu.

C-Salle Labrouste
Les travaux de restauration de la salle de lecture Labrouste ont été réalisés en totalité dans la salle et dans l'hémicycle (céramiques, dorures, gypseries, décors peints, poteaux, rayonnages périphériques, parquet). Les mobiliers restaurés ont pu être rapatriés et reposés en y intégrant l'électricité et l'informatique sur l'ensemble des places de lecture. Les ultimes travaux ont porté sur le sas d'accueil, la banque centrale ainsi que la mise en place du système de comptage des visiteurs.

D-Façades
Les travaux de restauration des parties hautes des façades sur rue se sont terminés en 2015, tout comme les nouvelles ouvertures (rotonde des Petits-Champs - future entrée de la bibliothèque de l'ENC, accès public et personnel de part et d'autre du porche principal, ouverture en milieu de rue de Richelieu). Les ultimes travaux ont porté sur les parties basses de façades, y compris les mises en œuvre d'un traitement anti-graffitis.

E-Signalétique
Après la validation de l'évaluation du besoin par les trois institutions, un concours de maîtrise d'œuvre a été lancé, conduisant à la notification du marché au groupement Contours Soft Design et JBA au mois de juillet 2015. Les études ont permis la production de l'étude d'avant-projet définitif en novembre 2015 puis de l'étude de projet/document de consultation des entreprises en juillet 2016. L'appel d'offres travaux a conduit à notifier le marché à l'entreprise Boscher Signalétique. Les travaux ont été menés d'octobre 2016 jusqu'à l'inauguration présidentielle du site en janvier 2017.

Site Richelieu, Bibliothèque nationale de France/ Institut national d'histoire de l'art, École nationale des chartes [BnF/Inha, ENC] – Paris
suite

Maîtres d'œuvre phase 2 :
- quadrilatère Richelieu :
- maîtrise d'œuvre bâtiment : Atelier Bruno Gaudin, architecte/IOSIS Bâtiments/ CASSO & Cie/L'Observatoire 1
- maîtrise d'œuvre monuments historiques Phase 2 : Michel Trubert, architecte en chef des monuments historiques
- 65 rue de Richelieu : AKPA Architectes, architecte mandataire/SNC-LAVALIN, bureau d'études techniques

Phase 2

A/Études des espaces classés
Arnaud de Saint-Jouan, architecte en chef des monuments historiques, a remis le 7 mai 2013 son étude préalable sur les espaces classés de la zone 2 : chambre de Mazarin, galeries Mansart et Mazarine. À l'été 2014, Michel Trubert a été nommé comme nouvel architecte en chef des monuments historiques. Au premier semestre 2015, trois marchés lui ont été notifiés :
- un marché pour compléter l'étude de diagnostic des dorures et des menuiseries extérieures de la galerie Mazarine ;
- un marché d'études et travaux concernant la réalisation d'un chantier test permettant de fixer la partie de restauration de la fresque de Romanelli située dans la galerie Mazarine ;
- un marché d'études et travaux pour la réalisation de l'ensemble des travaux dans les trois espaces : chambre de Mazarin, galeries Mansart et Mazarine.

Le chantier test doit être engagé en amont des travaux principaux et en adéquation avec le déménagement de la BnF début 2017. Il se fera sous le contrôle d'un comité scientifique. À l'issue de ce chantier, il sera alors possible de poursuivre les études et lancer l'appel d'offres de l'ensemble des travaux en espaces classés.

B/Travaux sur espaces classés
Le dossier étude de projet/document de consultation des entreprises du chantier test a été produit par l'architecte en chef des monuments historiques en début d'année 2016 permettant le lancement de l'appel d'offres travaux en vue d'une notification des marchés début 2017. L'objectif est d'arrêter les principes méthodologiques de la partie de restauration dès que possible afin de poursuivre les études et permettre aux travaux des monuments historiques de s'insérer dans le calendrier global de la phase 2. Les travaux correspondants devraient se terminer avant l'été 2017.

C/Muséographie
Un premier programme technique détaillé avait été élaboré en 2014. L'année 2015 a permis à la BnF d'affiner le choix des pièces à exposer dans la galerie des trésors, de finaliser ses études de publics et de mettre à jour son projet scientifique et culturel. Le projet scientifique actualisé a été transmis à l'Oppic en octobre 2015, relançant l'écriture du programme détaillé. L'année 2016 a été l'occasion de nombreux échanges entre les départements spécialisés de la BnF et le programmiste, Mikael Seban, avec pour objectif de concilier les surfaces disponibles, les demandes des utilisateurs et les contraintes climatiques des zones. La version définitive du programme, validée par la BnF, a été transmise au ministère de la Culture et de la Communication, maître d'ouvrage, fin décembre 2016. L'année 2017 doit permettre de lancer le concours de maitrise d'œuvre muséographique et de lancer les études.

D/Études phase 2
La validation du maître d'ouvrage de l'étude d'avant-projet définitif est intervenue en février 2015. La première version du dossier étude de projet a été remise par la maîtrise d'œuvre en novembre 2015, puis validée le 8 mars 2016, permettant ainsi le lancement de l'appel d'offres travaux.

E/Travaux d'aménagements et clos couvert
L'appel à candidatures pour les travaux globaux de restructuration (découpés en douze lots, hors parties monument historique) a été lancé en novembre/décembre 2015, pour une remise des candidatures fin janvier 2016. Les offres correspondantes ont été reçues début août.

Il a, alors, été constaté un dépassement global du budget alloué aux travaux. Fin octobre 2016, des négociations ont été lancées avec sept lots, et de nouvelles publicités ont été lancées pour quatre lots. Le planning global de ces négociations et relances de mise en concurrence doit permettre un démarrage des travaux en avril 2017, en phase avec la libération des espaces de la zone 2 par la BnF.

F/Signalétique
La signalétique de la phase 2 sera conduite par le même maître d'œuvre, le groupement Contours Soft Design et JBA.

G/Installations provisoires de la phase 2
Suite à la réception des travaux de la phase 1, en mai 2016, les collections de la BnF, de l'Inha et de l'ENC ont été transférées dans les locaux nouvellement achevés et les activités s'y sont redéployées. Comme cela avait été le cas avant les travaux de la phase 1, une phase intermédiaire a consisté à installer un bâtiment modulaire provisoire pour permettre de libérer la phase 2 et d'y engager les travaux. Il s'agit de l'opération des Installations provisoires de la phase 2 installés dans la cour d'Honneur. Les marchés ont été notifiés mi-mars 2016. Suite à la période d'études des entreprises, de mi-mars 2016 à début juin 2016, les travaux ont démarré le 20 juin 2016 pour s'achever en octobre. Après finalisation des ultimes adaptations, le bâtiment a pu être remis aux utilisateurs début décembre 2016.

V. Réserves de collections et archives

Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine

V. 1

Archives nationales du monde du travail [ANMT] – Roubaix

Maître d'ouvrage :
ministère de la Culture
et de la Communication

Maître d'œuvre :
Sarea Alain Sarfati
Architecture/
Projex Ingénierie

Support juridique :
convention-cadre Culture

Montant total :
5 520 000 € TDC

Les Archives nationales du monde du travail [ANMT] sont implantées dans l'ancienne usine de filature Motte-Bossut à Roubaix. Cette usine a fermé ses portes en 1981. Les travaux de réhabilitation ont été entrepris de 1989 à 1993 sous la direction de l'architecte Alain Sarfati. Les ANMT ont été ouvertes au public en octobre 1993. Vingt ans après la mise en service du site, il a été décidé de lancer une opération de remise à niveau des bâtiments existants.

Seront réalisés par ordre de priorité :

- les travaux urgents portant sur les étanchéités et les couvertures des bâtiments ;
- les travaux portant sur la remise en état du bâti ainsi que l'amélioration et la mise aux normes des installations techniques.

Déroulement de l'opération en 2016

La première phase de travaux portant sur les étanchéités et les couvertures a été réalisée. Les travaux démarrés en février ont été réceptionnés le 20 septembre. Concernant la seconde phase, une consultation a été lancée le 25 février pour attribuer les trois lots de l'opération (tous corps d'états, CVC – plomberie, électricité courants forts et faibles).

Parallèlement, les autorisations administratives ont été déposées. Le maître d'ouvrage a souhaité que la réalisation d'espaces d'attente sécurisés (EAS) ainsi que la rénovation du parc ascenseurs soient intégrées à l'opération.

V. 2

Archives nationales du site de Paris, décors de la chancellerie d'Orléans – Paris

Maître d'œuvre :

- bâtiment :
François Jeanneau,
architecte en chef des
monuments historiques
- décors :
Paul Barnoud,
architecte en chef des
monuments historiques

Support juridique :
convention-cadre Culture

Montant total :
13 485 000 € TDC,
dont une partie est prise
en charge par la Banque
de France

Classé monument historique en 1914, l'ancien hôtel de la Chancellerie d'Orléans est déclassé en août 1923, pour permettre le percement de la rue du Colonel-Driant dans le cadre de travaux d'agrandissement de la Banque de France. L'hôtel est démoli d'août 1923 à mai 1924, et une partie des éléments de décors est placée dans des caisses. Depuis, ces décors attendent leur remontage sur lequel s'était engagé la Banque de France.

Parallèlement à la restauration des décors eux-mêmes initiée grâce au mécénat du World Monument Fund, au printemps 2009, un projet de remontage des décors dans l'hôtel de Rohan voit le jour.

Passée sous maîtrise d'ouvrage publique, suite à la convention signée en juillet 2015 liant le ministère de la Culture et de la Communication et la Banque de France, l'organisation opérationnelle a choisi de confier la maîtrise d'œuvre à un groupement unique, constitué des deux architectes en chef des monuments historiques intervenant depuis l'origine sur cette opération :

- François Jeanneau, pour les travaux touchant au bâtiment, désigné mandataire du groupement et architecte en chef territorialement compétent ;
- Paul Barnoud, pour les travaux touchant aux décors, missionné jusqu'alors sous droit privé par le mécène de l'opération, le World Monument Fund.

Le contrat de maîtrise d'œuvre, mis au point entre l'Oppic et les deux architectes en chef des monuments historiques, a été notifié le 13 octobre 2015.

Déroulement de l'opération en 2016

L'avant-projet a été remis par le groupement de maîtrise d'œuvre en mars et a dû faire l'objet de travaux supplémentaires. L'étude de programmation scénographique et muséographique de l'hôtel de Rohan a, quant à elle, été lancée en juillet. Elle propose d'étendre le parcours de visite au premier étage de l'hôtel de Rohan et d'intégrer les salons remarquables qui s'y trouvent. Un comité scientifique est réuni le 8 décembre, à l'initiative du maître d'ouvrage, dans les ateliers des restaurateurs à Montreuil. Il permet de statuer sur le niveau de restauration attendu et de stabiliser le coût de l'avant-projet.

V. 3

Archives nationales, site de Pierrefitte-sur-Seine

Maître d'ouvrage :
ministère de la Culture
et de la Communication

Maître d'œuvre :
OTEIS/ADM Architectes

Support juridique :
convention de mandat études
et travaux - 20/05/2016

Montant total :
14 050 000 € TDC

Le bâtiment des Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine a été livré en juin 2012. Il présente une capacité potentielle totale de conservation de prêt de 380 km linéaires d'archives via 220 magasins de 200 m².

Le programme prévoyait que cette capacité maximale de stockage du bâtiment devait être atteinte trente années après la mise en service du bâtiment. En conséquence, l'aménagement des magasins de stockage, qui ne devaient pas être occupés lors de la mise en service du bâtiment et durant les dix premières années, a été différé. Cela concerne 54 magasins (24% de la capacité totale de stockage environ).

Le ministère a, aujourd'hui, décidé de l'équipement du différé du site des Archives nationales de Pierrefitte et a confié à l'Oppic, *via* une convention de mandat du 20 mai 2016, la réalisation des études et des travaux d'aménagement dits du « différé » correspondant à ces 54 magasins non-équipés.

Déroulement de l'opération en 2016
Lancée en mai, l'opération a démarré par l'élaboration du programme détaillé de travaux en concertation avec les utilisateurs. Ce programme a été validé par les Archives nationales en septembre 2015. La consultation pour la désignation du maître d'œuvre a été lancée le 27 juin suivant une procédure concurrentielle avec négociation. À l'issue des négociations, c'est le groupement constitué de OTEIS et ADM Architectes qui a été désigné en fin d'année.

V. 4

Centre de conservation et d'études de Lorraine [CCEL] – Metz

Maître d'ouvrage :
ministère de la Culture
et de la Communication

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine
et des projets immobiliers
de la Culture

Maîtres d'œuvre :
Bernard Desmoulin,
architecte mandataire/
SCOOPING, bureau d'études
techniques tous corps d'état/
Atelier de la renaissance,
conservation préventive

Support juridique :
convention de mandat -
04/12/2012 -
et avenants 1 et 2

Montant total :
7 940 000 € TDC

L'opération a pour objet la construction du Centre de conservation et d'étude de Lorraine [CCEL] dont les missions premières seront d'assurer la gestion, la conservation et la valorisation du patrimoine archéologique mosellan et régional. Au-delà de sa mission de conservation, le CCEL permettra l'accès du patrimoine archéologique aux chercheurs, aux étudiants, aux professionnels de la conservation et aux propriétaires qui en font la demande. Plus de 97 % des dépôts seront des matériaux stables ne présentant pas d'exigences fortes en termes de conservation. La stabilité climatique des espaces de stockage correspondant à ces mobiliers sera recherchée en privilégiant une bonne inertie des locaux évitant les valeurs thermohygrométriques difficiles et coûteuses à maintenir.

La création du CCEL s'inscrit dans un projet plus large, celui du Pôle de recherches interdisciplinaires archéologiques mosellan [PRIAM]. Ce pôle de référence a commencé à s'ériger avec la réalisation de la Maison de l'archéologie et du patrimoine [MAP] sur un terrain en périphérie est de Metz situé sur la ZAC de la Petite Voëvre. Le terrain d'assiette de l'opération du CCEL, attenant à celui de la MAP, est d'une superficie de l'ordre de 5 900 m². Le PRIAM sera un outil fédérateur au service de l'archéologie permettant au CCEL et à la MAP de développer des synergies et des mutualisations de compétences et de moyens. La proximité spatiale des deux institutions renforcera cette liaison, dans le but d'obtenir une unité fonctionnelle.

Déroulement de l'opération en 2016
Le chantier s'est déroulé durant toute l'année 2016 et la livraison du nouveau bâtiment est désormais prévue pour l'été 2017. Les études pour le 1% artistique, conçu par Élodie Stephan, ont également été lancées. En 2016, un avenant n°2 à la convention de mandat a été passé le 16 septembre. Il portait sur l'allongement du délai de réalisation passant de 41 mois à 55 mois et la modification de la décomposition financière en conséquence, sans aucune incidence sur l'enveloppe globale.

V. 5

Centre national des arts plastiques [CNAP] – Pantin

Maître d'ouvrage :
ministère de la Culture et de la Communication

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

Support juridique :
convention d'études préalables - 08/12/2016

Montant total :
450 000 € TDC

Les collections du Centre national des arts plastiques [CNAP] sont situées depuis 1988 à la Défense dans des locaux en bail emphytéotique appartenant à l'établissement public d'aménagement de la Défense.

Après avoir étudié différentes options possibles, le CNAP envisage une délocalisation de ses réserves et bureaux sur un seul site à Pantin. Le Centre a souhaité mandater, en décembre 2016, l'Oppic pour étudier la faisabilité de ce projet et finaliser un programme qui pourra servir à la consultation d'une équipe de maîtrise d'œuvre. Un projet d'extension sera également étudié.

Déroulement de l'opération en 2016

Cette convention d'études préalables va permettre au cours de l'année 2017 de :

- vérifier la faisabilité de l'opération au regard des contraintes urbanistiques, réglementaires et techniques ;
- définir le programme, le planning et l'estimation de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération ;
- arrêter le processus d'études, de mise en œuvre et assister le maître de l'ouvrage dans le choix de la procédure de sélection des maîtres d'œuvre.

V. 6

Centre national de cinéma et de l'image animée [CNC] – Bois-d'Arcy

Maître d'ouvrage :
ministère de la Culture et de la Communication, secrétariat général

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

Maître d'œuvre :
Euroclim, bureau d'études techniques

Support juridique :
convention mandat d'études et de travaux - 12/09/2014

Montant total :
1 800 000 € TDC

Construite entre 1874 et 1878 dans le système Séré de Rivières, la batterie de Bois-d'Arcy est destinée à renforcer le maillon ouest des fortifications de Paris. Après avoir abrité l'école de formation Météo qui dépendait du secrétariat auprès de l'aviation civile, la batterie est mise à la disposition du ministère de la Culture et de la Communication dans les années 1960. Après 1969, le Centre national de la cinématographie en prend la responsabilité administrative et y installe les Archives françaises du film.

Ces films, qui ont des supports à base de nitrate de cellulose ou de tri-acétate de cellulose, nécessitent un traitement particulier dont l'objectif est de réguler le renouvellement d'air, la température et l'hygrométrie.

Le secrétariat général du ministère de la Culture et de la Communication a confié à l'Oppic *via* une convention de mandat signée le 12 septembre 2014, le suivi des études et des travaux de mise en conformité des installations techniques du CNC à Bois-d'Arcy.

Le programme comprend :

- les travaux urgents répondant aux obligations réglementaires applicables ;
- les travaux d'amélioration de la sécurité et du fonctionnement actuel des installations ;
- les travaux indispensables au regard de la réglementation et de la sécurité du site faisant l'objet d'une mise en demeure de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE).

Déroulement de l'opération en 2016

Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié à l'entreprise Euroclim le 18 juin 2015. Les études d'avant-projet définitif ont été réceptionnées le 6 mai 2016. La procédure de consultation des entreprises a été lancée le 30 septembre. Le marché de travaux sera notifié au tout début de l'année 2017.

V. 7

Fort de Saint-Cyr – Montigny-le-Bretonneux

Maître d'œuvre :
Stefan Manciulescu, architecte en chef des monuments historiques

Support juridique :
convention-cadre Culture

Montant total :
470 000 € TDC

D'une superficie de 22 hectares, le fort de Saint-Cyr a été construit entre 1875 et 1879 dans le système Séré de Rivières afin de renforcer le système de défense de la partie ouest de la capitale. Situé sur la commune de Montigny-le-Bretonneux – communauté d'agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines –, le fort a été affecté en 1982 au ministère de la Culture et de la Communication et a été classé au titre des monuments historiques en 1992.

Remise en état des routes extérieures et intérieures du fort de Saint-Cyr

La présente opération de travaux a pour objet la remise en état des routes extérieures et intérieures du fort de Saint-Cyr qui présentent un état avancé de dégradation. Cette remise en état est menée dans le respect des dispositions historiques connues. La mise en lumière de la route extérieure est également prévue dans le cadre de l'opération.

L'opération se déroulerait en trois tranches de travaux :

- tranche ferme : la route extérieure et les abords intérieurs du PC sécurité ;
- tranche conditionnelle 1 : l'ancienne gorge à proximité de l'entrée du fort ;
- tranche conditionnelle 2 : les abords de la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine.

Déroulement de l'opération en 2016
Le marché de travaux a été notifié le 10 mars 2016. Le démarrage des travaux pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle a été notifié le 11 avril pour une durée de sept mois. Sous réserve de reprise de la bicouche gravillonnée en mai 2017, les travaux de la tranche ferme et de la tranche conditionnelle sont terminés. La tranche conditionnelle 2 pourrait, quant à elle, être lancée à la fin du 1er semestre 2017.

V. 8

Hôtel de Rohan, restauration façade ouest – Paris

Maître d'œuvre :
François Jeanneau, architecte en chef des monuments historiques

Support juridique :
convention-cadre Culture

Montant total :
3 820 000 € TDC

Le projet de restauration des façades de l'hôtel de Rohan vise à redonner à cet édifice du 18e siècle, construit par Delamair, un état digne de sa qualité architecturale. L'état dans lequel il nous est parvenu est issu des occupations multiples qui ont été faites de l'édifice, depuis l'hôtel particulier d'Armand-Gaston de Rohan réaménagé par ses occupants ultérieurs jusqu'à son utilisation intensive pour l'Imprimerie nationale puis les Archives nationales. C'est depuis le classement au titre des monuments historiques en 1924 que l'édifice a repris, petit à petit, son aspect initial.

L'opération porte sur la façade ouest et vise en particulier :

- la reprise des fondations et la consolidation de l'avant-corps ;
- le remplacement des menuiseries ;
- la restauration des pierres de façade, des sculptures et des ouvrages de ferronnerie et de plomberie.

Déroulement de l'opération en 2016
Les sept marchés de travaux ont été notifiés en février. Le chantier a démarré le même mois et devrait se terminer mi-2017. Les tranches conditionnelles, concernant le remplacement des menuiseries des R+1 et R+2, ont été affermies en avril.

Médiathèque de l'architecture et du patrimoine – Charenton-le-Pont

Maîtres d'œuvre :
- phase 1 : Denis Froidevaux
- phase 2 : Pierre Louis Faloci, architecte/Igrec Ingénierie, bureau d'études techniques
- phase 3 : Betetc, bureau d'études techniques

Support juridique :
convention-cadre Culture

Montant total :
Phase 3 :
600 000,00 € TDC

L'opération consiste en la réhabilitation des cinq bâtiments dits A, B, C, D et E de l'ancienne École d'architecture de Charenton-le-Pont et en l'installation définitive de la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine aux côtés de grandes institutions patrimoniales parmi lesquelles l'ICOMOS international et sa section française, la Société française d'archéologie (SFA), le Laboratoire d'anthropologie et d'histoire de l'institution de la culture (LAHIC) et la donation Lartigue.

Elle comporte trois volets d'intervention :
- phase 1 : la complète restructuration des bâtiments A et B désaffectés, avec notamment la redistribution de tous les volumes intérieurs et la reconstruction de tous les planchers pour les besoins de la Médiathèque (opération achevée) ;
- phase 2 : la réalisation de travaux de réhabilitation des bâtiments C, D et E occupés provisoirement par les services et fonds de la Médiathèque (opération achevée) ;
- phase 3 : la réalisation des travaux d'installations climatiques dans des magasins d'archives et des locaux.

Les travaux ont démarré en juin 2012 et un emménagement des personnels en 2014.

Déroulement de l'opération en 2016

La réserve de la phase 2 relative à la stabilité et l'atteinte des cibles climatiques a été levée au dernier trimestre 2016 à la suite des travaux complémentaires. Dans le cadre de la phase 3 de l'opération, dont les études ont été conduites en 2015, une première consultation pour l'attribution de marchés de travaux s'est révélée infructueuse en milieu d'année 2016. Une seconde consultation, en deux lots distincts, a donc été lancée au dernier trimestre. La consultation ayant été fructueuse, le chantier débutera au printemps 2017 pour une durée de cinq mois.

Réserves du musée national de la Marine – Dugny

Le musée national de la Marine a souhaité installer ses réserves dans un hangar militaire, situé sur une parcelle de l'ancienne base aéronautique navale de Dugny (93). Cette opération qui a permis au musée de libérer au plus vite son site actuel de réserves situé à Romainville, et de se doter d'un outil moderne et efficace pour la gestion de ses collections et de mettre en œuvre son projet de rénovation, a été livrée au musée national de la Marine le 28 décembre 2015.

Maître d'ouvrage :
ministère de la Défense, établissement public du musée national de la Marine

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

Support juridique :
convention de mandat - 05/04/2016

Montant total :
1 770 000 € TDC

Dugny 2

L'aménagement qui avait fait l'objet d'une programmation initiale qui comportait des réserves pour les collections de petits et moyens formats, des bureaux, des ateliers de restauration, des ateliers techniques, des espaces de vie pour les équipes et enfin des espaces libres comme réserves foncières destinées à être aménagés en réserve patrimoniale dans une seconde tranche de travaux.

Avec le lancement de l'opération pour la rénovation du musée national de la Marine dans les espaces du palais de Chaillot, le musée se voit dans l'obligation de déplacer dans ses réserves externalisées de Dugny, les objets de collections exposées à Paris et les collections « livres et plans » du service recherche. Initialement prévues dans une réserve foncière d'environ 1 000 m² « réserve 114 », ces collections devront partager les espaces disponibles avec les grands objets déjà prévus, comme les bateaux à flots ou des collections stockées en réserve provisoire sur d'autres sites.

L'objectif de cette seconde phase d'aménagement est de mettre en place un stockage performant en termes d'occupation et économique en termes d'investissement, afin de ne pas grever le budget alloué à la rénovation du musée. Initialement prévue comme un lieu de stockage provisoire pour la durée du chantier de rénovation, il est fort probable qu'en fonction du nouveau parcours muséographique, une partie de ces collections reste à Dugny. Ce stockage sera donc pensé de manière durable tant d'un point de vue de conservation préventive que de l'accessibilité des collections pour permettre leur surveillance et leur consultation par l'équipe scientifique chargée du nouveau parcours.

Déroulement de l'opération en 2016

L'Oppic a initié, en 2016, la procédure adaptée de sélection du maître d'œuvre. L'avis d'appel à candidature a été mis en ligne le 26 septembre et quatre candidats ont été sélectionnés le 29 novembre :
- Espace temps : Hugues Fontenas Architecte, Hytecc ;
- ITF, L'Atelier Architecte, Laurent Ladeit, Jean-François Hulot ;
- LBE Ingénierie, A/Concept ;
- Équipage architecture, B3e, Acorus.

VI. Lieux de spectacles, d’événements, d’expositions

Opéra Comique, Paris

Grand Palais – Paris

Construit pour l'Exposition universelle de 1900, le Grand Palais s'étend sur plus de 72 000 m². Avec le Petit Palais et le pont Alexandre III, il faisait partie d'un programme architectural urbain destiné à créer une perspective entre l'avenue des Champs-Élysées et les Invalides. Il avait été, dès 1898, décidé que ces bâtiments resteraient après l'exposition pour accueillir les grandes manifestations officielles de la capitale. Classé monument historique en 2000, il se reconnaît de loin grâce à sa verrière, la plus grande d'Europe. L'édifice abrite, notamment, la nef et les galeries nationales, administrées par l'établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées [Rmn-GP] et le palais de la Découverte géré par Universcience. Le site constitue donc un complexe culturel tourné vers les arts et les sciences qui accueille chaque année près de 2,5 millions de visiteurs pour des expositions de dimension nationale et internationale et des manifestations événementielles.

Aménagement du Grand Palais

La nef du Grand Palais a réouvert au public en 2005, après une longue période de fermeture qui a permis la rénovation de la verrière et la confortation des fondations. Pour autant, les conditions d'accueil du public et les aménagements, notamment logistiques, restent inadaptés et ne permettent pas à la Rmn-GP d'y développer pleinement ses projets. Un schéma directeur de restauration et d'aménagement a été établi sur la base d'un préprogramme préfigurant le projet du Grand Palais des Arts et des Sciences du 21e siècle, dont les orientations ont été approuvées par la Commission nationale des monuments historiques d'octobre 2012.

Le projet a pour objectif de mettre en valeur le monument en restituant sa cohérence d'ensemble, de réaliser un outil efficient pour l'accueil de manifestations et d'activités de nature diverse (expositions temporaires, offre culturelle et scientifique du palais de la Découverte, événements, espaces commerciaux, espaces de médiation, etc.) et d'en augmenter le potentiel d'accueil, tant en termes de manifestations que de visiteurs, tout en répondant au besoin de confort du public et de sécurité des œuvres.

Le programme fonctionnel du projet d'aménagement porte, notamment, sur la création :

- d'un espace d'accueil mutualisé (entre le palais de la Découverte, les galeries d'expositions, etc.) ;
- de salles de conférence (auditoriums) ;
- de locaux de médiation ;
- d'un circuit de visite touristique ;
- d'espaces destinés à accueillir des services commerciaux et/ou de réceptions ;
- de l'ensemble des espaces et circuits associés (techniques, logistiques et tertiaires) ;
- et la mise en valeur des galeries d'expositions (restitution des volumes originels et aménagement intérieur hors scénographie d'exposition).

Maître d'ouvrage :
établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées [Rmn-GP]

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

Maîtres d'œuvre :
- monument historique : François Chatillon, architecte en chef des monuments historiques
- aménagement : Agence Lan architecture

Support juridique :
convention d'études préalables - 06/03/2013, convention études SDRAGP (schéma directeur de restauration et d'aménagement du Grand Palais) - 10/06/2016

Montant total :
30 830 000 € TDC

L'opération doit aussi répondre à plusieurs enjeux majeurs :

- la restauration et la mise en valeur des espaces à forte valeur patrimoniale ;
- l'augmentation de la jauge du bâtiment, l'organisation des flux publics et logistiques, et des circulations horizontales et verticales ;
- la mise à niveau technique et réglementaire du point de vue de l'accessibilité et de la sécurité incendie ;
- la prise en compte de la qualité environnementale du bâtiment (dont traitement thermique de la grande Nef).

En 2013, l'Oppic a été chargé par la RMNGP de réaliser des études préalables et d'accompagner l'établissement dans le choix et l'organisation de la procédure de passation du marché de maîtrise d'œuvre d'aménagement. La réalisation des études et analyses préalables ainsi que la procédure de négociation sous forme d'un dialogue compétitif, a permis de retenir, en janvier 2014, la proposition de l'Agence Lan.

Déroulement de l'opération en 2016

Le lancement des études relatives à ce projet de restauration d'une part, d'aménagement d'autre part du Grand Palais, a été validé par le gouvernement en février 2016, ce qui a conduit à la signature d'une convention d'étude entre la Réunion des musées nationaux et l'Oppic en mai 2016.

Les actions menées en 2016 sont :

- mise au point de la convention de mandat d'études et de travaux RMNGP/Oppic et mise au point des marchés de maîtrise d'œuvre (avril-mai) ;
- comité de pilotage pour présentation des grandes orientations d'études ;
- notification des marchés des deux maîtrises d'œuvre (28 juillet) ;
- notification du bureau de contrôle (5 septembre) ;
- notification du coordinateur sécurité et protection de la santé (6 septembre).

Les études d'avant-projet sommaire ont débuté le 1er septembre pour une durée de six mois.

Le choix a été fait de présenter le projet avant le rendu de l'étude d'avant-projet à la Commission nationale des monuments historiques de début 2017 pour en valider les principes.

Grand Palais – Paris
suite

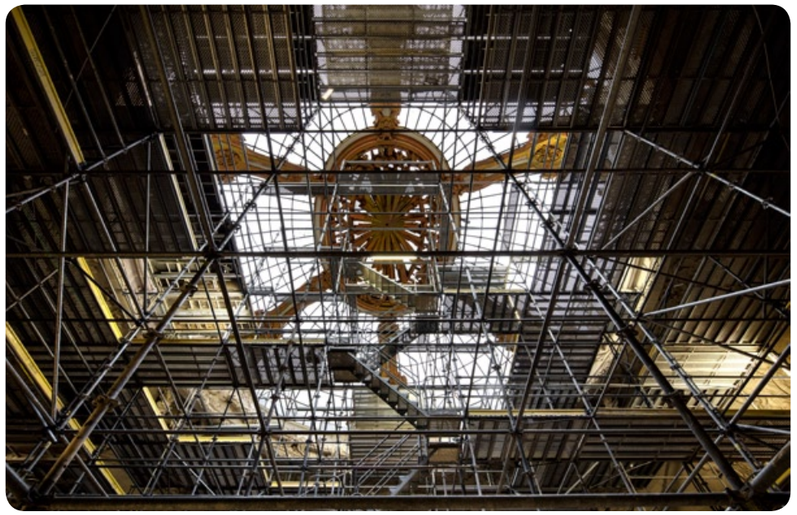

Maître d'ouvrage :
établissement public
de la Réunion des musées
nationaux et du Grand
Palais des Champs-Élysées
[Rmn-GP]

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine
et des projets immobiliers
de la Culture

Maître d'œuvre :
François Chatillon,
architecte en chef des
monuments historiques

Support juridique :
convention de mandat
travaux - 28 /01/2015
et avenant n°1

Montant total :
11 223 474 € TDC

Toiture du palais d'Antin

Dans le cadre du schéma directeur de restauration et d'aménagement de l'ensemble du Grand Palais, il a été décidé de lancer rapidement, en raison de son état sanitaire très dégradé, une rénovation des toitures du palais d'Antin qui abrite le Palais de la découverte. L'Oppic a été chargé, via la convention de mandat de travaux du 28 janvier 2015 par l'établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées, de réaliser les études et travaux des toitures et verrières du palais d'Antin. La durée des travaux est estimée à 18 mois.

Déroulement de l'opération en 2016
L'opération porte sur :
- les études sur les zones aile nord, aile sud et rotonde centrale ;
- les travaux de la rotonde centrale.

En fin d'année 2015, la RMNGP et Universcience ont décidé de ne réaliser, dans un premier temps, que les travaux de la rotonde centrale. Les travaux sur toiture et verrière des ailes seront à réaliser ultérieurement.

L'autorisation de travaux sur monument historique a été acceptée le 12 juillet.

La consultation des entreprises a été lancée le 31 mars en sept lots séparés, dont un lot a nécessité une nouvelle consultation. La contrainte d'installations de chantier pendant la nécessaire fermeture du Palais de la découverte, sur le mois de septembre, a pu être respectée pour permettre sa réouverture début octobre. Le chantier doit se dérouler sur douze mois.

Centre national de la danse [CND] – Pantin

Maître d'ouvrage :
ministère de la Culture
et de la Communication

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine
et des projets immobiliers
de la Culture

Maître d'œuvre :
IN SITU

Support juridique :
convention de mandat -
05/09/2014

Montant total :
3 000 000 € TDC

Le bâtiment, abritant aujourd'hui le Centre national de la danse [CND] à Pantin, a été conçu en 1965 par l'architecte Jacques Kalisz, et réalisé de 1969 à 1972. Il a été réaménagé pour son usage actuel par les architectes Antoinette Robain et Claire Guieysse en 2003, puis en 2013, pour finaliser les deux derniers niveaux supérieurs. Bien que les façades aient été reprises dans le cadre de la rénovation réalisée en 2003, ces dégradations constatées depuis ont souligné que les reprises effectuées en 2003 doivent être réparées en totalité, d'où la convention de mandat de travaux signée entre la Direction générale de la création artistique et l'Oppic en septembre 2014.

Déroulement de l'opération en 2016
Au vu de l'état dégradé, de la difficulté de réaliser des préparations satisfaisantes et de la probable dégradation à moyen terme des éléments encore non concernés à ce jour, la réflexion en 2016 a abouti à privilégier une procédure de dialogue compétitif pour déterminer une méthodologie pour les façades la plus pérenne avec les entreprises.

La consultation relative à la maîtrise d'œuvre a permis de retenir le cabinet IN SITU. Les études ont pu commencer avec l'analyse préalable des différents diagnostics. Des mesures de conservation préventive avec la mise en place de filets est prévu pour être compatibles avec la poursuite de l'activité du CND. Le planning des travaux dépendra du résultat du dialogue compétitif et des phasages proposés.

VI. 3

Institut de recherche et de coordination acoustique-musique [Ircam] – Paris

Maître d'ouvrage :
Centre national d'art et de culture Georges Pompidou

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

Support juridique :
convention d'études préalables - 05/07/2013 - et avenants n°1 et 2, convention d'études et de travaux - 12/02/2016

Montant total :
5 990 000 € TDC

Depuis 1992, le Centre national d'art et de culture Georges Pompidou a été associé à l'Institut de recherche et de coordination acoustique-musique [Ircam]. Une convention du 17 janvier 2001 précise les modalités d'affectation à l'Ircam des trois bâtiments de la place Igor Stravinsky qui appartient au Centre Pompidou.

Au sein du bâtiment souterrain, se trouve un espace de projection pollué par la présence d'amiante. Afin de pérenniser l'exploitation de ces locaux, il a fallu déterminer, au-delà des matériaux amiantés déjà repérés, l'étendue de la pollution, et les actions à mener afin de lever les contraintes liées à sa présence. Les études préalables de diagnostic et programmation ont été réalisées en 2015.

Déroulement de l'opération en 2016

L'accord de financement entre les acteurs concernés a conduit à la signature de la convention de mandat études et travaux le 12 février 2016. Cette convention concerne un programme de travaux qui comprend trois volets :

- la levée des contraintes liées à la présence d'amiante pesant sur l'espace de projection ;
- un programme de travaux annexes (mise en conformité et entretien) ;
- un programme de travaux pour permettre l'intégration du numérique (infrastructure matérielle de réseaux, moteurs des périactes et nodal cœur numérique).

Un jury réuni en septembre a permis de retenir quatre candidats pour la mission de maîtrise d'œuvre :

- le groupement Atelier Yvan Peytavin/Cabinet Frustie/Bet Durand/PER Ingénierie/ Atelier Rouch/Nerco Ingénierie/Batscop ;
- le groupement Silvio d'Ascia Architecture/OTEIS/Theatre Project/Argenium ;
- le groupement Cle Millet International/Argenium/Altia/Betel/Nemo-K Ingénierie/ GNPS Développement/IPCS Ingénierie/Acceo ;
- Egis Bâtiment Management.

La validation définitive du programme par le CNAC-GP et l'Ircam intervenu fin 2016 a permis l'envoi du dossier de consultation à ces quatre candidats.

VI. 4

Opéra Comique, salle Favart – Paris

Maître d'ouvrage :
Opéra Comique

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

Maître d'œuvre :
Pierre-Antoine Gatier, architecte en chef des monuments historiques

Support juridique :
convention d'études préalables - 25/11/2010, convention de mandat - 8/12/2011 et avenants n°1 à 4

Montant total :
22 533 000 € TDC

Construit par Jean-François Heurtier en 1781, le théâtre de l'Opéra Comique fut détruit par un incendie en 1838. Reconstruit en 1839-1840 par Louis-Théodore Charpentier, l'édifice fut à nouveau détruit en 1887. En 1893, un concours fut organisé pour construire le nouveau théâtre sur le même emplacement en dépit de l'étroitesse de la parcelle. Le jury dont faisait, notamment, partie Charles Garnier attribua le premier prix à l'architecte Louis Bernier. Les travaux furent réellement achevés vers 1900. Le théâtre a été classé en totalité par arrêté du 26 décembre 1977.

Cette rénovation, attendue depuis une vingtaine d'années, a pour objectifs essentiels de mettre un terme aux travaux de maintenance corrective qui avaient trouvé leur limite et de rendre le théâtre conforme aux différentes réglementations applicables. Pour ce faire, ont notamment été traités :

- la mise en sécurité incendie de l'édifice ;
- sa mise en accessibilité à tous les publics ;
- le contrôle climatique de la grande salle ;
- l'optimisation des bureaux et de leur fonctionnalité afin d'améliorer les conditions de travail du personnel ;
- la restauration des couvertures.

La maîtrise d'œuvre est assurée par l'architecte en chef des monuments historiques, Pierre-Antoine Gatier.

Opéra Comique, salle Favart – Paris
suite

Afin de léser le moins possible l'activité du théâtre et de limiter au maximum la période de fermeture nécessaire à la réalisation d'une partie des travaux, l'opération a été décomposée en trois phases :

- phase 1 : travaux réalisés pendant l'intersaison 2012 et portant sur la création d'un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite et accessible au public, la restauration de l'accueil administratif et la réfection des couvertures ;
- phase 2 : travaux réalisés pendant l'intersaison 2013 et portant sur la rénovation des bureaux au R+6, la création d'une boucle auditive et les sondages en préfiguration de la phase 3 ;
- phase 3 : travaux programmés à partir de l'été 2015 pour une période de 18 mois et portant sur la mise en conformité climatique de la salle Favart et des espaces publics, les travaux de mise en accessibilité de l'ensemble de l'édifice, la conformité en termes de sécurité incendie et la restauration du central costume destiné à accueillir des espaces de travail.

Déroulement de l'opération en 2016
L'exécution des travaux de la dernière phase de rénovation de l'Opéra Comique a couvert toute l'année 2016 et se poursuivra durant le premier trimestre de l'année 2017.
La remise des clefs du théâtre, initialement prévue au début du mois de janvier 2017, a été repoussée au 24 mars 2017, après le passage de la commission de sécurité.
L'impact de la prolongation des délais de travaux, associé à la multiplicité des entreprises, induit une complexité certaine dans la coordination des intervenants.
Un avenant n°4 à la convention de mandat a été signé le 24 octobre pour augmenter l'enveloppe allouée à l'opération et modifier la date de mise à disposition du théâtre.

Palais Garnier – Paris

Conçu par l'architecte Charles Garnier en 1875, le Palais Garnier abrite une salle de spectacle prestigieuse, des espaces publics (grand foyer, rotonde des abonnés, salons), une bibliothèque-musée ainsi que plusieurs studios de répétition et des ateliers. La salle de spectacle à l'italienne, dont le plafond a été peint par Marc Chagall en 1964, peut accueillir 2 054 spectateurs. Il est classé monument historique depuis 1923.

Maîtres d'œuvre :
Pascal Prunet,
architecte en chef des
monuments historique

Support juridique :
convention-cadre Culture

Montant total :
6 050 000 € TDC

Restauration des façades nord

L'objet de l'opération concerne la restauration des façades Nord de l'édifice. Ces travaux s'inscrivent dans le schéma directeur de restauration du clos, du couvert et des abords du Palais Garnier élaboré par Alain-Charles Perrot, architecte en chef des monuments historiques, en 2000, et sont réalisés dans la continuité des opérations déjà menées sur les façades et les abords Sud et Ouest.

La restauration des façades Nord est découpée en trois tranches :

- tranche ferme : côté Ouest, rue Scribe et la façade Est de la cour de l'administration ;
- tranche conditionnelle 1 : cour de l'administration, façade Nord et les cours intérieures, les cheminées et la couverture ;
- tranche conditionnelle 2 : côté Est, rue Gluck et le retour Ouest de la cour de l'administration.

Ces travaux assurent la restauration des parements des façades, des courettes intérieures, des sculptures et des éléments en fonte peinte. Les couvertures des verrières au-dessus des cours Sigur et Monte-Crottin sont également traitées, ainsi que les menuiseries et les ferronneries et la pose d'un système répulsif anti-pigeon.

Déroulement de l'opération en 2016
La tranche conditionnelle 1 a été réceptionnée le 10 octobre 2016 et la tranche conditionnelle 2 a été affermie le 7 juillet pour un démarrage des travaux en octobre.
Cette troisième et dernière tranche est prévue pour une durée de douze mois.

Palais Garnier – Paris
suite

Maîtres d'œuvre :
Pascal Prunet,
architecte en chef des
monuments historique

Support juridique :
convention-cadre Culture

Montant total :
104 000 € TDC

Restauration des abords nord

Ces travaux s'inscrivent dans le schéma directeur de restauration du Palais Garnier. La restauration consiste en une restitution à l'identique de l'original. Par ailleurs, les appareils d'éclairage constituant la ceinture de lumière du Palais Garnier doivent être restaurés et mis en conformité. Enfin, des dispositions doivent être prises concernant l'aménagement du portail d'accès faisant face au monte-décor dans le cadre du changement potentiel des dimensions des conteneurs de livraison.

Déroulement de l'opération en 2016
À la demande de l'Opéra national de Paris et en accord avec les directions générales des patrimoines et de la création artistique, les études d'avant-projet ont été suspendues en 2015 pour permettre aux services de l'Opéra national de Paris de statuer sur l'opportunité de réaliser l'opération conformément au diagnostic remis par l'architecte en chef des monuments historiques. En 2016, l'Opéra national de Paris a confirmé son souhait de réaliser ces travaux en maîtrise d'ouvrage directe et demandé la résiliation du contrat de la maîtrise d'œuvre. L'opération sera ainsi clôturée.

Théâtre national de Chaillot – Paris

Maître d'ouvrage :
ministère de la Culture
et de la Communication

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine
et des projets immobiliers
de la Culture

Maîtres d'œuvre :
- rénovation du théâtre :
Vincent Brossy, architecte
- monument historique :
Lionel Dubois, architecte
en chef des monuments
historiques

Support juridique :
convention de mandat -
03/11/2011 - et avenants
1 à 3

Montant total :
21 500 000 € TDC

Élément central de la composition architecturale du palais de Chaillot, le théâtre national de Chaillot est situé sous l'esplanade des droits de l'homme, le dispositif monumental de terrasses et d'escaliers qui descend vers la Seine et la tour Eiffel, et les pavillons de tête des ailes Paris et Passy. Lors de sa construction, il ne possédait qu'une grande salle décorée par les frères Niermans : elle sera complètement remaniée en salle modulable de 1 250 places par les architectes Fabre et Perrottet, entre 1973 et 1975, et appelée salle Jean Vilar. La salle Gémier, qui compte 420 places, fut réalisée en remplacement de l'ancien fumoir en 1965. Hormis ces transformations, presque rien n'a évolué depuis trente ans. Certains aménagements ont été réalisés au fil des ans pour répondre ponctuellement aux dysfonctionnements, mais sans schéma directeur global.

Suite à des études, le ministère de la Culture et de la Communication a décidé d'engager sur plusieurs années un programme de travaux portant sur :
- les aménagements intérieurs techniques et fonctionnels ;
- le clos et couvert.

L'opération est associée et imbriquée avec la rénovation du parvis bas du palais de Chaillot. Le projet, décomposé en deux tranches, porte sur :
- tranche n°1 (« salle Gemier ») :
  - le retournement des accès publics vers la place de Varsovie, et la mise en accessibilité à tous les publics ;
  - la restructuration de la salle Gémier qui sera conçue comme une « black box » de 390 places ;
  - la mise en accessibilité, à l'intérieur du théâtre, des espaces publics et des deux salles Jean Vilar et Gémier ;
  - la création de circulations horizontales et verticales pour créer une logistique complète des décors pour les deux salles avec la restructuration de l'accès sur le boulevard Wilson.
- tranche n°2 :
  - la restructuration de la salle Jean Vilar, salle et scène ;
  - la création d'une grande salle de répétition.

Le schéma directeur, établi par le maître d'œuvre Vincent Brossy, a proposé une solution intéressante permettant d'intégrer la logistique décors à la tranche 1. En 2013, le programme de cette tranche a été finalisé et arrêté avec les orientations suivantes :
- l'intégration d'un dispositif logistique d'accès des décors pour les deux salles depuis l'entrée Wilson ;
- la création d'une nouvelle salle Gémier envisagée comme une salle modulable (« black box ») ;
- l'intégration d'une mission de maîtrise d'œuvre au titre des monuments historiques sur les parties classées nécessaires au projet.

VI. 6

Théâtre national de Chaillot – Paris
suite

Déroulement de l'opération en 2016
En 2015, l'évolution du volume de désamiantage du chantier du parvis bas et la complexité de son enlèvement avaient prolongé les travaux de sept mois, décalant d'autant les démolitions. Le projet avait, par ailleurs, rencontré des difficultés sur l'aboutissement des études géotechniques liées au monte-décors. Les modes opératoires ont pu être finalisés à la fin 2015, une fois la modélisation des efforts pour soutenir le pavillon de tête et le processus comprenant près de dix acteurs (BET, bureaux de calcul ou de contrôle, inspection générale des carrières) validés.

À partir de ces prérequis techniques, l'éventrement du site de la colline de Chaillot a pu être réalisé incluant le démontage des dispositifs classés monuments historiques, et permettant la création du volume de la nouvelle salle Gémier.

L'année 2016 a principalement vu l'avancement des travaux de la morphologie de la salle Gémier et la finalisation du dispositif logistique pour la gestion des décors. Celui-ci est composé d'un puit de 18 mètres sous le pavillon de tête de l'aile Paris et de deux tunnels d'accès vers les salles Gémier (60 mètres) et Vilar (35 mètres). Il permet ainsi d'amener toute la logistique décors de l'accès avenue du président Wilson aux deux scènes.

En toute fin d'année, l'aménagement de la future black box a pu commencer, ainsi que la mise en place des parois acoustiques et du grill technique en plafond. Ont été finalisés les locaux pour la logistique, les loges et les sanitaires publics du jardin du Trocadéro. 2016 a permis, également, la mise au point du plancher de la salle Gémier afin de répondre aux attentes spécifiques du théâtre pour ce nouvel espace.

Un nouveau planning prévisionnel a été établi portant la livraison finale au printemps 2017. Un avenant n°3 du 1er septembre 2016 a été signé pour prendre en considération une nouvelle enveloppe financière, l'ajustement des révisions de prix et la modification du calendrier, compte tenu de la difficulté d'études d'exécution.

VI. 7

Tarmac – Paris

Maître d'œuvre :
BET Parica

Support juridique :
convention-cadre Culture

Montant total :
1 200 000 € TDC

Anciennement dénommé théâtre de l'Est parisien, le Tarmac est installé dans un lieu de spectacle qui originellement était un ancien garage. Des travaux d'adaptation se sont effectués au fil du temps, mais le site reste dans un état de finition sommaire. Le bâtiment présente aujourd'hui des défauts majeurs qu'il convient d'examiner précisément pour corriger les désordres existants et améliorer la politique de maintenance du bâtiment.

La direction générale de la création artistique du ministère de la Culture et de la Communication a confié en octobre 2014 à l'Oppic une mission d'étude pour réaliser un audit technique en vue d'établir un schéma directeur intégrant des données de maintenance de l'établissement.

Outre les questions de maintenance et d'entretien, certains points techniques sont tout particulièrement abordés :
- remontées d'eau qui inondent périodiquement le niveau inférieur sans que la cause ne soit connue ;
- climatisation hors service ;
- nombreuses fuites en toiture pour lesquelles il convient de déterminer la nature des travaux de réparation à conduire.

Déroulement de l'opération en 2016
Les études achevées en mars 2016 ont permis de déterminer l'origine des désordres, en particulier concernant les remontées d'eau. Des solutions techniques ont été décrites, chiffrées et planifiées avec une possible mise en œuvre de travaux selon trois niveaux d'urgence.

Le Zénith Paris-La Villette – Paris

Maître d'ouvrage :
ministère de la Culture
et de la Communication

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine
et des projets immobiliers
de la Culture

Support juridique :
convention d'études
préalables -27/10/2015

Montant total :
200 000 € TDC

Le Zénith Paris-La Villette a été construit en 1983 pour remplacer le Pavillon de Paris, à l'emplacement de l'hippodrome de Pantin, par les architectes Philippe Chaix et Jean-Paul Morel. Cette salle avait été construite initialement pour une durée déterminée de trois ans à l'issue de laquelle elle aurait dû être démontée et remplacée par une nouvelle salle dans la banlieue proche. Elle est pourtant toujours en fonctionnement 33 ans après. Le bâtiment avait ainsi été conçu pour un usage temporaire sans qu'aucune mesure d'isolation acoustique soit prévue.

Compte tenu de nuisances acoustiques, des études d'isolement ont été diligentées pour trouver des solutions. Ces premières études permettent de caractériser les défauts réglementaires et en déduisent des principes constructifs. Elles doivent être approfondies pour définir un projet d'isolement acoustique réglementaire du bâtiment. Par ailleurs, l'évolution des musiques actuelles, auxquelles la salle est dédiée, fait de plus en plus appel à la production de sons graves appelés « basses fréquences » qui ont pour caractéristique de se diffuser loin de l'établissement. Les textes ne tiennent pas compte de ce type de fréquences et les solutions constructives proposées dans un cadre réglementaire ne sauraient résoudre le problème que partiellement. Il est donc nécessaire de compléter les premières études par des études d'isolement pour les fréquences basses. Ces deux séries d'études ont été confiées à l'Oppic par convention du 27 octobre 2015.

Déroulement de l'opération en 2016
Une consultation pour une étude d'isolement acoustique comprenant les incidences structurelles et réglementaires a été lancée le 25 janvier en appel d'offre ouvert.
Les offres ont été reçues le 15 février. Le marché a été notifié au BET ALTIA le 6 juin.
Les études ont été rendues en décembre.

VII. Enseignement supérieur

École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg

VII. 1

Conservatoire national supérieur de musique et de danse [CNSMDP] – Paris

Maître d'ouvrage :
ministère de la Culture et de la Communication

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

Maître d'œuvre :
Egis Conseil Bâtiments

Support juridique :
convention de mandat - 06/01/2013 et avenants n°1 et 2

Montant total :
8 545 000 € TDC

Les bâtiments du Conservatoire national supérieur de musique et de danse [CNSMDP] situés 209 avenue Jean-Jaurès à Paris, construits il y a vingt ans, nécessitent d'importants travaux de rénovation. Une convention d'études préalables signée le 7 avril 2011 a confié à l'Oppic, la définition, la hiérarchisation et la planification de ces travaux.

Un audit général des bâtiments et de leurs installations techniques ainsi qu'un schéma directeur pluriannuel assorti d'un calendrier et des coûts prévisionnels ont été définis.

Un avenant n°1 à la convention de mandat a intégré les travaux de sécurisation des façades – dont l'état préoccupant avait été confirmé par des premiers diagnostics.

Une première tranche de travaux a été définie pour traiter prioritairement les travaux de sécurisation des bâtiments (problématiques de système de sécurité incendie), de mise aux normes des cuisines du restaurant et de diagnostic complémentaire des pierres de façades.

Déroulement de l'opération en 2016
Les travaux de mise en sécurité commencés en novembre 2015 se sont déroulés durant l'année et se sont achevés en septembre conformément au calendrier. Les travaux de sécurisation des bâtiments ont débuté dans le courant du premier trimestre pour s'achever en août. Les travaux de mise aux normes du restaurant ont fait l'objet d'une consultation ouverte en macro-lot lancée le 31 mars. Le marché a été notifié le 15 juin. Les travaux ont été réalisés, conformément au calendrier, dans la période de fermeture scolaire de l'établissement, du 4 juillet au 29 août.

En parallèle, le diagnostic complémentaire élargi des façades, réalisé d'avril à juin, a confirmé le mauvais état des revêtements en pierres des façades. Une mission complémentaire d'évaluation et de phasage des travaux de rénovation a été lancée en septembre. Cette étude a fait l'objet de plusieurs scénarios et variantes présentés de novembre 2016 à janvier 2017 au Conservatoire.

VII. 2

École militaire – Paris

L'École militaire, construite sous Louis XV par l'architecte Ange-Jacques Gabriel, est constitué d'un ensemble de bâtiments qui ferme la perspective sud-est du Champs-de-Mars. Cet établissement regroupe aujourd'hui des organismes de l'enseignement militaire supérieur, des installations sportives et des logements. Depuis 1990, l'École militaire a été classée au titre des monuments historiques.

Maître d'œuvre :
Jacques Moulin/2BDM, architecte en chef des monuments historiques

Support juridique :
convention-cadre Culture-Défense

Montant total :
3 228 000 € TDC

Restauration du bâtiment 007

Cette opération concerne la galerie sud qui flanque le bâtiment principal et comprend les travaux suivants :

- le remplacement des pierres dégradées des portiques, murs et voûtes du 18e siècle ;
- le traitement de l'étanchéité des deux terrasses de la galerie ouest et de l'aile en retour ;
- la reprise à l'identique du groupe sculpté et de son couronnement en pierre très dégradé ainsi que l'assainissement, le nettoyage et la restauration des sculptures anciennes, entreposées dans les galeries est et ouest de la cour d'honneur, pour permettre leur exposition dans de bonnes conditions de conservation et de présentation publique ;
- sur l'aile en retour, la réfection des enduits à la chaux ;
- la restauration de toutes les menuiseries de l'aile en retour à l'identique ;
- la reprise des sols et caniveaux pavés pour pallier les infiltrations dans les maçonneries.

La tranche conditionnelle n°2 (qui comprend la restauration de l'aile en retour et de la cour Coquelin de l'Isle) a été affermie par décision du 2 juin 2015.

Déroulement de l'opération en 2016
Les travaux de la seconde et dernière tranche conditionnelle ont été réceptionnés le 28 juin conformément au calendrier annoncé. Les installations de chantier ont été repliées.

École militaire – Paris
suite

Maître d'œuvre :
Jacques Moulin/2BDM, architecte en chef des monuments historiques

Support juridique :
convention-cadre Culture-Défense

Montant total :
14 170 000 € TDC

Restauration du clos et couvert du bâtiment 001

L'opération consiste en la restauration des façades et des couvertures du bâtiment 001 dit « le château » et inclut :

- la reprise et la révision des charpentes avec le maintien des dispositions anciennes ;
- la restauration des façades avec le nettoyage et le remplacement des pierres dégradées des parements du 18e siècle ;
- la reprise des souches de cheminée en brique ;
- la restauration des menuiseries anciennes et la réfection des menuiseries récentes ;
- la restauration et le complément des éléments de serrureries ;
- la conservation/restauration des cadrans d'horloges du pavillon central ;
- la mise aux normes du système de protection contre la foudre ;
- la remise en état et le complément des éclairages extérieurs ;
- la mise en œuvre de trappes de désenfumage.

Déroulement de l'opération en 2016
La consultation des entreprises a été initiée en août 2015 et les marchés de travaux ont été attribués en mai 2016. Le démarrage de la tranche ferme et de la tranche conditionnelle 1 des travaux ayant débuté le 26 juillet. Un marché de mise en place d'une bâche publicitaire a, quant à lui, pu être attribué le 28 juin pour couvrir les deux premières tranches des travaux.

École nationale supérieure de la photographie [ENSP] – Arles

Maître d'ouvrage :
ministère de la Culture et de la Communication

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

Maîtres d'œuvre :
Atelier Marc Barani, architecte/Khephren ingénierie, BET structure/ Espace temps, BET fluides/ RFR Eléments, BET HQE/ Mazet et associés, économiste/ ACV, acousticien/ Ducks sceno, scénographe/ ACL, conception lumière

Support juridique :
convention de mandat - 12/05/2014 - et avenants n°1, 2 et 3

Montant total :
20 050 000 € TDC

L'École nationale supérieure de la photographie [ENSP], établissement public consacré à la photographie, est installée depuis sa création en 1982 à Arles dans un hôtel particulier du 18e siècle, l'hôtel Quiqueran de Beaujeu. Ses espaces sont aujourd'hui inadaptés à ses besoins et à l'évolution attendue de ses activités.

L'opération a pour objet la construction des nouveaux locaux de l'ENSP avec un projet de bâtiment neuf conçu par Marc Barani, retenu lors du jury du 12 juin 2014. La création de ce nouveau bâtiment répond à l'évolution des techniques de production des images ainsi qu'à la diversification des besoins de formation des professionnels, et au souhait de renforcer le rayonnement national et international de l'école, en particulier par le biais d'expositions, de conférences et de rencontres.

L'avant-projet définitif a pu être validé pour un montant de travaux de 11,8 M€ HT à l'automne 2015.

Déroulement de l'opération en 2016
Le permis de construire a été obtenu en mai. La consultation des entreprises s'est déroulée en 2016, et après négociation, compte tenu des offres remises supérieures aux estimations, certains lots ont pu être notifiés au second semestre. Un avenant n°3 à la convention de mandat a été passé en juillet 2016 afin de prendre en considération les impacts financiers de la finalisation de cette phase et d'intégrer en particulier les frais de dépollution du terrain. Le démarrage des travaux a été lancé après l'acquisition du terrain par l'État en septembre 2016 pour une durée prévisionnelle de 24 mois.

VII. 4

École nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette [ENSA-PLV] – Paris

Maître d'ouvrage :
ministère de la Culture et de la Communication

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

Support juridique :
convention d'études préalables - 14/01/2016

Montant total :
108 000 € TDC

Avec environ 2300 élèves, l'ENSA de Paris-La-Villette [ENSA-PLV] se situe au premier rang des écoles nationales supérieures d'architecture françaises en termes d'effectifs. L'école est installée depuis 1977 dans les locaux conçus par Michel de Monchy et Samuel Zagury (ancienne usine de vaisselle) au 144 avenue de Flandre à Paris. Elle comprend des locaux d'une surface utile de 7 590 m² ainsi que des terrains non-bâtis d'une superficie de 2441 m².

L'insuffisance des surfaces et l'inadaptation des locaux ont conduit l'école à louer deux bâtiments supplémentaires, boulevard Jean Jaurès et rue de Cambrai. Afin de permettre la continuation d'un enseignement dans de bonnes conditions pour les étudiants, une relocalisation de l'ENSA-PLV est désormais à envisager à travers un bâtiment à réhabiliter ou une construction neuve pourvu(e) d'une superficie nécessaire pour accueillir 2300 étudiants, 260 enseignants et chercheurs et environ 70 personnels en cherchant une proximité avec des établissements universitaires membres de la ComUE HeSam à laquelle appartient l'ENSA-PLV.

Déroulement de l'opération en 2016
Une convention d'études préalables, signée en janvier 2016, a permis d'engager l'étude de faisabilité urbaine et économique sur les potentialités de densification de la parcelle occupée par l'école réalisée par Équipage Architecture, mais aussi la recherche de nouveaux sites pour la relocalisation de l'école et une analyse coûts/avantages.

VII. 5

École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg [ENSAS]

Maître d'ouvrage :
ministère de la Culture et de la Communication

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

Maîtres d'œuvre :
Marc Mimram, architecte, Marc Mimram Ingénierie SA/ALTO Ingénierie/ PEUTZ & Associés, BET

Support juridique :
convention d'études - 26/01/2009 et convention de mandat - 29/10/2009

Montant total :
29 900 000 € TDC

L'opération porte sur la restructuration de l'école, installée initialement dans un ancien garage, et sur son extension grâce à la construction d'un nouveau bâtiment dit «La Fabrique» conçu par Marc Mimram sur une parcelle voisine. Le bâtiment neuf cherche à tirer parti au maximum de l'enveloppe constructible. Un «socle» vitré sur la ville donne ainsi à voir l'accueil, l'espace d'exposition, la cafétéria et l'accès aux amphithéâtres. Au-dessus, trois «boîtes» superposées de deux niveaux chacune abritent ateliers et salles d'enseignement, derrière une résille métallique qui filtre la lumière et laisse deviner la structure porteuse du bâtiment.

Le bâtiment existant («Le Garage») est rénové mais peu modifié dans ses volumes. Une passerelle vitrée au-dessus de la rue permet la mise en relation des deux bâtiments. Par le choix des matériaux de construction employés, associant la géothermie et la ventilation naturelle, la nouvelle école offre des solutions répondant à l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre. La surface de plancher initiale de 3940 m² est portée à 7721 m² à l'issue de l'opération.

«La Fabrique» a été inaugurée par la ministre de la Culture et de la Communication le 20 septembre 2013, permettant grâce au transfert de la majeure partie des activités d'enseignement de l'école dans l'extension neuve, les travaux de la deuxième phase dans l'ancien bâtiment «Le Garage».

Déroulement de l'opération en 2016
L'avis favorable de la commission de sécurité ayant eu lieu le 6 juin, la réception des travaux du «Garage» a pu être prononcée le 13 juin. L'œuvre de Pascal Dombis et Gil Percal «ligne-flux», composée de grands modules de panneaux de verre sérigraphiés et émaillés, réalisée au titre du 1% artistique, a été installée en sous-face de la passerelle reliant les deux bâtiments en mai. Le 23 septembre, Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication, a inauguré «Le Garage» en présence du directeur de l'école et des représentants de la ville de Strasbourg.

VII. 6

École nationale supérieure d'architecture de Toulouse [ENSA-Toulouse]

Maître d'ouvrage :
ministère de la Culture et de la Communication

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

Support juridique :
convention d'études préalables - 19/05/2015

Montant total :
70 000 € TDC

Les locaux de l'École nationale d'architecture de Toulouse [ENSA-Toulouse] ont été construits dans les années 1970 par l'architecte Georges Candilis sur le site du quartier du Mirail. Les locaux actuels de l'ENSA-Toulouse ne sont plus adaptés, ni au nombre d'étudiants et de chercheurs, ni à la réalité de l'enseignement et de la recherche délivrés dans l'établissement, ni à son fonctionnement en réseau élargi. L'école souffre, en effet, d'ateliers de pratique trop petits, d'absence d'amphithéâtre et d'atelier maquette, d'espaces pour ses laboratoires de recherche ou d'absence d'équipement d'enseignement *via* les ressources numériques avec locaux administratifs disséminés dans l'établissement. La qualité environnementale et l'accessibilité sont, aujourd'hui, non-conformes aux exigences actuelles.

Après plusieurs hypothèses d'implantations alternatives, l'hypothèse d'un maintien sur le site actuel, situé à proximité immédiate du campus du Mirail est inscrite au Contrat de plan État-région (CPER) 2014-2020. Dans la perspective d'un projet à venir, la Drac de Midi-Pyrénées avait déjà entrepris une étude de programmation fonctionnelle et technique en 2009.

Déroulement de l'opération en 2016
Par le biais d'une convention d'études préalables signée le 19 mai 2015, le ministère de la Culture et de la Communication a confié à l'Oppic une étude d'expertise sur les documents élaborés entre 2004 et 2009 et de réalisation de plusieurs scénarios de faisabilité d'inscription du programme sur le site, en intégrant une estimation financière en coût global (incluant les coûts exploitation-maintenance) et en établissant une prévision de planning de l'opération. L'équipe de programmation Athégram, Addenda et Batéco a remis un préprogramme au printemps 2016. Des groupes de travail se sont ensuite réunis à l'école pendant l'année pour affiner le document. L'expression des besoins a été validée fin 2016. En parallèle, une étude patrimoniale « histoire de l'école d'architecture » a été réalisée par l'agence AARP et les relevés de géomètres existants ont été complétés par le bureau d'étude GEA.

VII. 7

École nationale supérieure d'architecture de Normandie [ENSA de Normandie] – Rouen

Maître d'ouvrage :
ministère de la Culture et de la Communication

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

Support juridique :
convention études préalables - 09/12/206

Montant total :
30 000 € TDC

Les ateliers du parc de l'École nationale supérieure d'architecture de Normandie [ENSA de Normandie] étaient, à l'origine, un établissement destiné à abriter une annexe de l'Institut européen d'environnement et d'architecture. Ce bâtiment de petite taille est situé sur la parcelle État du site d'implantation de l'ENSA de Normandie, à Darnetal. Il reste aujourd'hui inutilisé.

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'école de 2011 avait souligné une réhabilitation possible des ateliers du parc conditionnée par des disponibilités budgétaires. Le conseil immobilier de l'État a préconisé, dans son avis rendu le 5 mars 2014, que ce bâtiment fasse l'objet d'une réhabilitation ou soit cédé.

Déroulement de l'opération en 2016
Le ministère de la Culture et de la Communication a demandé à l'Oppic d'étudier au plan technique les conditions permettant la mise en exploitation des ateliers du parc de l'École nationale supérieure d'architecture de Normandie. Une mise aux normes est un préalable indispensable à l'usage de ce bâtiment. La convention d'études a été signée le 9 décembre.

VII. 8

École nationale supérieure d'art de Limoges

Support juridique :
convention-cadre Culture

Montant total :
3 000 000 € TDC

L'École nationale supérieure d'art de Limoges, réalisée sous la maîtrise d'œuvre de Nicolas Michelin et Finn Geipel de l'agence LAB.F.AC (Laboratory for Architecture), a été inaugurée en 1994. Les architectes ont proposé un bâtiment résolument industriel et une structure alliant béton, acier, bois et verre. Les matériaux sont bruts pour renforcer l'aspect industriel. L'ensemble est organisé à partir d'une immense halle construite en longueur, dont les éléments porteurs résident dans une structure métallique. À cet espace unitaire dédié aux activités communes, succèdent quatre ateliers dits « pools », disposés en enfilade. Les espaces dévoués au travail, à l'exploration et à l'expérimentation disposent d'un très bon éclairage zénithal grâce à une toiture, presque plane, constituée de modules-cassettes soit opaques, soit transparents avec présence de brise-soleil. Cette structure couvre 5000 m² et sa conception, permettant un éclairage différencié et modulable, est innovante.

Déroulement de l'opération en 2016
L'Oppic a assuré le suivi de l'année de parfait achèvement des travaux réceptionnés en 2015 portant sur la mise en accessibilité de l'école à tous les publics.

Par ailleurs, en lien avec l'école et la direction générale de la création artistique, une consultation de maîtrise d'œuvre pour l'opération de réfection du clos et du couvert de l'école a été préparée fin 2016. Les études seront conduites en 2017 et auront pour objet la réfection de la toiture et la gestion des eaux pluviales.

Limoges

VII. 9

École nationale supérieure des arts décoratifs – Paris

Maître d'ouvrage :
ministère de la Culture
et de la Communication

Maître d'œuvre :
Be-Projex Ingenierie

Support juridique :
convention-cadre Culture

Montant total :
1 150 000 € TDC

La verrière « ERASME » de l'École nationale supérieure des arts décoratifs de Paris située rue l'Ulm, réalisée en 1998 dans le cadre d'un bâtiment neuf, sous maîtrise d'œuvre de Luc Arsène Henry et Philippe Starck, architectes, est l'objet de différentes infiltrations d'eau de pluie au niveau des jonctions avec la structure porteuse. L'Oppic a été missionné en 2016 pour travailler sur ce sujet *via* une inscription d'un budget d'études en convention-cadre.

Déroulement de l'opération en 2016
En 2016, un bureau d'étude a été missionné par l'Oppic afin de réaliser un diagnostic et une analyse de l'étendue des besoins. Parallèlement au diagnostic qui sera complété par des propositions et des estimations, une étude sur la possibilité de création d'une mezzanine a également été commandée. Le rendu est prévu courant 2017.

ENSAD

VII. 10

École nationale supérieurs de création industrielle [ENSCI-Les Ateliers] – Paris

Support juridique :
convention-cadre Culture

Montant total :
75 048 € TDC

Créée en 1982, l'École nationale supérieure de création industrielle [ENSCI-Les Ateliers] est consacrée à la création et au design industriels. Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), elle est placée sous la tutelle des ministères chargés de la Culture et de l'Industrie. L'école est installée dans un bâtiment de cinq étages situé sur une longue parcelle traversante entre la rue Saint-Sabin et la rue Nicolas Appert.

La direction générale de la création artistique (DGCA) du ministère de la Culture et de la Communication, en relation avec la direction de l'ENSCI-Les Ateliers, souhaite lancer un schéma directeur immobilier portant sur l'ensemble de l'établissement. Son objectif est d'établir un lien entre les projets stratégiques de l'établissement et le patrimoine dont il dispose.

La phase I d'état des lieux et préconisations comprend :
- le respect des diagnostics techniques ;
- la qualité de l'état réglementaire et normatif ;
- l'état fonctionnel ;
- la qualité environnementale ;
- la détermination de travaux d'urgence ;
- l'estimation financière en coût global-expertise exploitation-maintenance.

Déroulement de l'opération en 2016
Les études ont débuté en mai 2016 et seront achevées en 2017. Elles permettent de fixer les interventions à partir d'un état des installations existantes et d'entretien avec les services de l'école. Les préconisations de travaux d'urgence ont été présentées mi-octobre pour répondre au mieux aux exigences réglementaires et observations des différentes instances de contrôle (contrôle de sécurité, APAVE, CRAMIF, etc.).

VII. 11

Écoles nationales supérieures d'architecture [ENSA] – Paris

Maître d'ouvrage :
ministère de la Culture et de la Communication, direction générale des patrimoines, secrétariat général

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

Support juridique :
convention d'études préalables - 9/12/2016

Montant total :
30 000 € TDC

Schéma directeur du site

Dans la suite de ses échanges avec le Conseil de l'immobilier de l'État (CIE), le ministère de la Culture et de la Communication (direction générale des patrimoines et secrétariat général), a demandé à l'Oppic de réaliser un schéma directeur immobilier global des écoles nationales supérieures d'architecture [ENSA]. Ce schéma permettra d'homogénéiser les données de chaque école nationale supérieure d'architecture sur leur situation immobilière (état des lieux de l'immobilier utilisé par les établissements, analyse des besoins d'évolution, remise à niveau), de programmer les projets immobiliers à prévoir et de les hiérarchiser selon leur degré d'urgence, tout en cherchant à optimiser les coûts globaux de l'immobilier. Si le schéma directeur concernera les vingt écoles, le travail d'élaboration sera différencié selon que les écoles aient bénéficié d'une rénovation récente ou non.

L'objectif est de pouvoir disposer des éléments de la phase 1 du schéma directeur du site, destinée à l'inventaire et à la fiabilisation des données immobilières, avant fin 2017. Une convention d'études préalables a été signée en ce sens, le 9 décembre 2016.

VII. 12

Institut méditerranéen de la ville et des territoires [IMVT]/École nationale supérieure d'architecture de Marseille [ENSA-M] – Marseille

Maître d'ouvrage :
ministère de la Culture
et de la Communication

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine
et des projets immobiliers
de la Culture

Support juridique :
convention d'études
préalables - 4/12/2014,
convention de mandat études
et travaux - 26/12/2016

Montant total :
45 700 000 € TDC

Ce projet vise la relocalisation de l'École nationale supérieure d'architecture de Marseille [l'ENSA-M] en centre-ville de Marseille dans le cadre de la création de l'institut méditerranéen de la ville et des territoires avec l'institut d'urbanisme régional d'Aix-Marseille Université et l'antenne de Marseille de l'Ecole nationale supérieure de paysage. La nouvelle localisation se situe sur l'îlot Aix-Bas de la ZAC Saint-Charles, porte d'Aix, à proximité immédiate du Campus Saint-Charles et de la gare Saint-Charles sur un foncier sous la responsabilité de l'établissement Euroméditerranée.

Déroulement de l'opération en 2016
Suite à la validation du préprogramme par la commission ministérielle des projets immobiliers à l'automne 2015, des groupes de travail thématiques représentant des trois écoles et l'Oppic ont poursuivi le travail sur le préprogramme de l'Institut. Parallèlement, la mission confiée par le ministère de l'Agriculture à Michel Desvigne, président de École nationale supérieure du paysage [ENSP], sur l'opportunité de maintenir l'antenne marseillaise et de rejoindre l'IMVT s'est conclue sur un avis positif. La programmation technique a ainsi pu être élaborée dans le prolongement des études précédemment engagées.

Les collectivités et les porteurs du projet ayant confirmé leur engagement, le ministère de la Culture et de la Communication a confié un mandat de maîtrise d'ouvrage à l'Oppic pour la construction de l'IMVT (convention de mandat du 26 décembre 2016), pour un coût d'opération de 45,7 M€ TDC en euros courants, études préalables incluses.

VII. 13

Mise aux normes d'accessibilité pour les écoles nationales supérieures d'art et d'architecture

Maître d'ouvrage :
ministère de la Culture
et de la Communication

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine
et des projets immobiliers
de la Culture

Maîtres d'œuvre :
- lot 1 : Béatrice Mouton, architecte/ID+, bureau d'études techniques
- lot 2 : agence Ankel Cerese, architecte/BETSO et GEC-LR, bureaux d'études techniques
- lot 3 : agence Monica Fontana, architecte/ILTEC, bureau d'études techniques
- ENSA Versailles : Pierre Bortolussi, architecte en chef des monuments historiques

Support juridique :
convention de mandat -
03/11/2011 - et avenants
1 à 3

Montant total :
- ENSA Lyon :
1 100 000 € TDC
- ENSA Versailles :
2 524 000 € TDC
- ENSA Dijon :
1 040 000 € TDC

Écoles nationales supérieures d'architecture

Le ministère de la Culture et de la Communication a confié à l'Oppic, par une convention de mandat de travaux du 3 novembre 2011, le soin de réaliser la mise aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées des écoles d'architecture, conformément à la loi du 11 février 2005.

En raison de leur nombre et de leur répartition géographique, les écoles ont été réparties en trois lots afin d'attribuer des maîtrises d'œuvre pour chacun. Les contrats de maîtrise d'œuvre sont constitués d'une tranche ferme pour les études et d'une tranche conditionnelle pour les travaux :
- lot 1 - nord : Lille, Rennes, Marne-la-Vallée, Belleville, La Villette, Lyon ;
- lot 2 - sud : Marseille, Montpellier ;
- lot 3 - centre : Clermont-Ferrand ;
- l'école de Versailles (deux opérations : sécurité incendie et accessibilité handicapés) sous maîtrise d'œuvre de l'architecte en chef des monuments historiques.

A - ENSA Lyon

Les travaux comprennent principalement :
- la modification des ouvrants des portes d'accès aux ateliers, salles informatiques et bibliothèque ;
- l'adaptation des ensembles sanitaires destinés aux handicapés ;
- la modification des escaliers d'accès et l'élargissement de la passerelle du 1er étage ;
- la création de plateformes élévatrices ;
- la mise en place des signalétiques de sécurité et d'orientation réglementaires sur tout le bâtiment ;
- l'adaptation du mobilier.

Déroulement de l'opération en 2016
Les travaux, commencés en octobre 2015, ont été réceptionnés en mai 2016, achevant ainsi l'opération.

VII. 13

Mise aux normes d'accessibilité pour les écoles nationales supérieures d'art et d'architecture
suite

B/ENSA Versailles

Les travaux comprennent principalement :

- l'aménagement de la chaussée et des accès extérieurs ;
- l'adaptation des sanitaires ;
- la modification d'escaliers ;
- la création de plateformes élévatrices ;
- la modification d'accès divers ;
- la mise en place d'une signalétique.

Déroulement de l'opération en 2016
Les travaux, commencés en avril 2016, se sont poursuivis dans l'objectif d'une livraison repoussée à mi-2017 par rapport au calendrier initial, suite à différentes difficultés techniques de réalisation rencontrées.

Écoles nationales supérieures des beaux-arts [ENSBA]

Le ministère de la Culture et de la Communication a confié à l'Oppic, par une convention de mandat du 26 novembre 2010, le soin de réaliser la mise aux normes d'accessibilité à tous des écoles des beaux-arts. Les écoles concernées par cette convention sont Dijon, Limoges et Arles.

A/ENSA Dijon

Le permis de construire a été déposé et instruit en 2014, et l'étude de projet a été revue par l'architecte et remise en septembre 2014, mais des difficultés inhérentes au projet, liées à des souhaits de procéder à d'autres types d'emménagements ont conduit à surseoir à cette opération. Le marché de maîtrise d'œuvre est en cours de résiliation pour élaborer un nouveau périmètre d'opération.

VII. 14

Site Malaquais : École nationale supérieure des beaux-arts de Paris [ENSB-a] / École nationale supérieure d'architecture de Paris Malaquais [ENSAPM] – Paris

Le site de Paris-Malaquais regroupe deux grandes institutions du ministère de la Culture et de la Communication : l'École nationale supérieure des beaux-arts de Paris [ENSB-a] et l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Malaquais [ENSAPM]. Il forme un vaste ensemble situé au cœur du quartier de Saint-Germain-des-Prés, dont les bâtiments sont répartis sur plus de deux hectares, entre la rue Bonaparte et le quai Malaquais, et datent des 17e, 18e et 19e siècles et même pour certaines parties, du 20e siècle. Classé au titre des monuments historiques en 1972, le site se réparti en cinq ensembles bâtis :

- les bâtiments du Mûrier auquel il faut ajouter la chapelle des Petits-Augustins ;
- le Palais des études ;
- le bâtiment des Loges ;
- le bâtiment Perret ;
- les hôtels de Chimay.

Support juridique :
convention-cadre Culture

Montant total :
648 200 € TDC

Schéma directeur

L'Oppic est chargé de réaliser un schéma directeur du site Malaquais accueillant l'École nationale supérieure des beaux-arts et l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Malaquais. Le bilan général dressé révèle un état de dégradation du patrimoine immobilier et des équipements qui présentent une sécurité aléatoire, notamment en matière de sécurité-sureté et sanitaire. Il est noté aussi la nécessité de rationaliser l'usage des espaces et d'améliorer le pilotage bâtimentaire. L'Oppic a proposé une stratégie de rénovation, en regroupant par zones géographiques les travaux et en les hiérarchisant selon les priorités suivantes :

- la mise en conformité réglementaire ;
- la rationalisation des usages ;
- l'amélioration de l'exploitation-maintenance pour assurer la continuité de fonctionnement du site.

Déroulement de l'opération en 2016
Une étude en « coût global et une expertise en exploitation maintenance » a été commandée sur la base des diagnostics de l'existant (analyse architecturale, diagnostics fonctionnel, technique et environnemental du schéma directeur technique et patrimonial).

Il est attendu différents schémas d'exploitation décrivant les points forts et les limites de chacun. Le scénario validé a vocation à servir de base à la rédaction des marchés d'exploitation maintenance pour garantir un niveau de service pertinent au projet et assurer la pérennité du bâti en intégrant la dimension de gros entretien renouvellement (GER). Pour ce faire, une consultation sommaire a été lancée le 21 décembre auprès de quatre économistes spécialisés en coût global.

Site Malaquais : École nationale supérieure des beaux-arts de Paris [ENSB-a] / École nationale supérieure d'architecture de Paris Malaquais [ENSAPM] – Paris
suite

Maître d'œuvre :
ETC, bureau d'études techniques

Support juridique :
convention-cadre Culture

Montant total :
3 300 000 € TDC

Mise en conformité des installations électriques

Les installations électriques de l'ENSB-a et de l'ENSAPM connaissent régulièrement des défaillances et posent aujourd'hui un problème de sécurité pour le site. Les réseaux existants présentent une grande complexité dans leur architecture. L'opération consiste à renouveler l'ensemble des installations primaires, à les mettre en conformité et à résoudre l'ensemble des dysfonctionnements et non-conformités rencontrées sur le réseau secondaire du site.

Déroulement de l'opération en 2016
Les travaux principaux, démarrés en juillet 2015, ont été réceptionnés en mai.
En outre, des travaux complémentaires de renouvellement et de mise en conformité des installations secondaires ont pu être réalisés : davantage d'espaces ont ainsi pu être traités et l'ensemble des travaux s'est achevé à la fin du mois d'octobre.

Maître d'œuvre :
François Chatillon, architecte en chef des monuments historiques

Support juridique :
convention-cadre Culture

Montant total :
3 623 000 € TDC

Mise en accessibilité du site aux personnes à mobilité réduite

Pour répondre à l'obligation réglementaire de mise en accessibilité du site de Paris-Malaquais, ont été lancés des travaux pour :

- créer et mettre en conformité des ascenseurs ;
- mettre en conformité une dizaine de pôles sanitaires ;
- créer plusieurs rampes en intérieur et extérieur ;
- transformer le perron et la façade du bâtiment des Loges ;
- et enfin, créer plusieurs bandes pavées.

Déroulement de l'opération en 2016
Les travaux démarrés en juillet 2014 ont été réceptionnés en juillet 2016, les réserves levées en septembre.

Maître d'œuvre :
François Chatillon, architecte en chef des monuments historiques

Support juridique :
convention-cadre Culture

Montant total :
4 600 000 € TDC

Restauration de la cour du Mûrier

La cour du Mûrier, ancien cloître du couvent des Petits-Augustins, a été transformée au 19e siècle par l'architecte Felix Duban en un « atrium cloître à l'italienne » avec une fontaine centrale. Elle est entourée sur trois côtés d'une galerie d'arcades en plein cintre et pilastres doriques. Badigeonnée à l'extérieur d'ocre et de terre de sienne, ornée de statues d'antiques en marbre dans les arcades, elle est décorée intérieurement de fresques d'inspiration italienne, et enrichie sur tout son pourtour de copies de bas-reliefs du Parthénon. Le plafond, à solives apparentes, ainsi que le sol en mosaïque, composée de tesselles de marbres et calcaires de natures et couleurs variées, participent de la riche polychromie de la galerie.

La cour offre actuellement un aspect très dégradé :

- les fresques sont en voie de disparition totale, suite à une mauvaise restauration dans les années 1960/70 ;
- les sculptures sont abîmées et incomplètes ;
- les sols en mosaïques sont usés, en voie de disparition dans certaines zones ;
- les couvertures nécessitent une restauration urgente, celles-ci étant fuyardes et présentant un risque pour les collections installées dans la chapelle ;
- les façades offrent un aspect dégradé.

Les travaux de restauration de la cour sont organisés en trois tranches de travaux : la tranche ferme concerne la couverture et la façade de la chapelle et les tranches conditionnelles 1 et 2, les façades et les galeries nord et est.
Les autorisations de travaux au titre des monuments historiques et de l'établissement recevant du public ont été obtenues en 2015. La consultation des entreprises a été menée de juin à septembre 2015. La période de préparation des travaux a commencé en décembre 2015.

Déroulement de l'opération en 2016
Les travaux de la tranche ferme se sont poursuivis en 2016 conformément au calendrier prévisionnel. La réception est prévue en janvier 2017. La tranche conditionnelle 1 a été affermie en juillet pour un démarrage des travaux en août.

Site Malaquais : École nationale supérieure des beaux-arts de Paris [ENSB-a] / École nationale supérieure d'architecture de Paris Malaquais [ENSAPM] – Paris
suite

Maître d'ouvrage :
ministère de la Culture
et de la Communication

Maître d'œuvre :
François Chatillon,
architecte en chef des
monuments historiques

Support juridique :
convention de mandat
du 19/05/2014 et avenants
n°1 à 3. Cette opération
fait l'objet d'un mécénat
de Ralph Lauren à hauteur
de 100 %

Montant total :
1 425 000 € TDC

Restauration et équipement de l'amphithéâtre d'honneur

L'amphithéâtre d'honneur représente une des salles les plus originales et la plus riches en décors de l'École des beaux-arts. Celui-ci constitue le véritable cœur historique de l'institution, destiné aux cérémonies officielles où étaient jadis décernés aux étudiants-artistes les diplômes et les Prix de Rome. Sous-utilisé pour des raisons de défaut de confort et de vétusté de ses équipements, la direction de l'école a souhaité remettre cet amphithéâtre en service pour des manifestations prestigieuses. Permettant d'accueillir, à terme, une centaine d'auditeurs dans un cadre mis aux normes et doté d'équipements acoustiques et audiovisuels adaptés.

La restauration prévoit des interventions importantes sur les décors : boiseries, gradins et les sols de l'amphithéâtre (parquets marquetés) et une plus légère sur les décors polychromes de la voûte (nettoyage général et réintégration des lacunes).

La mise en conformité de l'amphithéâtre d'honneur constitue le second volet du projet. Les installations techniques sont vétustes (électricité, chauffage, etc.) et il convient de le doter de confort (mobilier) et d'outils adaptés à la communication et la pédagogie moderne. Une mise en conformité au titre d'établissement recevant du public (ERP) est également indispensable (éclairage et balisage de secours, détection incendie, désenfumage, etc.).

Les travaux seront organisés en une tranche unique et ont démarré le 7 décembre 2015.

Déroulement de l'opération en 2016
Les travaux ont été réceptionnés en septembre pour permettre la restitution de l'amphithéâtre d'honneur pour la rentrée des étudiants.

Maître d'œuvre :
François Chatillon,
architecte en chef des
monuments historiques

Support juridique :
convention-cadre Culture

Montant total :
1 425 000 € TDC

Restauration des couvertures et verrières du corps central de l'hôtel de Chimay

Les façades de l'hôtel de Chimay ont fait l'objet d'une restauration en 2012. Les couvertures n'avaient pas été traitées à cette occasion. En mai 2014, l'état de dégradation des ouvrages a entraîné la nécessité de programmer une opération en deux phases :

- le bâchage des verrières et des reprises ponctuelles des couvertures et chéneaux en urgence ;
- puis, une remise en état pérenne de ces ouvrages.

La protection provisoire des verrières et les travaux d'urgence ont été réalisés en janvier 2015.

Déroulement de l'opération en 2016
La consultation des entreprises pour les travaux pérennes a été lancée en septembre. Les travaux démarreront au printemps 2017 à l'issue du chantier de mise en lumière des façades donnant sur le quai Malaquais.

Maître d'œuvre :
François Chatillon,
architecte en chef des
monuments historiques

Support juridique :
convention-cadre Culture

Montant total :
1 380 000 € TDC

Mise en conformité des systèmes de sécurité incendie et création d'un PC sécurité unique

Les installations de sécurité incendie communes à l'École des beaux-arts et à l'École d'architecture de Paris-Malaquais connaissent régulièrement des défaillances et posent aujourd'hui un problème de sécurité pour le site. Les centrales SSI existantes sont obsolètes techniquement et en fin de vie. La disponibilité des pièces de rechanges n'est plus assurée.

Initialement envisagée en maîtrise d'ouvrage directe de l'ENSB-a, l'opération menée jusqu'à la consultation des entreprises n'avait pu aboutir en raison d'une difficulté à trouver une implantation pour le poste central de sécurité. Afin de conduire les travaux dans les deux établissements et d'installer un PC de sécurité commun, l'Oppic a été chargé, en septembre 2016 d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération qui comporte trois volets :

- la création d'un PC de sécurité commun aux deux établissements dans le bâtiment d'accueil actuel, en prenant en compte le déplacement préalable de l'accueil des deux établissements ;
- le renouvellement intégral des installations de sécurité incendie, dans les zones ERP mais également celles non-accessibles au public ;
- l'achèvement des prestations liées au système de sécurité incendie [SSI] n'ayant pu être réalisées dans le cadre d'un projet précédent de mise en accessibilité.

Déroulement de l'opération en 2016
Les études de maîtrise d'œuvre, menées par l'architecte en chef des monuments historiques, ont commencé en décembre. L'objectif de démarrage des travaux est porté au début du premier trimestre 2018 sous réserve de la libération des locaux qui accueilleront, à terme, le PC de sécurité.

Maître d'œuvre :
François Chatillon,
architecte en chef des
monuments historiques

Support juridique :
convention-cadre Culture

Montant total :
1 425 000 € TDC

Salles Foch et Melopmène, désordres de la chaufferie en sous-sol

Comme suite au constat d'importants désordres sur les maçonneries des piliers de la chaufferie du bâtiment Melpomène de l'École nationale supérieure des beaux-arts, l'Oppic a missionné François Chatillon, architecte en chef des monuments historiques en charge du bâtiment, afin d'expertiser à partir de 2013 l'état sanitaire des maçonneries et la stabilité des fondations.

Déroulement de l'opération en 2016
Le contrat de maîtrise d'œuvre a été mis au point et notifié à l'architecte en chef des monuments historiques à la fin de l'année, afin de mener les études dans la perspective d'un démarrage des travaux en 2017.

VIII. Institutions

Hôtel d'Évreux, Paris

Conseil économique, social et environnemental [CESE] – Paris

Maître d'ouvrage :
Conseil économique, social et environnemental

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

Maître d'œuvre :
- restauration des façades en béton : Arnaud de Saint-Jouan, architecte en chef des monuments historiques
- mise en conformité des ascenseurs : Ascaudit, bureau d'études techniques
- mise en accessibilité du palais d'Iéna :
  - parties classées : Stéphane Thouin, architecte en chef des monuments historiques
  - parties non classées : Archi made architecture/ETC bureau d'études techniques

Support juridique :
convention de mandat - 28/05/2013 - et avenants 1 à 4

Montant total :
6 825 000 € TDC

Le palais d'Iéna, également connu sous le nom de musée des Travaux publics, est un monument dessiné par Auguste Perret et construit par son entreprise, la Société des grands travaux, en béton armé. La construction du musée commence en janvier 1937 et se poursuit pendant l'Exposition internationale « Arts et Techniques dans la vie moderne », qui se tient à Paris du 25 mai au 25 novembre 1937. Le musée permanent des Travaux publics est inauguré par Albert Lebrun, président de la République, le 4 mars 1939. Par la suite, sont élevées sur un plan différent, l'aile avenue du président Wilson par l'architecte Vimond en 1962, puis l'aile avenue Albert de Mun par Gilles Bouchez en 1995. Les façades édifiées par Auguste Perret ont été classées parmi les monuments historiques ainsi que la rotonde place d'Iéna, la façade avenue d'Iéna, l'extrémité ouest à la limite de l'extension de 1993, les façades est et sud de la cour.

Par convention de mandat signée le 28 mai 2013, le Conseil économique, social et environnemental [CESE] a confié à l'Oppic le soin d'organiser et de conduire les études et les travaux programmés annuellement sur les bâtiments qu'il occupe. Dans le respect du programme général de la convention, un avenant fixe, chaque année, la liste ainsi que la nature des études et des travaux à réaliser. Ainsi, un programme pluriannuel des travaux est établi pour les années 2013 à 2017 et se déploie autour cinq enjeux :
- mettre à jour les connaissances du bâtiment ;
- assurer l'accueil du public ;
- conserver le patrimoine ;
- s'inscrire dans une politique de développement durable ;
- valoriser le patrimoine immobilier.

L'avenant n°4 à la convention, signé le 26 janvier 2016, a permis d'arrêter la programmation des travaux pour l'exercice 2016 et de fixer le montant de la convention pour l'année 2016. L'avenant n° 5 à la convention de mandat a été préparé et soumis au CESE en décembre 2016. Il a été présenté au conseil d'administration de l'Oppic du 14 mars 2017.

CESE

Restauration des façades en béton d'Auguste Perret

Cette opération est inscrite en priorité dans le plan pluriannuel d'investissement arrêté par le CESE et participe à l'enjeu n°3 : conserver le patrimoine. Pour formuler des bétons de reprise parfaitement compatibles avec les bétons existants, tant du point de vue mécanique que de l'aspect architectural, une campagne de tests a été réalisée au début du chantier. Les travaux consistent à reprendre les zones ayant fait l'objet de ragréages, les zones épaufrées ou éclatées et celles présentant des potentiels de corrosion significatifs déterminés par les investigations. Après nettoyage, il s'agit de purger la zone jusqu'à la mise à nu des armatures, de mettre en œuvre des armatures complémentaires selon l'état de corrosion, de passiver les armatures, d'effectuer des essais de convenance et des adaptations des teintes et granulométrie. Une légère patine est recherchée sur les éléments neufs pour retrouver une homogénéité des façades. Les claustras font l'objet de ragréages ponctuels après nettoyage et de reprise des joints en retouche. Une vérification et une mise en peinture des menuiseries métalliques sont réalisées ainsi que le traitement des ventilations sur les façades, la dépose et la repose éventuelle des appareils fixés aux façades, le décapage du auvent, côté cour, le raccordement des descentes d'eaux pluviales, en outre, des filets de protection de volatiles sont placés sur les claustras.

Déroulement de l'opération en 2016
En 2016, l'exécution de la seconde tranche de travaux s'est poursuivie. La réception définitive du chantier a été prononcée en novembre.

VIII. 1

Conseil économique, social et environnemental [CESE] – Paris
suite

Restauration de la salle hypostyle

Cette opération relève de l'enjeu n°3 : conserver le patrimoine. Le programme de l'étude comprend :

- le remplacement des menuiseries métalliques en vue d'une optimisation des performances énergétiques ;
- l'occultation des baies vitrées ;
- la réfection du dallage au sol ;
- l'intégration d'un chauffage et d'un rafraîchissement par le sol ;
- la mise en œuvre d'un éclairage de sécurité au sol.

Déroulement de l'opération en 2016
Stéphane Thouin, architecte en chef des monuments historiques a été missionné en octobre pour réaliser une étude de diagnostic. Son étude devrait être achevée en janvier 2017.

Mise en accessibilité du palais d'Iéna aux personnes à mobilité réduite

Cette opération relève de l'enjeu n°2 : assurer l'accueil des publics. Le CESE souhaite être exemplaire quant à la manière dont il accueille tous les publics et leur favoriser l'accès le plus large au palais qu'il occupe. Cette opération est donc programmée pour permettre au CESE de conduire toutes les démarches nécessaires à la mise en accessibilité de ses locaux aux personnes à mobilité réduite et d'offrir un accompagnement adapté à toutes les personnes en situation de handicap.

Déroulement de l'opération en 2016
Deux marchés de maîtrises d'œuvre ont été notifiés le 10 décembre 2015 et le 8 février 2016. L'un, passé à l'architecte en chef des monuments historiques, concerne la mise en accessibilité des parties classées du palais. L'autre, confié au groupement Archimade/ETC, traite de la signalétique générale et des parties non protégées de l'édifice. Les études d'avant-projet sommaire ont été conduites de février 2016 à janvier 2017. Elles ont permis d'identifier plusieurs solutions de mise en accessibilité de la rotonde Perret qui ont été soumises à la Drac d'Île-de-France pour avis au stade de l'avant projet sommaire.

VIII. 2

Hôtel national des Invalides – Paris

Maître d'œuvre :
- tranche ferme : Benjamin Mouton, architecte en chef des monuments historiques
- tranches conditionnelles 1,2 et 3 : Paul Barnoud, architecte en chef des monuments historiques

Support juridique :
convention-cadre Culture-Défense

Montant total :
22 240 054 € TDC

En 1670, Louis XIV décidait de la création de l'hôtel des Invalides pour accueillir les vétérans de ses guerres. La direction des travaux fut confiée à l'architecte Libéral Bruant. Les premiers pensionnaires s'y sont installés en 1674. À la fois hospice, caserne, couvent, hôpital et manufacture, l'hôtel est une véritable cité réglementée selon un système à la fois militaire et religieux. À la fin du 17e siècle, il abrite jusqu'à 4 000 pensionnaires. Les plus valides assurent un service de garde, notamment à la Bastille, les autres animent des ateliers de cordonnerie, tapisserie et enluminure. Sous le Consulat puis l'Empire, Napoléon Bonaparte réorganise l'institution et amorce la transformation de l'église Saint-Louis en panthéon militaire national. Cette évolution est consacrée à partir de 1840 par l'édification, sous le dôme, du tombeau de l'Empereur. De nos jours, l'hôtel national des Invalides, classé au titre des monuments historiques, est un haut lieu de la mémoire nationale. Près de cinquante organismes y ont leur activité. Parmi eux, l'institution nationale des Invalides, hôpital militaire installé au sud du site, poursuit la vocation première de la fondation, tandis que dans la partie nord, les collections du musée de l'Armée ont remplacé les vétérans du roi.

Restauration des façades, galeries et toitures de la cour d'honneur

Le parti de restauration propose, pour l'ensemble de la cour, la conservation d'une partie de l'état actuel et le retour aux dispositions du 17e siècle et du début du 18e siècle pour d'autres. Le projet prévoit :

- la restauration des parements maçonnés, avec les murs, sols, plafonds ;
- la restitution de la continuité visuelle des galeries de la cour d'honneur vers les corridors de distribution (restitution de grilles) ;
- la restauration des menuiseries selon le cahier des charges général de l'hôtel ;
- la restauration des toitures du versant donnant sur la cour d'honneur avec la reprise des fermes de charpente en tant que de besoin ;
- la restauration des cadrans solaires, méridiennes et sculptures des frontons.

Cette opération est scindée en une tranche ferme et trois tranches conditionnelles.

Déroulement de l'opération en 2016
Les travaux de la deuxième tranche du chantier de restauration des façades et des galeries de la cour d'honneur lancés en 2015 ont fait l'objet d'une réception partielle le 29 février. La tranche conditionnelle n°3 a, quant à elle, été affermie en avril et devrait être réceptionnée au mois de juin 2017. Afin de ne pas léser à deux reprises l'exploitation du grand salon par le musée de l'Armée, le ministère de la Défense a souhaité engager la restauration du corps central nord parallèlement à cette troisième tranche de travaux. À l'issue d'une consultation de travaux qui a été menée du 17 juin au 18 juillet, les marchés de restauration du corps central ont été notifiés en août et les échafaudages de chantier ont pu être installés simultanément sur les faces nord et sud des locaux nobles, dans une perspective de repli en mai 2017.

VIII. 3

Institut de France – Paris

Maître d'ouvrage :
Institut de France

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

Maîtres d'œuvre :
Atelier Barani, architecte/ Ducks sceno/Khephren/Alto/ Lamoureux/Voxoa/Cicad

Support juridique :
convention de mandat - 30/07/2010 et avenant n°1

Montant total :
29 630 000 € TDC

L'Institut de France a confié à l'Oppic, par convention de mandat en date du 30 juillet 2010, la conduite des études et des travaux de construction d'un auditorium de 350 places, de salles de réunions et de bureaux permettant d'améliorer l'accueil des colloques, conférences et réunions organisés par l'Institut. Le projet, qui représente une surface de planchers de 2 665 m², sera édifié sur la parcelle historique de l'an IV, initialement rattachée au collège des Quatre Nations et affectée pendant deux siècles à des ateliers de frappe de médailles de la Monnaie de Paris.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié en octobre 2011 à l'équipe constituée autour de l'Atelier Barani, lauréate du concours d'architecture. La parcelle de l'an IV a été officiellement transférée à l'Institut le 31 janvier 2015. La première phase de travaux de l'opération, qui s'est déroulée de février 2015 à janvier 2016, a consisté :

- en la mise en place de l'installation de chantier (base vie et emprise d'approvisionnement dans la rue Mazarine) ;
- au référé préventif avant déconstructions ;
- à la dépollution préalable des anciens bâtiments sur la parcelle ;
- aux terrassements et déconstructions ;
- à la fouille d'archéologie préventive, permettant la collecte des informations nécessaire à la poursuite de la connaissance scientifique du site.

Déroulement de l'opération en 2016

Le marché du macro lot principal (gros œuvre/clos-couvert) a été notifié en mars. Les études de synthèse et d'exécution ont commencé en juin avec les premiers travaux de curage et de terrassement. Les infrastructures de chantier ont été renforcées en juillet (grue à tour, sapines, etc.). En septembre, a eu lieu la pose de la première pierre. Les travaux de gros œuvre ont également commencé à l'automne. Ils ont été ralentis par des difficultés d'infrastructures concernant les micropieux. À celles-ci, est venu s'ajouter, en décembre, un aléa géotechnique peu étendu mais situé dans la partie centrale du terrain. Les infrastructures des zones nord et sud de la parcelle ainsi que les travaux de gros œuvre dans les bâtiments rénovés, pavillon Leclant, aile des Longitudes et salle Hugot, se sont poursuivis conformément au calendrier initial.

VIII. 4

Résidences présidentielles

Maîtres d'œuvre :
Michel Goutal, architecte en chef des monuments historiques, Frédéric Didier, architecte en chef des monuments historiques

Support juridique :
convention-cadre Culture

Montant total :
400 000 € TDC

Évaluations sanitaires et patrimoniales des résidences présidentielles, Paris Versailles

La connaissance immobilière partielle des sept résidences présidentielles (monuments historiques classés) ne permettait pas de répondre aux besoins d'une programmation et de prise de décision réactive et éclairée pour répondre aux demandes des services de la présidence de la République. Cette démarche essentielle de la connaissance du bâti est rendue possible grâce à des évaluations sanitaires et patrimoniales comprenant : un volet historique et documentaire incluant une synthèse des possibles reconquêtes patrimoniales, un volet sanitaire de l'état du bâti indiquant notamment les urgences, une évaluation des coûts, une échéance des travaux d'investissement et d'entretien.

Ces informations permettent de partager une vision globale entre les différents services, d'apporter des réponses argumentées aux demandes de travaux. De plus, l'Oppic a proposé, en collaboration avec la mission jardins de la direction générale des patrimoines que des plans de gestion des jardins des résidences présidentielles soient graduellement mis en œuvre. Ils constitueront un outil de suivi technique, documentaire, scientifique, sanitaire et économique des trois principaux parcs et jardins (Marigny, Élysée, La Lanterne) permettant, notamment, de comprendre le rapport entre le patrimoine bâti et le jardin, l'évolution historique, l'état phytosanitaire, la topographie, les réseaux hydrauliques. L'objectif étant d'entretenir et de transmettre ce patrimoine très sollicité en tenant compte des moyens mis à disposition et en ayant recours aux savoir-faire des jardiniers.

Déroulement de l'opération en 2016

Après la remise des études patrimoniales du palais de l'Alma en 2013, de l'hôtel de Marigny et du 2 rue de l'Élysée en 2014, du 14 rue de l'Élysée en 2015, les études sur le palais de l'Élysée ont été lancées en 2016. Une étude d'évaluation a été commandée à Michel Goutal, architecte en chef des monuments historiques. Des recherches historiques, documentaires des bâtiments et du parc ont été commandées à des bureaux d'étude spécialisés. Un premier plan de gestion du parc et du jardin a été commandé à Frédéric Didier, architecte en chef des monuments historiques en charge de la Lanterne en avril.

Résidences présidentielles
suite

Maître d'œuvre :
Michel Goutal, architecte en chef des monuments historiques

Support juridique :
convention-cadre Culture

Montant total :
4 005 000 € TDC

Reprise des fondations, consolidation et restauration des façades du manège du Palais de l'Alma – Paris

Les travaux concernent la reprise en sous-œuvre des fondations du manège par micropieux, l'étaiement de la structure, la restauration des façades intérieures et extérieures, la réfection des chéneaux, la pose de lignes de vie, la restauration de lanternes et la réalisation d'un parking provisoire extérieur.

L'opération s'est déroulée en site occupé dans des conditions de sécurité identiques aux autres opérations de l'Alma et concomitamment aux chantiers de l'aile est et de la fédération de Russie sur la parcelle voisine. L'accès aux façades est du manège, uniquement à partir de l'emprise du chantier de la fédération de Russie, a complexifié le déroulement du chantier.

Déroulement de l'opération en 2016
Les travaux ont été réceptionnés le 26 février.

Maître d'œuvre :
Michel Goutal, architecte en chef des monuments historiques

Support juridique :
convention-cadre Culture

Montant total :
3 900 000 € TDC

Restauration des façades et des toitures de l'aile est et de l'aile des ateliers du Palais de l'Alma – Paris

La démolition des anciens bâtiments de Météo France a mis en évidence un linéaire de façades extrêmement dégradé. Une opération de restauration du clos-couvert de l'aile Est et de l'aile des ateliers du palais de l'Alma est devenue indispensable pour répondre à l'état sanitaire préoccupant des couvertures, confirmé par l'étude d'évaluation patrimoniale.

Les conditions de sécurité incendie ont été prises en compte avec la pose de châssis de désenfumage et avec le fractionnement des combles – l'isolation des combles et des fenêtres répondent aux critères énergétiques. L'installation de lignes de vie, la réhabilitation des ventilations des caves répondent aux besoins d'assainissement. L'opération se déroule en site sensible et occupé, avec une contrainte de coactivité de deux chantiers.

Déroulement de l'opération en 2016
Les travaux ont été réceptionnés le 25 mars.

Restauration des portails et élargissement des passages de l'hôtel Marigny, du Palais de l'Élysée et du Palais de l'Alma – Paris

Maître d'œuvre :
Michel Goutal, architecte en chef des monuments historiques

Support juridique :
convention-cadre Culture

Montant total :
2 362 000 € TDC

L'opération, en site sensible et occupé, porte sur la restauration des quatre portails situés dans trois résidences présidentielles : le portail d'honneur de l'hôtel de Marigny, le portail d'honneur et le portail Est de l'hôtel d'Évreux et le portail d'entrée Est du Palais de l'Alma. Pour des raisons de vétusté, le portail d'honneur du palais de l'Alma et celui du palais de l'Élysée (deux portails métalliques) ont d'ores et déjà été remplacés de manière provisoire. L'opération de restauration de ces portails sera accompagnée de travaux d'élargissement des passages afin de répondre aux normes d'accessibilité avec un accès pompier à la cour d'honneur de l'Élysée.

Déroulement de l'opération en 2016
S'agissant du portail de la cour Est de l'hôtel d'Évreux, celui-ci a été restauré et réceptionné le 16 août. Le portail d'honneur de l'hôtel de Marigny a été déposé et le portail provisoire a été installé. Les consultations des entreprises pour les deux portails restant ont été lancées fin 2016.

Restauration des cheminées, hôtel de Marigny – Paris

Maître d'œuvre :
Michel Goutal, architecte en chef des monuments historiques

Support juridique :
convention-cadre Culture

Montant total :
2 800 000 € TDC

L'opération a pour objet la restauration de quatre cheminées donnant sur la cour d'honneur de l'hôtel de Marigny maintenues sous filets depuis 2008 dont l'état sanitaire préoccupant a été confirmé par l'étude sanitaire et patrimoniale de 2014. Ce projet prévoit également la restauration des parties hautes d'un mur mitoyen situé au nord et la restauration des potences des deux lanternes situées sur ce mur nord, la pose de lignes de vie en toiture.

Déroulement de l'opération en 2016
Le dossier de consultation des entreprises a été adressé en novembre pour des travaux à exécuter en 2017.

Résidences présidentielles
suite

Maître d'œuvre :
Michel Goutal, architecte en chef des monuments historiques

Support juridique :
convention-cadre Culture

Montant total :
1 105 000 € TDC

Amélioration des conditions de sécurité du salon P35, hôtel d'Évreux – Paris

Le projet de restauration de ce salon patrimonial situé à l'étage de l'hôtel d'Évreux a été étudié en 2015. Pour pouvoir mener ce chantier situé en zone occupée et dans un délai contraint de trois semaines, la décision a été prise en 2016 de centrer les travaux sur les priorités sécuritaires révélées par le diagnostic (électriques, détection incendie) impliquant notamment la restauration du parquet ainsi que sur la priorité fonctionnelle du rétablissement de l'accès au balcon de l'ensemble des portes-fenêtres restaurées. Ces travaux ont été menés avec l'appui des services du Palais de l'Élysée et ceux du Mobilier national.

Déroulement de l'opération en 2016
Le contrat de maitrise d'œuvre a été notifié en avril. Le chantier a été réalisé en trois semaines en août.

Maître d'œuvre :
Michel Goutal, architecte en chef des monuments historiques

Support juridique :
convention-cadre Culture

Montant total :
190 000 € TDC

Remplacement du mât aux couleurs de l'hôtel d'Évreux – Paris

Suite à un état très préoccupant du mât aux couleurs incluant un système de bascule du contrepoids, des travaux ont été menés avec pour objectifs de :

- déposer l'actuel mât en raison de son oxydation très avancée ;
- consolider provisoirement le socle du mât ;
- sécuriser le système de bascule avec contrepoids ;
- y implanter un mât provisoire.

Déroulement de l'opération en 2016
L'opération de pose du mât provisoire s'est déroulée au mois d'août. Le contrat de maîtrise d'œuvre de l'opération du mat définitif a été notifié en décembre pour une remise du projet en mars 2017.

Maître d'œuvre :
Michel Goutal, architecte en chef des monuments historiques

Support juridique :
convention-cadre Culture

Montant total :
1 559 000 € TDC

Réfection des couvertures zinc et restauration de neuf souches de cheminées et trois verrières – 14 rue de l'Élysée, Paris

L'état de vétusté avéré des toitures du 14 de la rue l'Élysée a été une des urgences signalées dans l'étude sanitaire et patrimoniale de 2015. Une opération d'entretien menée début 2016 a permis de reculer l'échéance de travaux de restauration reportés depuis plusieurs années compte tenu de la sensibilité des lieux. Aussi la décision a été prise de mener une opération de restauration partielle de la couverture limitée au terrasson en zinc (partie la plus exposée et la plus endommagée), de restaurer les souches de cheminées et trois verrières.

Déroulement de l'opération en 2016
Le contrat de diagnostic du maître d'œuvre a été notifié en septembre.

Maître d'œuvre :
Michel Goutal, architecte en chef des monuments historiques

Support juridique :
convention-cadre Culture

Montant total :
2 300 000 € TDC

Restauration des toitures de la maréchalerie, palais de l'Alma – Paris

Dans la continuité de la programmation des travaux de l'étude d'évaluation sanitaire et patrimoniale du palais de l'Alma de 2012, il convient de restaurer la toiture de l'aile de la maréchalerie. L'opération concerne la restauration de toitures en zinc, des chéneaux et des souches de cheminées. Le programme permet également d'améliorer considérablement le niveau de sécurité incendie de cette aile abritant des logements avec la pose de trappes de désenfumage, la sécurisation des réseaux existants en combles, la mise en place d'un cloisonnement coupe-feu. L'opération comprendra également la pose de lignes de vie. L'isolation des combles répondra à la prise en compte des critères énergétiques.

Déroulement de l'opération en 2016
Le contrat de maîtrise d'œuvre de l'opération a été notifié en décembre pour une remise du projet en 2017.

Résidences présidentielles
suite

Maître d'œuvre :
Frédéric Didier, architecte en chef des monuments historiques

Support juridique :
convention-cadre Culture

Montant total :
700 000 € TDC

Conservation curative du pavillon central, la Lanterne – Versailles

Au début du mois de février 2016, un important dégât des eaux s'est produit dans le pavillon central impactant les trois niveaux. Des mesures d'urgence ont été prises, suivies de mesures conservatoires sur les parquets et les boiseries. Outre des travaux de conservation curative liés aux dégâts, a été mis en place un système de détection à distance et une mise en conformité de l'installation électrique.

Déroulement de l'opération en 2016
Un contrat de maitrise d'œuvre a été passé à l'architecte en chef des monuments historiques. Les travaux ont été programmés en deux phases : la première de juin à mi-juillet pour les pièces du rez-de-chaussée, la seconde phase a débuté en septembre, avec une réception des travaux prononcée en décembre.

Maître d'œuvre :
Sophie Semblat-Walhain, architecte des bâtiments de France

Support juridique :
convention-cadre Culture

Montant total :
800 000 € TDC

Travaux d'entretien et de réparation des résidences présidentielles

Déroulement de l'opération en 2016
Au cours de l'année 2016, 51 consultations utilisant les procédures d'accord-cadre mises en place ont été lancées pour des travaux d'entretien, de réparations d'urgence et de désamiantage. Ces opérations ont, notamment, concerné l'intervention d'urgence à la Lanterne, l'entretien des espaces verts, l'entretien des toitures du 2 rue de l'Élysée, du 14 rue de l'Élysée, celle des intendants de l'hôtel d'Évreux, des travaux de désamiantage des sous-sols de l'hôtel de Marigny et au palais de l'Alma ainsi que la réfection complète et la mise aux normes de logements au palais de l'Alma. L'entretien des espaces verts est réalisé avec le concours du jardinier en chef, service de la conservation et de l'administration des résidences présidentielles.

Val-de-Grâce – Paris

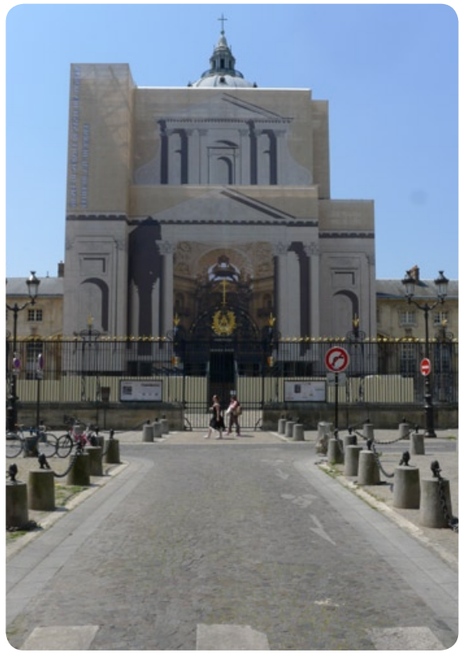

La reconstruction de l'abbaye du Val-de-Grâce et de son église fut confiée par Anne d'Autriche à François Mansart en 1644. Les travaux, qui devaient être achevés en 1646, tardèrent. Mansart fut remplacé par Jacques Lemercier, qui apporta quelques modifications au projet d'ensemble de l'abbaye de Mansart, mais conserva le dessin de la façade occidentale. Le chantier redémarra en février 1647 et se poursuivit jusqu'à la fin de l'année 1648, où il fut arrêté en raison des problèmes financiers et politiques. Il ne redémarrera qu'en 1655 et fut confié à Pierre Le Muet et Gabriel Le Duc. L'ensemble des travaux de gros-œuvre concernant la façade occidentale fut parachevé en 1662. Les travaux de décor sculpté et de second œuvre s'achevèrent avec la réalisation de la grande porte en 1666. En 1790, l'abbaye fut fermée et conservée comme « monument d'architecture ». À partir de 1793, l'ensemble des bâtiments abbatiaux fut affecté à l'hôpital militaire. En 1827, l'église rendue au culte devient la chapelle de l'hôpital. L'église a été classée au titre des monuments historiques en 1862.

Maître d'œuvre :
- études : Benjamin Mouton, architecte en chef des monuments historiques
- suivi des travaux : Stefan Manciulescu, architecte en chef des monuments historiques

Support juridique :
convention-cadre Culture-Défense

Montant total :
2 950 000 € TDC

Restauration de la façade ouest de l'église

La façade occidentale constitue la façade principale de l'église. Compte tenu de son état sanitaire, sa restauration concerne principalement :
- la restauration des maçonneries comprenant le nettoyage, le dessalement, le remplacement de pierres au strict minimum dans un souci de conservation des éléments originaux ;
- la passivation des éléments métalliques découverts après dégagement des maçonneries afin de stopper leur corrosion ;
- la restauration et le redressement des vantaux de la grande porte ;
- la restauration des couvertines en plomb des corniches et du fronton.

Déroulement de l'opération en 2016
Compte tenu du bon déroulement des travaux, une optimisation du calendrier d'exécution a pu être menée et a permis de raccourcir le délai prévisionnel du chantier de trois mois débuté en février 2015. Ainsi les travaux ont été réceptionnés le 19 décembre.

Val-de-Grâce – Paris
suite

Maître d'œuvre :
Benjamin Mouton, architecte en chef des monuments historiques

Support juridique :
convention-cadre Culture-Défense

Montant total :
800 000 € TDC

Étude de stabilité du pavillon Anne d'Autriche

Le pavillon nord-est du cloître, dit pavillon Anne d'Autriche, édifié vers 1655 par Pierre Le Muet, était destiné à recevoir les appartements de la reine, richement décorés sur deux niveaux. Restauré sous le Second Empire, sa salle basse souffre de nombreuses altérations de diverses natures parmi lesquels :

- des mouvements structurels au niveau de la cheminée dont le manteau est brisé en plusieurs endroits ;
- des altérations profondes des parements de lambris d'appui du mur nord, et des décors peints du panneau attenant à la cheminée ;
- des altérations profondes des sols en pierres marbrières et chapes décoratives ;
- des désordres sur les plafonds en plâtre peints en faux bois (affaissement des structures).

Déroulement de l'opération en 2016
Sur la base de l'avant-projet définitif remis par l'architecte en chef des monuments historiques en décembre 2015 puis complété en juin 2016, l'autorisation de travaux a été délivrée par la Drac le 12 juillet. Des investigations complémentaires à l'intérieur du bâtiment afin de mieux connaître l'état du plancher haut du rez-de-chaussée ont été commandées en novembre. Les résultats, prévus fin février 2017, permettront de compléter le dossier de consultation des entreprises.

Maître d'œuvre :
- étude d'évaluation : Benjamin Mouton, architecte en chef des monuments historiques
- mission de maîtrise d'œuvre : Stefan Manciulescu, architecte en chef des monuments historiques

Support juridique :
convention-cadre Culture-Défense

Montant total :
3 300 0000 € TDC

Restauration des seize génies et quatre groupes sculptés du tambour du dôme et du chevet de l'église

Les groupes sculptés, en 1661 par Philippe de Buyster, provenant du chevet de l'église ont été déposés il y a plus de dix ans lors de la restauration de la toiture du dôme de la chapelle du Saint-Sacrement. Ils sont actuellement entreposés dans la crypte. Hormis un ange qui serait une copie du 19e siècle, il s'agit d'éléments originaux.

Le programme de restauration de l'ensemble des sculptures déposées comprend :

- le transport et la livraison des statues à l'atelier de sculpture ;
- la restauration des originaux ;
- la réalisation de copies d'une partie des sculptures ;
- la repose des copies ou des sculptures restaurées ;
- la conservation préventive de huit sujets et la présentation définitive au public des originaux de dix des génies dans le chœur des religieuses et des groupes sculptés la crypte.

Déroulement de l'opération en 2016
Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 13 octobre en vue d'une remise des offres le 16 novembre. Les candidatures et les offres sont en cours d'analyse.

Maître d'œuvre :
Benjamin Mouton, architecte en chef des monuments historiques

Support juridique :
convention-cadre Culture-Défense

Montant total :
374 180 € TDC

Étude relative aux remontées salines du cloître

L'ancienne abbaye du Val-de-Grâce a fait l'objet d'importants travaux de restauration dans les années 1980 et jusqu'au début des années 1990. À la suite des restaurations effectuées dans les années 1990 et 1993, notamment dans la salle capitulaire (ancienne cuisine) et dans le cloître, des altérations ont affecté les enduits, puis les pierres du soubassement du mur de la galerie nord, mitoyen avec la salle capitulaire.

Déroulement de l'opération en 2016
Un rapport d'investigation a été remis en novembre. Les études consistaient, sur un même pan de mur du cloître, à mettre en œuvre différents type d'enduits, faisant office à différents degrés de barrière étanche vis-à-vis des remontées salines. Elles concluent que la mise en œuvre d'une barrière étanche n'apporte pas d'amélioration significative de la tenue au temps des maçonneries de soubassement. Par conséquent, le projet de réalisation d'une barrière étanche sur tout le périmètre de l'ouvrage est abandonné.

IX. Bureaux et laboratoires

Collège de France, Paris

IX. 1

Centre de recherche et de restauration des musées de France [C2RMF] – Paris

Le Centre de recherche et de restauration des musées de France [C2RMF] est un service à compétence nationale du ministère de la Culture et de la Communication pour la préservation et l'étude de l'héritage culturel conservé par les musées de France.

Les activités du C2RMF s'articulent autour de deux axes principaux : la recherche scientifique concernant, notamment, la connaissance des matériaux constitutifs des œuvres, et la mise en œuvre de stratégies en conservation et restauration du patrimoine des musées à l'échelle nationale.

Maître d'ouvrage :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

Maître d'œuvre :
EGIS Industries

Support juridique :
convention-cadre Culture

Montant total :
800 000 € TDC

Le C2RMF est implanté sur trois sites : à Paris, avec le laboratoire du Carrousel et les ateliers de restauration du pavillon de Flore au sein du palais du Louvre, et à Versailles, avec les ateliers de restauration des Petites écuries du Roi. L'accélérateur grand Louvre d'analyses élémentaires [AGLAE], situé dans les ateliers de restauration du pavillon de Flore, met en œuvre des méthodes d'analyse dérivées par faisceaux d'ions de bonnes performances et non destructives, compte tenu du caractère précieux et unique des œuvres.

L'opération à la charge de l'Oppic consiste à mettre aux normes l'espace de la manipulation AGLAE, elle-même modernisée. Le programme de l'opération comprend :

- les travaux préparatoires (consignation, curage, désamiantage) ;
- la dépose des cloisons du local de stockage de l'hexafluorure de soufre et de la zone bureaux ;
- le cloisonnement de la zone rouge d'émission de particules ;
- la mise en place d'un mur de séparation entre l'accélérateur et la partie laboratoire ;
- les modifications pour le respect de la norme NF M62-105 relative aux accélérateurs de particules industriels ;
- la mise en place d'un système de désenfumage ;
- la mise à niveau de la ventilation ;
- la mise à niveau du système de détection incendie ;
- la mise en place d'un système d'extinction automatique.

Déroulement de l'opération en 2016
En 2016, les études de maîtrise d'œuvre ont été conduites par EGIS Industries. Les autorisations de travaux portant sur la modification d'un monument historique classé et d'un établissement recevant du public ont été respectivement obtenues les 16 septembre et 12 octobre. La consultation des entreprises a été réalisée entre juin et octobre. Les travaux ont démarré le 1er octobre pour une durée prévisionnelle de cinq mois et demi. Les locaux doivent être restitués au C2RMF au plus tard le 31 mars 2017.

IX. 2

Collège de France – Paris

Maître d'ouvrage :
Collège de France

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

Maîtres d'œuvre :
Jacques Ferrier, architecte/ WSP, bureau d'études techniques/Cabinet Delporte-Aumont-Laigneau, économiste

Support juridique :
convention de mandat - 06/06/2008 - et avenants n°1 à 5

Montant total :
34 761 849 € TDC

En 2008, une convention de mandat a été confiée par le Collège de France à l'Oppic pour la troisième tranche de la rénovation de ses bâtiments. Cette phase portait sur la rénovation des laboratoires de physique et de chimie, sur la création de réserves pour la bibliothèque générale et de services et sur la création de bureaux pour l'accueil de professeurs étrangers dans le bâtiment E (ex-bâtiment F).

Les travaux, réceptionnés le 4 février 2014, n'avaient pas intégré les travaux de la voirie intérieure pour lesquels un renforcement structurel, non prévu, s'est avéré nécessaire. Les travaux de renforcement de la voirie intérieure ont fait l'objet d'un avenant n°5 à la convention de mandat signé le 19 octobre 2015.

Déroulement de l'opération en 2016
À l'origine, une requalification de la voie intérieure était prévue en voie pompiers. Après études complémentaires, il s'est avéré inutile de faire accéder les véhicules pompiers par cette voie. Le projet sera donc lié à la réalisation d'une voie simple d'accès. Les études ont pu être conduites jusqu'à la phase études de projet, la consultation des entreprises et les travaux sont prévus sur 2017.

Couvent des Récollets et hôtel Carnot – Versailles

Le ministère de la Défense occupe à Versailles deux sites abritant le Service d'infrastructure de la Défense [SID] : le couvent des Récollets et l'hôtel Carnot. L'Oppic a été saisi par le ministère de la Défense et le ministère de la Culture et de la Communication pour conduire un diagnostic de chacun des deux édifices partiellement classés au titre des monuments historiques en vue d'identifier les travaux de réfection du clos et couvert à programmer à courte et moyenne échéances.

Maîtres d'œuvre :
Frédéric Didier/2BDM, architecte en chef des monuments historiques

Support juridique :
convention-cadre Culture-Défense

Montant total :
30 000 € TDC

Couvent des Récollets

En 1672-1673, afin de préparer l'installation de la Cour de France à Versailles, Louis XIV édifia une nouvelle église Saint-Julien, confiée aux Récollets, dans un nouveau quartier dit quartier Notre-Dame, aujourd'hui.

Déroulement de l'opération en 2016
Le bâtiment a été classé au titre des monuments historiques par arrêté du 16 juin. L'architecte en chef des monuments historiques, Frédéric Didier, a été saisi en juillet pour la réalisation d'une étude diagnostic de la façade Est du bâtiment 1 du couvent donnant sur le jardin. Son objectif : aboutir à un programme de restauration de ladite façade visible depuis le jardin des Récollets.

Maîtres d'œuvre :
Jacques Moulin/2BDM, architecte en chef des monuments historiques

Support juridique :
convention-cadre Culture-Défense

Montant total :
30 000 € TDC

Hôtel Carnot

Actuellement Direction centrale des services d'infrastructure de la Défense, la caserne Carnot, hôtel de la Guerre sous l'Ancien Régime, est installée dans un bâtiment dévolu depuis toujours aux services de l'armée. Le portail d'entrée est classé au titre des monuments historiques dès 1922. Le classement de la façade et des toitures a suivi en 1929. Le bâtiment a été construit entre 1759 et 1761 par Jean-Baptiste Berthier à la demande du Maréchal de Belle-Isle, ministre de la Guerre. À partir du 19e siècle, le bâtiment est successivement affecté à différents services de la Guerre. À ces occasions, de nombreux travaux sont effectués par les services du Génie.

Une mission de diagnostic préalable aux travaux de réfection de la façade a été confiée à l'architecte en chef des monuments historique, Frédéric Didier, en septembre 2015. Cette étude a pour objectif de dresser un bilan complet des façades des bâtiments formant l'ancien hôtel de la Guerre, de la toiture de son porche d'accès et de proposer une restauration en réponse aux pathologies rencontrées, respectueuse de l'édifice et en adéquation avec les services qui y sont installés.

Déroulement de l'opération en 2016
Ce diagnostic, qui a été remis par l'architecte le 15 mai, comprend un bilan sanitaire complet. Il a été transmis à la Drac d'Île-de-France, le 30 juin au titre du contrôle scientifique et technique. Un avis favorable, assorti de plusieurs réserves quant au parti de restauration, a été émis le 12 décembre.

Institut national de l'audiovisuel [Ina] – Bry-sur-Marne

Maître d'ouvrage :
Institut national de l'audiovisuel/ministère de la Culture et de la Communication/direction générale des médias et industries culturelles

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

Maîtres d'œuvre :
• réaménagement partiel Bry 1 : h2o architectes
• construction d'une extension : Dominique Lyon Architectes

Support juridique :
convention d'études préalables - 18/08/2014 et avenant n°1 et convention de mandat - 16/12/2015 et avenant n°1

Montant total :
26 340 000 € TDC

L'Institut national de l'audiovisuel [Ina] est chargé de conserver et de mettre en valeur le patrimoine audiovisuel national. Il est installé sur plusieurs sites en Île-de-France. Les locaux occupés par l'Ina à Bry-sur-Marne se composent de cinq bâtiments voisins sachant que l'établissement loue également d'autres locaux dans le même quartier. Le projet consiste en l'amélioration des implantations de l'Ina en procédant au réaménagement de son bâtiment général sur le site de Bry-sur-Marne et en lui adjoignant une extension.

Par convention de mandat en date du 16 décembre 2015, l'Ina a confié à l'Oppic la réalisation des études et travaux pour :

- le réaménagement partiel du bâtiment « Bry 1 » sur le site de l'Ina Bry-sur-Marne ;
- la construction d'une extension du bâtiment « Bry 1 ».

Déroulement de l'opération en 2016
Au terme d'une procédure en compétences, références et moyens pour le projet de réaménagement et d'une procédure de concours pour le projet d'extension, deux maîtrises d'œuvre ont été retenues pour la part du projet immobilier de l'Ina.

Le marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement a été notifié le 16 juin à un groupement de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est h2o architectes : les études de diagnostic/études d'avant-projet sommaire ont été présentées en septembre et les études d'avant-projet définitif remises fin octobre et affinées jusque décembre. Le marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension a été notifié le 2 novembre à un groupement de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est Dominique Lyon Architectes pour une remise d'études d'avant-projet fixée mi-février 2017.

Un avenant n°1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage a été présenté au conseil d'administration de l'Oppic le 14 novembre. Il prend acte de certaines évolutions du programme de l'opération d'extension et de l'évolution des calendriers, et fixe à fin octobre 2019 la livraison de l'extension et à fin novembre 2020 la livraison de la deuxième phase du réaménagement partiel de « Bry 1 ».

Maison Chapp – Guadeloupe

Maître d'ouvrage :
ministère de la culture et de la communication, secrétariat général

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

Maîtres d'œuvre :
Explorations Architecture, mandataire/APGO, Architecture & Patrimoine/BIEB Martinique

Support juridique :
convention mandat études - 02/06/2015

Montant total :
614 000 € TDC

La commune de Basse-Terre a obtenu en 1995, puis renouvelé en 2006, le label « Ville d'art et d'histoire » en raison de son patrimoine bâti, de son architecture et de son environnement naturel. À ce titre, la ville de Basse-Terre a défini une politique de préservation, de valorisation et d'animation patrimoniale qui participe à la revitalisation de l'espace urbain en prenant en compte le développement durable.

Localisée au cœur de l'espace urbain de Basse-Terre, à proximité de la mairie, se situe la maison Chapp, remarquable bâtisse inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 2 février 1987. Cet édifice, inhabité depuis plus de 25 ans, se dégradait rapidement.

Dans le cadre de ses réflexions pour la recherche d'une relocalisation de ses bureaux, la DAC a étudié la faisabilité d'un relogement dans la maison Chapp. Suite à une enquête publique, l'État a fait l'acquisition de l'immeuble.

Le programme de cette opération porte, ainsi, sur l'installation de services administratifs de la DAC dans la maison Chapp : 17 bureaux, six salles de réunion, un hall d'exposition, un centre de documentation et un espace de consultation. Le maître d'ouvrage a, par ailleurs, souhaité que le bâtiment bénéficie d'une protection antisismique pour des raisons évidentes de sécurité des utilisateurs, constituant ainsi un exemple de bâtiment public patrimonial intégrant la question des séismes.

La convention de mandat d'études a été signée le 2 juin 2015 et le marché de maîtrise d'œuvre au groupement Explorations Architecture/BIEB/APGO a été notifié le 8 septembre 2015. Après une procédure de dialogue compétitif, l'avant-projet sommaire a été remis le 20 octobre 2015. Il a fait l'objet d'une demande d'avant-projet sommaire complémentaire.

Déroulement de l'opération en 2016
Suite à la remise de l'avant-projet sommaire fin 2015, l'augmentation de l'enveloppe travaux a nécessité de retravailler le projet et notamment le dispositif antisismique envisagé avec la maîtrise d'œuvre afin de revenir à une enveloppe travaux conforme aux premières estimations. 2017 va permettre de lancer la consultation des entreprises.

Site Rohan Soubise, schéma directeur et relogement de l'administration centrale – Paris

Maître d'ouvrage :
- schéma directeur du site parisien des archives nationales : ministère de la Culture et de la Communication, direction générale des patrimoines, archives nationales
- installation de services du ministère de la Culture et de la Communication au sein du quadrilatère Rohan Soubise : ministère de la Culture et de la Communication, secrétariat général

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

Le quadrilatère des archives a fait, ces dernières années, l'objet de plusieurs aménagements. L'ouverture au public des jardins du Quadrilatère en 2011 s'est accompagnée d'un schéma de valorisation proposant, à terme, la traversée de l'îlot par la ruelle de la Roche. L'installation des décors de la Chancellerie d'Orléans dans l'hôtel de Rohan, actuellement en cours, permettra d'accroître l'intérêt du public pour le site. Le ministère de la Culture et de la Communication a instruit l'installation, au sein du site Rohan-Soubise, de certains services de l'administration centrale dans le cadre de son schéma pluriannuel de stratégie immobilière [SPSI AC] compte tenu des espaces libérés du fait de l'ouverture du site de Pierrefitte-sur-Seine.

Par ailleurs, le site lui-même, dans sa partie utilisée pour les Archives nationales, nécessite des travaux de modernisation et de mise aux normes des espaces pour assurer une meilleure conservation des collections et de nouveaux services aux chercheurs et visiteurs.

Dans ce cadre, il est apparu indispensable de mener à bien un schéma directeur immobilier global sur le quadrilatère, afin de donner une vision finale du site sur les aspects fonctionnels, techniques et patrimoniaux harmonieux entre les différents usages des différents utilisateurs.

Support juridique :
- schéma directeur du site parisien des archives nationales : convention d'études préalables - 28/06/2016
- installation de services du ministère de la Culture et de la Communication au sein du quadrilatère Rohan Soubise : convention d'études préalables - 28/06/2016

Montant total :
- schéma directeur du site parisien des archives nationales : 460 000 € TDC
- installation de services du ministère de la Culture et de la Communication au sein du quadrilatère Rohan Soubise : 200 000 € TDC

Déroulement de l'opération en 2016

Deux conventions d'études préalables, formant le contenu du schéma directeur immobilier global, ont été signées le 28 juin 2016 :
- schéma directeur des Archives nationales [SD AN] qui porte sur les espaces affectés au service à compétence nationale des Archives nationales (y compris les espaces destinés à l'installation des décors de la Chancellerie d'Orléans) et l'ensemble des équipements techniques mutualisés du site (poste de contrôle, chauffage, eau, gardiennage, etc.) ;
- installation de services du ministère au sein du Quadrilatère des Archives [MCC Quadrilatère] : la programmation des travaux nécessaires à l'implantation de services du ministère (dit projet CAMUS).

2016 a permis de lancer les études suivantes :
- le volet fonctionnel, technique et économique du programme de consultation de maîtrise d'œuvre du projet CAMUS conduit par le bureau d'études de programmation SAMOP ;
- un volet technique confié au bureau d'étude AIA ;
- un volet fonctionnel, réalisé par le cabinet Isabelle Crosnier pour le programme d'utilisation des espaces des Archives en prenant en compte la mise aux normes des magasins en termes de climat, d'accès et de circulations et des possibilités de densification (avec l'installation de rayonnages compacts) ;
- un volet patrimonial, réalisé par l'architecte en chef des monuments historiques François Jeanneau.

Le bureau d'étude AIA sera ensuite chargé de synthétiser les trois volets pour réaliser le schéma directeur qui intégrera l'état de criticité des travaux, lot par lot, associé à un chiffrage des interventions et un calendrier pluriannuel de travaux.

X. Equipements sportifs

INSEP, Paris

X. 1

L'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance [Insep] – Paris

Maître d'ouvrage :
ministère de la Ville,
de la Jeunesse et des Sports

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine
et des projets immobiliers
de la Culture

Maîtres d'œuvre :
François Leclercq Architectes
Urbanistes/BVL Architecture/
Hubert Pénicaud/Mazet
& Associés/Ingérop Conseil
& Ingénierie/Agence TER

Support juridique :
convention de mandat -
01/07/2005 - et avenants
n°1 à 9

Montant total :
58 613 000 € TDC

L'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance [Insep] regroupe sur une trentaine d'hectares, au cœur du bois de Vincennes, un ensemble d'installations sportives de haut niveau.

En 2004, le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative a décidé de lancer un plan ambitieux de rénovation de l'Institut. Il a confié plusieurs missions à l'Oppic afin de l'assister dans la conduite des études préalables à la mise en œuvre du schéma directeur de rénovation et de modernisation de l'Insep. Ce plan distinguait deux zones différentes : les lieux de vie et de formation situés au nord du site, dont la rénovation a été réalisée dans le cadre d'un contrat de partenariat, et les lieux d'entraînement situés au sud dont l'aménagement a été réalisé sous maîtrise d'ouvrage publique déléguée, essentiellement confiée à l'Oppic.

Aménagement des espaces sportifs extérieurs de la zone sud-ouest

En 2014, le maître d'ouvrage a souhaité revoir l'enchaînement et le calendrier de réalisation des dernières opérations d'aménagement de la zone sud de l'Insep. Cette dernière phase de l'opération porte sur les aménagements et équipements suivants :

- la réalisation d'un terrain de grands jeux ;
- le traitement paysager de la zone avec la restitution de l'axe de la perspective historique ;
- la réalisation de nouvelles aires de lancer.

Déroulement de l'opération en 2016
En milieu d'année, le maître d'ouvrage a souhaité que l'aménagement du terrain de grands jeux soit dissocié et réalisé en deux temps. Dans un premier temps, l'exécution du fond de forme confiée à l'Oppic, puis ultérieurement la finalisation de l'aménagement réalisé directement par le ministère des Sports. Les avenants 8 et 9 à la convention de mandat prennent en compte cette organisation, de même que le calendrier prévisionnel de l'opération.

Les appels d'offres pour les trois lots de l'opération ont été lancés le 28 juin.

Insep

Réhabilitation du bâtiment Jean Letessier

Le bâtiment Jean Letessier situé en zone sud-est de l'Insep, construit en 1991-1993 par l'architecte Philippe Gazeau, présente de nombreux désordres – tant d'origine structurelle que liés à une vétusté précoce – nécessitant une rénovation. Il abrite les locaux de la boxe, du tennis de table et de l'haltérophilie.

À la suite du relogement de la discipline du tir à l'arc en septembre 2013 et de la libération de ses locaux dans le bâtiment Letessier, le maître d'ouvrage souhaite y implanter un nouvel espace d'hydro-récupération et un espace kinésithérapeute/médecin.

Maître d'ouvrage :
ministère de la Ville,
de la Jeunesse et des Sports

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine
et des projets immobiliers
de la Culture

Maîtres d'œuvre :
Nomades architectes/OTEIS,
BET TCE

Support juridique :
convention de mandat -
24/12/2014

Montant total :
9 485 000 € TDC

Le maître d'ouvrage a désigné en octobre 2010 une équipe de maîtrise d'œuvre qui lui a remis un diagnostic, un avant-projet et un dossier de consultation des entreprises. L'opération a dû être ajournée pour des motifs budgétaires. Le maître d'ouvrage a souhaité relancer cette opération et, considérant sa bonne connaissance du contexte et la nécessaire coordination entre les opérations en cours ou à venir, en a délégué la maîtrise d'ouvrage à l'Oppic.

La convention de mandat relative à la réalisation des études et des travaux a été signée le 24 décembre 2014.

Déroulement de l'opération en 2016
L'autorisation de travaux a été obtenue le 30 mars. L'année 2016 a été marquée par l'appel d'offres travaux lancé en entreprise générale, l'analyse des offres et la notification au titulaire du marché. Le bon résultat de l'appel d'offres a permis de retenir les trois options prévues au dossier :

- la production d'eau chaude sanitaire solaire ;
- l'optimisation de la gestion technique du bâtiment ;
- le remplacement du chauffage des salles de tennis de table.

Par ailleurs, prévu initialement en tranche conditionnelle, le remplacement de la chaufferie a été réalisé.

Les travaux ont débuté le 3 novembre pour une durée de 18 mois.

Manège de Sénarmont – Fontainebleau

Maître d'œuvre :
Jacques Moulin/2BDM, architecte en chef des monuments historiques

Support juridique :
convention-cadre Culture-Défense

Montant total :
4 512 530 € TDC

Construit en 1807 dans le quartier du Carrousel, ancienne dépendance du château de Fontainebleau, ce manège à la charpente remarquable est classé au titre des monuments historiques. Il abrite aujourd'hui le Centre sportif d'équitation militaire, maison-mère des sports équestres militaires.

Implanté entre l'étang des Carpes et la forêt, le manège Sénarmont est le principal édifice élevé à la demande de Napoléon 1er dans l'enceinte du palais de Fontainebleau. Il a été construit selon des dispositions architecturales ambitieuses : sa charpente à la Philibert de l'Orme lui a permis une couverture d'un volume de dimensions exceptionnelles pour l'époque.

Ce manège pose des problèmes récurrents depuis presque deux siècles. Avec une maçonnerie de grès montée et enduite au plâtre, une charpente audacieuse mais constituée de pièces de bois peu solides, et dont l'état est difficile à surveiller, et avec des couvertures aux pentes très faibles percées de verrières zénithales, l'ensemble du manège est un ouvrage complexe et fragile qui impose des travaux et un entretien très particuliers.

Restauration des façades et des couvertures

L'opération en cours concerne la restauration du clos et du couvert du manège de Sénarmont. Elle s'inscrit dans le prolongement des travaux menés en 2012 portant la façade donnant sur le jardin anglais du domaine du château de Fontainebleau.
Le programme prévoit, notamment :

- la révision et l'assainissement complet des toitures et maçonneries de la salle du manège ;
- la restauration des couvertures des bas-côtés et du pavillon Est, des abords, du mur de clôture et de la cour du manège ;
- la réfection de la tribune Ouest.

Les marchés de travaux, découpés en trois tranches, ont été notifiés le 2 avril 2015 pour une durée prévisionnelle de 11 mois pour chaque phase.

Déroulement de l'opération en 2016
Les travaux de la tranche ferme ont été réceptionnés le 29 avril. La tranche conditionnelle 1 a été affermie et les travaux ont démarré le 22 juin pour une durée prévisionnelle de 11 mois. Des travaux de reprise des charpentes en mauvais état ont été intégrés au projet sans impact sur les délais.

XI. Opérations transversales

École nationale supérieure d'architecture de Versailles

XI. 1

Ad’AP : agendas d’accessibilité programmée

Support juridique :
convention de cadre Culture

L’ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d’habitation et de la voirie pour les personnes handicapées prévoyait pour chaque établissement recevant du public (ERP) ne respectant pas la réglementation accessibilité, la mise en place d’agendas d’accessibilité programmée. Ces documents devaient définir un programme de travaux de mise en accessibilité pour chaque établissement. Afin de se conformer à la législation, le ministère de la Culture et de la Communication a missionné l’Oppic pour préparer les dossiers Ad’AP de plusieurs établissements à déposer avant le 27 septembre 2015.

L’Oppic s’est trouvé en charge de la réalisation des Ad’AP de 75 établissements, allotis selon trois typologies d’établissements :

- lot 1 : établissements d’enseignement ;
- lot 2: établissements muséaux avec collections ;
- lot 3: établissements d’archives et bibliothèques avec salles de consultation.

Déroulement de l’opération en 2016

Après le dépôt des dossiers en septembre 2015, l’Oppic a assuré le suivi de la mise en place des actions décrites pour un certain nombre de dossiers, en intégrant les données de l’Ad’AP dans les études en cours. Une consultation concernant onze dossiers a été lancée pour un audit complémentaire.

Annexes

Copyrights des photographies

Séquence Productions/Oppic > couverture, page 7
Patrick Tourneboeuf/Tendance Floue/Oppic > pages 4/5, 26/27, 50/51, 54/55, 58/59, 69, 71, 73, 74, 97, 99, 130, 149, 155, 156, 182, 212, 221, 222
Christian Millet/Château de Versailles > page 7
Jean-Dominique Lamy/Baudin Chateauneuf/Oppic > pages 129, 131
Jean-Hubert Lelièvre > page 7
ENSAS > pages 7, 167
Jean-Christophe Ballot/Oppic > pages 8/9, 10/11, 12/13, 20/21, 32/33, 40/41, 119, 133, 135, 136, 137, 139, 189, 195, 197
Alexandre Soria/Léon Grosse/Oppic > pages 14/15, 18, 42/43, 125, 164
Sophie Chivet/Oppic > pages 17, 28/29, 44/45, 56/57, 69, 87, 95, 117, 121, 150, 205, 207
Frédéric Furgolle/Oppic > pages 22/23, 26/27, 102, 103
Alexandra Lebon/Alexis Paoli/Oppic > pages 30/31, 67, 82, 84, 88
Thierry Ardouin/Tendance Floue/Oppic > pages 34/35, 36/37, 46/47, 48/49, 52/53, 77, 184, 185, 187
N.Breton/Eppdcsi > pages 75, 76
Gomez-Pulido/Oppic > page 78,79
Musée d'Orsay > pages 80, 81
G.Froger/Musée des Plans-reliefs > page 82
A.Fux/Musée national de la Marine > page 89
Luc Boegly/Oppic > pages 90, 157
Palais de Tokyo > page 91
Sabine Delcour/Oppic > pages 92, 93
Agence Mester de Paradj > page 100
Gilles Coulon/Tendance Floue/Oppic > pages 105, 107, 219
Manufacture des Gobelins > page 115
Patricia Lecomte/Oppic > page 116
Agence Eric Pallot > page 123
Didier Plowy/Ministère de la Culture > page 127
BPI > page 134
Gilles Raynaldy/Oppic > pages 144, 142
Archives nationales du monde du travail de Roubaix > page 142
Atelier arcanes > page 143

Simon Proffitt/Cnap > page 146
Nathalie Darbellay/Oppic > pages 147, 162
Stefan Manciulescu > pages 148, 201, 203
Y. Bourgeois/Musée national de la Marine > page 151
Stefan Brion/Opéra Comique > pages 153, 159, 160
IRCAM > page 158
Guillaume Maucuit-Lecomte/Oppic > page 163
Conservatoire national supérieur de musique et de danse Paris > page 168
Pierre-Yves Landouer > pages 169, 170
École nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette > page 172
Bob Fleck > page 173
Zenith > page 166
École nationale supérieure d'architecture de Toulouse > page 174
École nationale supérieure d'architecture de Normandie > page 175
École nationale supérieure d'art de Limoges > page 176
Pascal Lemaitre/Oppic > page 177
ENSCI > page 178
Bernadette Forest > page 181
Romain Secco/Oppic > pages 191, 192
Caroline Rose/Oppic > page 193
Christian Moutarde/Oppic > page 199
C2RMF > page 206
Didier Allard/INA > page 210
Pascal Aimar/Tendance Floue /Oppic > pages 215, 217

Copyrights des images 3D

Elodie Stefan > page 39
By-encore/Bernard Desmoulin > page 83
Bernard Desmoulin > pages 85, 145
Projectiles Architecte > page 110
Agence Marc Barani > pages 171, 194
Explorations Architecture > page 211

Direction de la publication
Clarisse Mazoyer,
Présidente
Diane Pouget,
Directrice générale
Cécile Favarel-Garrigues,
Secrétaire générale

Communication
Sylvie Lerat,
Responsable de la communication

Rédaction, relecture
Séverine Vallat,
Châpo !

Conception graphique
Frédéric Lemercier,
graphiste

ISSN
2118-027X

Achevé d'imprimer
Imprimerie Nory,
juin 2017

Centre de conservation et d'études de Lorraine, Metz

30 rue du Château
des Rentiers
75013 Paris
tél. 01 44 97 78 00
fax 01 44 97 79 00
site : www.oppic.fr